MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt-deuxième séance – Mercredi 11 novembre 2009, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Vera Figurek, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, MM. Patrice Mugny et Pierre Maudet, conseillers administratifs, M^{mes} Fabienne Aubry Conne, Sophie Kuster, Silvia Machado, Annina Pfund et M. Jean Sanchez.

Assistent à la séance: M. Rémy Pagani, maire, et M. Manuel Tornare, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 30 octobre 2009, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 10 novembre, mercredi 11 novembre et lundi 16 novembre 2009, à 17 h et 20 h 30.

2554 SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2009 (soir)

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal Pétitions

Rapport d'activité 2007 et budget de fonctionnement 2008 de la Fondetec

1	Communications	du Consoil	administratif
Ι.	Communications	au Conseii	administratif.

Néant

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu la pétition P-236, «Pour le maintien de la ligne de bus 32», qui sera renvoyée à la commission des pétitions.

4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité 2007 et le budget de fonctionnement 2008 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32 A)¹.

Rapport de M. Gérard Deshusses.

Préambule

La commission des finances s'est réunie le 27 août et le 11 novembre 2008, sous la présidence de M. Christian Zaugg, pour étudier le rapport D-32, qui lui avait été renvoyé par le Conseil municipal le 23 juin 2008. Que M^{me} Paulina Castillo qui a assuré la prise de notes de ces séances soit remerciée de son excellent travail.

^{1 «}Mémorial 166e année»: Rapport d'activité, 227.

Travaux de la commission

Séance du 27 août 2008

Audition de la Fondetec, représentée par MM. Alpha Dramé, président, Gilles Thorel, vice-président, Charly Schwarz, membre du conseil, et Jérôme Favoulet, directeur

M. Dramé rappelle tout d'abord qu'il est de coutume que les responsables de la Fondetec présentent le rapport de l'année écoulée avec le rapport aux comptes. Il est d'autant plus heureux de s'y soumettre aujourd'hui que l'exercice a valeur de nouveauté, la Fondetec ayant fonctionné cette dernière année pour la première fois en temps que fondation de droit public, comme voulu par le Conseil municipal.

M. Dramé explique que la structure a considérablement évolué. C'est tout d'abord plus de la moitié du conseil de fondation qui a été renouvelée, et il convient de souligner qu'une ambiance plus favorable au travail en a découlé. Des changements d'ordre institutionnel, des régularisations comptables ont également été opérés, et une augmentation des activités de la Fondetec a été enregistrée.

Il n'en demeure pas moins que la Fondetec reste une institution appelée à disparaître à terme, du fait même du modèle économique sur lequel elle repose. Constituée pour assurer des prêts là même où les banques y rechignent, elle sera en déficit chaque année, conclut provisoirement M. Dramé.

M. Favoulet commente une présentation PowerPoint des activités de la Fondetec (*cf. annexe I*). Il donne tout d'abord quelques chiffres sur les dossiers traités en 2007.

La Fondetec a ouvert 36 nouveaux dossiers, qui ont débouché sur un prêt à 25 nouvelles entreprises, sur 3 compléments financiers à des entreprises déjà soutenues, alors que 8 demandes n'ont pas été retenues par le conseil de fondation. Au total, le soutien financier accordé s'élève à 2 727 600 francs.

Par ailleurs, 13 prêts ont été totalement remboursés, constituant globalement la somme de 1931 192 francs, alors que 83 dossiers restaient ouverts en date du 31 décembre 2007. Deux d'entre ces derniers consistent en des cautionnements auprès des banques.

Historiquement, relève M. Favoulet, la Fondetec avait débuté en ne pratiquant que de cette manière. Or la fondation s'est rendu compte de l'inutilité de la démarche puisque les banques demandaient à la Fondetec d'immobiliser 120% du montant prêté, ce qui revenait à augmenter le risque encouru. Aussi la fondation recourt-elle désormais au prêt direct. Il en va de la sorte pour 63 des 83 dossiers traités pour un montant de quelque 6 millions. Restent encore à signaler

8 dossiers en attente de décision et 7 qui ont obtenu une réponse positive de la part du conseil et dont la demande de crédit doit bientôt être honorée. Au bilan de cette dernière année, il convient d'observer une augmentation importante des demandes qui passent ainsi de 34 à 48.

Poursuivant l'analyse, M. Favoulet montre ensuite que les montants accordés ne dépassent, dans les deux tiers des cas, pas la somme de 50 000 francs. Il faut relever aussi qu'un nombre plus important de femmes ont été soutenues en 2007, en raison sans aucun doute de l'augmentation même du nombre de femmes entrepreneurs.

Au niveau du soutien par secteur apparaît un recul du nombre de commerces solliciteurs, alors que le domaine de la restauration reste stable. En revanche, une augmentation dans le secteur des services divers et de la communication est constatée.

Concernant le chapitre des remboursements et pertes, M. Favoulet annonce que les pertes sur dossiers ont été divisées par deux. Cette situation positive peut découler d'une conjoncture économique favorable, mais aussi d'un meilleur suivi des dossiers.

La baisse énorme du montant à récupérer sur créances amorties (la somme passe de 672 125 à 30 861 francs) est due au fait que, en 2006, par voie juridique, une créance de plus de 600 000 francs a été recouvrée.

En 2007, une nouvelle Fondetec a vu le jour, poursuit M. Favoulet. Au niveau fonctionnel, les changements ont porté sur des modifications des statuts et du règlement, une simplification des procédures, un renouvellement du conseil et du directeur, un renforcement des systèmes de surveillance et la mise en place d'une nouvelle norme comptable, soit la Swiss GAAP RPC 21. De la sorte, le délai moyen de la gestion des dossiers a été diminué de quelque 40% pour s'établir sur une durée d'environ six semaines. La stratégie de communication a été modifiée par l'organisation d'événements, la participation à des salons, l'animation de conférences et différentes collaborations. Parallèlement, sur le plan logistique, le nombre de salariés, le nombre de dossiers en cours de traitement, comme le nombre de dossiers attribués par gestionnaire sont restés stables.

Par comparaison avec les années 2005, 2006 et 2007, continue M. Favoulet, le résultat de fonctionnement en 2007 est plus élevé. Ce fait est lié en grande partie au changement de statut de la fondation et au surcroît de charges qui en a découlé. Le chiffre du résultat de l'activité de soutien se situe entre ceux de 2005 et 2006, qui a été une année exceptionnelle puisqu'elle comprend une récupération de 600 000 francs. En ce qui a trait au résultat sur titres, il convient de signaler des provisions importantes et une moins-value latente. Les résultats sont négatifs, parce que l'année boursière 2007 n'a pas été particulièrement bonne.

En 2008, 24 nouveaux dossiers sont apparus relevant de 12 nouvelles entreprises auxquelles un soutien financier a été accordé, de 3 demandes de compléments financiers acceptées, mais également de 9 projets rejetés. Cette augmentation des refus est due à l'affinement des outils d'analyse désormais à disposition, comme aux perspectives économiques qui ne s'annoncent pas très favorables pour les petits commerces au cours des trois prochaines années.

Une croissance des dossiers en cours de traitement est enregistrée, leur nombre passant à 94 au 31 juillet 2008, soit 75 prêts directs, 15 en attente de décision et 4 en attente de libération de crédit. Concernant les secteurs d'activité soutenus, l'orientation signalée en 2007 est confirmée: diminution des demandes dans le secteur commercial et, désormais, aussi dans le monde de la restauration, alors que l'augmentation dans le domaine des services divers, notamment les services à la personne et aux entreprises se poursuit.

Sur le plan du fonctionnement de la fondation, les évolutions en 2008 consistent en une gestion des titres par un seul organisme et un renforcement de l'équipe visant à assurer un meilleur suivi des dossiers et une limitation des pertes. A cet effet, un nouveau contrat de prêt et une nouvelle formule de demande de financement ont déjà été introduits. Ces instruments devraient sécuriser la Fondetec et la rendre plus professionnelle. Au niveau de la communication, le nombre de participations à des événements devrait croître encore, alors même que la Fondetec s'est construit une nouvelle image par le biais d'un nouveau logo, d'une nouvelle charte graphique, ainsi que d'un nouveau site internet.

Enfin, termine M. Favoulet, le budget de fonctionnement 2008 est approximativement équivalent à celui de 2007.

Discussion en présence des personnes auditionnées

A la question d'un commissaire libéral, M. Thorel explique que le conseil de fondation a toutes les qualités requises pour approuver les comptes de la Fondetec et que l'organe de surveillance est le Conseil municipal. Or, il convient d'opérer une distinction entre l'autorité de surveillance qui doit veiller à ce que la fondation considérée ne se détourne pas de son but – et c'est bien là la prérogative du Conseil municipal en la matière – et l'autorité de contrôle financier qui relève d'une fiduciaire reconnue.

Poursuivant son questionnement, le même élu libéral aimerait connaître la responsabilité de la commission des finances en l'affaire afin de déterminer dans quel cadre l'étude du rapport doit être effectuée. En clair, il convient de savoir si la commission des finances est amenée à approuver les comptes qui lui sont soumis ou si elle remplit le rôle d'autorité de surveillance.

Pour M. Thorel, la commission des finances est l'autorité de surveillance.

Le président de la commission, M. Zaugg, précise de son côté que, selon l'administration municipale, il est clair que la commission n'a pas à voter les comptes de la Fondetec, mais à en prendre acte.

Pour sa part, M. Dramé rappelle que le changement de statut de la Fondetec est prioritairement la conséquence des relations délicates établies entre l'ancien conseil de fondation et le Conseil municipal et que, désormais, la Fondetec est dans l'obligation de fournir des informations de façon régulière.

Le commissaire radical se dit étonné que l'autorité de surveillance soit le Conseil municipal et que le Conseil administratif ne soit jamais mentionné, au point que l'on puisse douter que l'exécutif communal considère véritablement la fondation comme un instrument de sa politique économique. Il demande donc quelles sont les relations formelles et informelles qui lient la Fondetec au Conseil administratif et au travers de quels départements.

M. Dramé confirme que la fondation est bel et bien l'instrument de la politique économique de la Ville de Genève et que, si des relations formelles ne sont pas formulées précisément dans les statuts, elles existent dans la pratique au quotidien et que le travail s'effectue en collaboration avec le Conseil administratif en matière de politique économique communale. Ainsi la Fondetec est-elle souvent mandatée par l'exécutif municipal pour étudier certains projets qui seront présentés ensuite au Conseil municipal. De plus, ajoute M. Dramé, la Fondetec, dans son statut actuel, est soumise à l'expertise du Contrôle financier.

Enfin, M. Dramé lit les articles 11 et 17 des statuts de la fondation, qui stipulent que la Fondetec adopte les comptes et le Conseil municipal les approuve.

Un commissaire démocrate-chrétien se dit satisfait de la présentation qui vient d'être effectuée, bien meilleure que celle de l'année précédente. Il juge également positive l'adhésion de la Fondetec à la Chambre sociale et solidaire qui tente de dynamiser davantage les entreprises. Il s'inquiète du peu de demandes provenant d'entreprises industrielles et aimerait savoir si le changement de statut de la Fondetec a eu un effet dans les rapports avec les entreprises comme avec les autorités.

M. Favoulet lui répond qu'il existe de moins en moins de locaux disponibles pour les industries sur le territoire de la Ville, et que les loyers sont de plus en plus élevés. Si les demandes dans le secteur du commerce diminuent, de plus en plus d'activités de service se développent. Et, à ce titre, il convient de rappeler que trois activités sont historiquement soutenues à Genève: la micromécanique, les sciences de la vie et les services «innovants», auxquels il faudrait ajouter le volet de l'économie sociale et solidaire qui est en plein essor. Les premiers dossiers commencent d'ailleurs à arriver, à l'image de celui d'une entreprise de livraison de colis par vélos électriques.

Une commissaire socialiste aimerait savoir si des dossiers relevant du secteur artisanal ont été refusés faute de locaux adéquats, et s'il est envisagé de financer des projets hors de la commune.

M. Dramé précise que les statuts de la Fondetec prévoient que seules des entreprises dont le domicile fiscal se trouve sur le territoire de la Ville de Genève peuvent être soutenues. La plupart du temps, ajoute M. Favoulet, le conseil ne refuse pas des dossiers parce que les entreprises n'ont pas trouvé de locaux, puisqu'elles disposent généralement d'un espace avant de se présenter à la Fondetec.

Pour ce qui est de l'artisanat, la Fondetec a soutenu une entreprise d'installation de chauffage sanitaire et de climatisation respectueux de l'environnement. Mais il est vrai que peu d'activités se développent sur le territoire de la Ville et que ces métiers s'organisent plutôt de façon corporatiste. Certaines personnes s'adressent tout d'abord à la Fondetec, puis y renoncent, n'en ayant, de fait, pas l'utilité parce qu'elles rachètent des machines à leur ancien employeur, etc. Elles trouvent souvent des financements dans leur environnement professionnel.

Il n'en demeure pas moins que la Fondetec est en relation permanente avec la Gérance immobilière municipale, comme avec les autres gérances, pour rechercher des locaux commerciaux, même si l'offre en surfaces commerciales est très pauvre en ce moment. De plus, les régies privées sont en train de durcir les conditions d'octroi, au point de demander jusqu'à 12 mois de dépôt de garantie.

Un commissaire libéral, se reportant à la page 7 du rapport annuel, où figurent les conditions de financement, souhaiterait connaître de quelle façon la fondation évalue et détermine la notion de viabilité économique, et comment elle se préserve des risques d'arbitraire dans les décisions qu'elle prend et qui sont, il faut bien l'admettre – souligne-t-il – liées à l'appréciation personnelle des membres du conseil. Parallèlement, y aurait-il, a posteriori, des analyses des refus formulés?

M. Favoulet répond que les conditions d'acceptation ou de refus se situent à deux niveaux: le dossier et l'audition. Quant à l'étude de viabilité, elle s'effectue sur la base d'un *business plan*, complétée par des analyses sectorielles très fines. Il se dit persuadé que, plus l'étude d'un dossier va dans les détails, moins l'appréciation personnelle entre en jeu, ce d'autant qu'au final tous les dossiers sont systématiquement soumis au vote du conseil de fondation et que les procès-verbaux qui en découlent sont examinés par le Contrôle financier.

Ce même commissaire demande encore s'il existe un canevas de décision, une méthodologie, une procédure.

M. Thorel lui propose de visiter le site internet de la fondation et d'y télécharger le document permettant de formuler une demande de financement. Il pourra, de la sorte, constater à quel point il est complet et détaillé. En effet, il faut relever qu'un maximum d'éléments concrets sont exigés. Reste évidemment, poursuit M. Thorel, que la difficulté de la Fondetec est qu'elle n'a pas pour vocation d'être une banque, que ce n'est pas non plus dans son mandat, puisqu'elle supplée justement à une lacune du marché financier, ce qui fait qu'un certain nombre d'entrepreneurs n'ont pas accès au financement de leur activité par la voie bancaire.

La Fondetec pourrait adopter les mêmes critères d'attribution qu'une banque qui évalue administrativement le degré de risque et qui détermine ainsi le refus ou l'acceptation d'un prêt. Un tel fonctionnement dissiperait les inquiétudes dudit commissaire, conclut provisoirement M. Thorel, mais il y a fort à parier que la Fondetec ne remplirait plus alors son mandat.

Le commissaire libéral n'étant guère satisfait de la réponse apportée, M. Thorel précise encore que, si la Fondetec a connu de nombreux remous, il est néanmoins un point qui n'a jamais fait débat, c'est celui du vote politique ou du copinage. Il certifie qu'il y a toujours eu entente sur l'analyse technique des dossiers étudiés et aucun désaccord majeur.

M. Schwarz, pour sa part, s'avoue très étonné par cette question politique. Il espère tout bonnement que les membres du Conseil municipal ont su désigner des personnes présentant les compétences techniques nécessaires à l'évaluation objective de ces dossiers au sein du conseil de fondation. Selon lui, il faut accepter cette marge de subjectivité, et il se dit sûr que le nouveau conseil donnera entière satisfaction.

M. Dramé, de son côté, rappelle à la commission des finances que la Fondetec dispose d'un service technique, d'un exécutif composé de professionnels en la matière, recrutés avec soin et rémunérés en conséquence. Outre ce travail technique, intervient encore le conseil. Les partis politiques y ont nommé des personnes aux capacités reconnues. Enfin, la Fondetec, qui est une entreprise de proximité, désigne un délégué qui se rend sur place pour avoir des éléments concrets d'évaluation. De la sorte, la part d'émotivité est écartée autant que faire se peut.

Le commissaire libéral rappelle alors que le but de la fondation est de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois et que, dans cette perspective, la Ville lui a octroyé 20 millions de francs. Il s'étonne, en conséquence, que le rapport D-32 ne présente aucun élément qui permette de mesurer l'impact social des opérations conduites par la Fondetec.

M. Favoulet explique que 28 nouvelles entreprises ont été soutenues, mais que le nombre d'emplois créés est difficile à déterminer. La fondation rencontre

en effet des difficultés à fournir un chiffre qui soit validé par un organe externe. Le dernier obtenu est de 4,2 emplois par entreprise. Ces chiffres sont calculés à l'aide des fiches AVS. Or, aujourd'hui, malgré des relances régulières, seules 60% des entreprises les remettent à la Fondetec. Impossible donc de dire s'ils sont représentatifs de la totalité, surtout, ajoute M. Favoulet, que ce n'est pas durant les quatre premières années de leur existence que les entreprises créent le plus d'emplois.

M. Thorel comprend le souci du commissaire de vouloir remplir sa mission de surveillance, mais il tient à rappeler que cette nouvelle articulation avec le Conseil municipal, résultant du changement de statut de la Fondetec, en est à ses primes balbutiements. Il reconnaît qu'il faudra mettre sur pied des protocoles clairs d'information et que la fondation va certes s'y appliquer. Pour l'heure, néanmoins, il invite l'ensemble de la commission des finances à s'interroger sur les comptes. Il conçoit par ailleurs fort bien que certaines questions restent en suspens et il annonce en conséquence, d'ores et déjà, qu'Ecodiagnostic, un organisme indépendant, est en train de réaliser un rapport sur la Fondetec qui devrait répondre certainement au questionnement lié à l'exercice de l'autorité de surveillance. Il se montre disposé à revenir présenter ledit rapport à la commission sitôt sa sortie de presse.

Un commissaire démocrate-chrétien appuie la réflexion libérale. Il estime que des éléments concernant l'impact social de la Fondetec auraient pu, voire dû, apparaître dans le présent rapport D-32, puisque c'était déjà justement le cas dans le précédent document. Il ne souhaiterait pas s'apercevoir, demain, que la Ville a fourni 20 millions pour ne créer, en définitive, que 10 emplois. Les interrogations formulées sont donc parfaitement fondées. Il relève, néanmoins, que la Fondetec a le grand mérite d'être un organisme de plus. Ainsi, quand sa création a été proposée, des réticences se sont fait jour au niveau cantonal, perçue qu'elle a été immédiatement comme une concurrence éventuelle pour les autres communes genevoises. La Chambre de commerce s'est, de son côté, tout de suite montrée plus chaleureuse, puisque les banques avaient déjà délaissé le type d'activités qui allait être dévolu à la Fondetec.

Ce même commissaire démocrate-chrétien rappelle ensuite que le père de cette institution souhaitait qu'elle soit indépendante du Conseil administratif, tout en voulant une fondation privée pour échapper à une validation par le Grand Conseil. Et la force du droit a fait que le Conseil administratif est devenu le partenaire juridique de la Fondetec. (*Justae nuptiae.*)

M. Thorel explique que les chiffres que présentait la Fondetec, à l'époque évoquée par le commissaire démocrate-chrétien, sortaient d'un chapeau et que ce mode de faire a été justement dénoncé. Alors même que la Fondetec se vantait de créer plus de 1000 emplois par an, la République toute entière se gaussait, déplore

le vice-président. Suite à cette perte de crédibilité, il est devenu délicat d'avancer le moindre chiffre sans pouvoir le certifier correct. C'est pourquoi il a été fait appel à un organisme indépendant, Ecodiagnostic, pour effectuer l'étude de l'impact social des activités de la Fondetec dans le tissu économique de la ville. Dès que le rapport sera disponible, répète M. Thorel, il sera possible de fournir des résultats, des chiffres précis, comme de les calculer dans le futur de façon objective. Il assure encore que, dans le prochain rapport annuel de la Fondetec, figurera le taux moyen d'emplois créés par entreprise.

Le même commissaire estime, en tant que statisticien, qu'il est pourtant facile d'adresser chaque année un petit questionnaire aux entreprises avec les questions suivantes:

- combien de personnes employez-vous?
- combien de personnes ont quitté votre entreprise?
- combien de personnes avez-vous engagées?

Il recommande, dans la foulée, aux représentants de la Fondetec, de prendre contact avec l'Office de la statistique qui fait ce travail régulièrement.

M. Favoulet réplique qu'il existe toute une série d'organismes du même type que la Fondetec dans le canton de Genève qui ont tenté de mener à bien cette opération et qu'aucun n' a encore réussi. La Fondetec a l'ambition d'être la première à y parvenir.

Une commissaire socialiste demande quel est le pourcentage de nouvelles entreprises soutenues par rapport à celles déjà existantes.

M. Favoulet répond que, sur la totalité des dossiers soutenus, 54% provenaient de nouvelles entreprises, les 44% restants n'étant guère âgés non plus. La plupart n'ont le plus souvent que quelques mois d'existence et sont encore en phase de démarrage. Les entreprises qui sont installées depuis plusieurs années ne recourent guère à la Fondetec. Soit elles sont acceptées par les banques, soit elles sont dans une situation financière qui fait qu'elles demandent à la Fondetec de combler les dettes, chose que la fondation ne fait pas.

Le commissaire radical observe que, dans le règlement voté par le Conseil municipal en octobre 2007, il était prévu que les comptes soient présentés conformément aux normes RPC (recommandations relatives à la présentation des comptes). Il remercie donc les responsables de la Fondetec de s'y être soumis. Il ajoute que le règlement imposait également que l'organe de révision vérifie qu'il existe un système de contrôle interne, adapté à sa mission et à sa structure, et d'en faire un rapport au Conseil municipal. Le commissaire regrette de n'avoir pas trouvé ce rapport.

M. Dramé fera une réponse écrite (cf. annexe II).

Un commissaire libéral lit, à la page 8 du rapport D-32, que 343 dossiers ont été reçus par la Fondetec et, pour la plupart, soutenus. Le montant total du prêt s'élève à plus de 40 millions. Si l'on divise ce chiffre, cela fait 100 000 francs par dossier, calcule-t-il. (*Note du rapporteur: Selon mes propres calculs, 116 618 francs.*) Or, pour la même période (1998-2006), ajoute-t-il, il est dit que le coût de fonctionnement de la fondation a fondu de 10 millions. Il n'est pas certain que cela soit justifié de perdre 27 000 francs par dossier, y compris sur ceux qui n'ont pas été ouverts. (*Note du rapporteur: Selon mes propres calculs, 29 155 francs.*) Ce d'autant plus que, dans les comptes, la perte indiquée n'est que de 200 000 francs sur les dossiers par année. Il aimerait s'assurer que le nouveau conseil limitera ces pertes à l'avenir. Le rôle d'une fondation est de faire fonctionner une institution sur la base de son revenu. Les responsables expliquent que les pertes de la fondation qu'ils dirigent sont liées à sa nature. Certes, concède le commissaire libéral, pour autant que ce soit en raison des débiteurs qui ne remboursent pas et non pas en raison de coûts de fonctionnement insensés.

M. Thorel réplique que les 10 millions incriminés comprennent également les pertes sur débiteurs.

Comment, dès lors, s'interroge ce même commissaire libéral, prendre en compte au mieux, à l'avenir, le problème du coût de fonctionnement par dossier?

M. Thorel répondra par écrit (cf. annexe II).

Le commissaire radical aimerait savoir quel est le revenu net moyen de la fortune qui est placée par la Fondetec. Il se demande, au cas où ce rendement serait inférieur au coût moyen de la dette de la Ville, si cet argent ne serait pas mieux placé dans les caisses de cette dernière.

M. Dramé répondra par écrit (cf. annexe II).

Au terme de cet échange, M. Dramé, président de la Fondetec, tient à conclure en rappelant une fois encore que la présente séance constitue, pour la nouvelle fondation de droit public, une première expérience. Le débat a porté au-delà des comptes, puisqu'il a été question du changement de statut, de l'implication de la commission des finances dans le rôle accordé désormais au Conseil municipal. Il plaide en conséquence pour que, désormais, une distinction soit opérée entre les comptes, le budget et le débat fondamental lié au statut et au fonctionnement de la Fondetec. Il souhaite qu'il en soit tenu compte lors du vote de la commission des finances.

Le président de ladite commission rappelle que cette dernière n'est pas appelée à voter sur l'objet D-32.

Séance du 11 novembre 2008

Discussion de la commission

En préambule, le président fait tout d'abord part à l'ensemble de la commission du fait qu'il s'est entretenu avec les membres du bureau du Conseil municipal sur le fait que, selon lui, il était nécessaire qu'il dispose de deux projets d'arrêtés, l'un portant sur les comptes de la Fondetec, l'autre sur le budget de cette même fondation, manquant l'un et l'autre dans le rapport D-32 pour pouvoir passer au vote.

Le bureau du Conseil municipal l'a assuré du fait que la commission des finances était parfaitement à même de rédiger, de sa plume, les deux textes. En conséquence, le président s'est apparemment mis à la tâche et se dit prêt à fournir deux projets de textes à la docte assemblée.

Un commissaire des Verts se montre très surpris de se retrouver devant ces projets d'arrêtés. Il a déjà eu l'occasion de dire dans les divers d'une séance précédente qu'il ne trouve pas normal qu'il revienne à la commission de fournir ces textes afin de pouvoir voter les comptes d'une fondation. Il ne souhaite nullement devoir assumer d'éventuels vices de forme. Par ailleurs, il ne lui semble pas avoir lu dans les statuts de la Fondetec que le Conseil municipal devait approuver le budget, mais les seuls comptes. Il regrette surtout qu'aucune discussion de fond n'ait eu lieu au sein de la commission sur cet objet, le débat n'ayant jamais porté que sur la forme.

Un commissaire libéral, par ailleurs membre dudit bureau, informe la commission que ce dernier, après en avoir référé auprès de la Direction générale de l'administration municipale, a reçu l'assurance que ces deux projets d'arrêtés étaient conformes, de sorte que la commission des finances ne prend aucune responsabilité en l'occurrence. Il suffit de déterminer s'il convient effectivement de les voter les deux ou non, et il appartiendra à cette même commission de déposer l'un ou l'autre, voire les deux projets d'arrêtés.

Le commissaire des Verts, l'article 11 des statuts de la Fondetec en main, rappelle que le Conseil municipal approuve chaque année, avant la fin décembre, les comptes et les rapports de l'association mentionnée à l'alinéa 2, soit la Fondetec. Il en conclut donc, tout naturellement, que ce même Conseil municipal n'a pas la compétence d'approuver le budget de ladite fondation.

Une commissaire socialiste regrette, pour sa part, que la commission des finances ait fort mal géré l'ensemble de ce dossier. Après avoir montré moult hésitations sur le rôle qu'elle devait tenir lors de l'audition des responsables de la Fondetec, elle marque les mêmes errances au moment d'en terminer avec cet objet, ne sachant visiblement qu'en faire.

Un autre commissaire socialiste juge, de son côté, qu'il serait judicieux de déterminer au cours de cette séance même la voie par laquelle la commission des finances recevra les rapports de la Fondetec l'an prochain. Il conviendrait de savoir par qui ledit document a été étiqueté sous la lettre D, dans la mesure où il appartient à cette autorité de rédiger le ou les projets d'arrêtés.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que la Fondetec est dotée de 20 millions et qu'il est logique, en conséquence, que le Conseil municipal se prononce sur sa gestion, mais non sur son budget. A son avis, le projet d'arrêté devrait se faire sur proposition du Conseil municipal qui constitue l'autorité de surveillance de la fondation, alors que le Conseil administratif n'est nullement concerné.

Le commissaire des Verts précité tient à souligner qu'il n'incrimine en rien la Fondetec, qui a répondu au mieux aux exigences fixées. Elle a remis son rapport d'activité avant le 30 juin 2008. Et le problème d'étiquetage posé aujourd'hui n'est pas de son fait.

Position des groupes

Les Verts ont lu avec grand intérêt le rapport de l'organe de contrôle. Il contient une réflexion qui mérite d'être relevée, soit qu'il est difficile d'effectuer un rapport sur la Fondetec, vu que l'organe qui le mandate est l'organe qui le surveille. En tant qu'organe de contrôle, il serait judicieux de régler ces problèmes de gouvernance au sein de la fondation.

Les libéraux ont toujours observé qu'en aucune circonstance la Fondetec ne prêterait de l'argent à la Fondetec. Elle se ruine dans le cadre de ses frais de fonctionnement qui sont supérieurs au rendement de son capital.

Pour les libéraux, il est absolument invraisemblable que cette structure fournisse gratuitement des prestations qui permettent à ses clients de bénéficier de conditions beaucoup plus favorables qu'auprès des banques. La fondation est incapable d'appliquer les principes de gestion qu'elle préconise, et les libéraux répéteront ce discours jusqu'à ce que la mort de cette institution s'ensuive. Pour le reste, les libéraux approuveront les comptes, car c'est le fond du problème qui est pathologique.

Le groupe démocrate-chrétien estime, quant à lui, qu'il serait intéressant de demander aux patrons de PME comment ils sont reçus ces jours dans les différentes banques de la place. S'il est possible de démontrer qu'ils sont bien accueillis, le Conseil municipal pourrait sérieusement envisager la disparition de la Fondetec. Dans l'hypothèse contraire, le groupe démocrate-chrétien soutient que la Fondetec a toute sa raison d'être.

Les socialistes pensent que la Fondetec est sortie de ses problèmes de jeunesse et que le changement de statut a été bénéfique. Il apparaît clairement que le rôle de cette fondation est plus important que jamais auprès de toute une série de PME que les banques n'aideront pas.

Certes, l'expérience de la nouvelle Fondetec est encore mince, et les socialistes auraient souhaité recevoir des réponses moins hésitantes lors de l'audition du 27 août 2008. Mais ils font pleine confiance à une équipe nouvelle qui est en train de mettre l'ordre demandé, tant par la commission des finances que par le Conseil municipal. A terme, pour les socialistes, il faudra étudier de quelle façon refinancer la Fondetec, parce qu'ils doutent que les grandes banques de la place soutiennent prochainement toutes les PME qu'elles négligent depuis longtemps. Ils voteront les comptes.

A gauche toute! et l'Union démocratique du centre voteront également ces comptes.

Vote de la commission

Première recommandation

Les Verts proposent la recommandation suivante: «Le Conseil municipal recommande à la Fondetec de suivre la remarque de l'organisme de contrôle donnée ci-dessous, soit:

«Nous précisons encore qu'un des objectifs du rapport détaillé prescrit par la loi est d'informer les membres du conseil d'administration (ou conseil de fondation) qui ne sont pas concernés directement dans l'activité ordinaire de la société ou de la fondation dans la mesure où ils n'exercent qu'un rôle de surveillance de l'exécution des décisions qu'ils ont prises dans le cadre des délégations qu'ils ont faites à la direction. Or nous relevons, en ce qui concerne la Fondetec, que le conseil de fondation est impliqué de façon permanente dans son activité et qu'il s'est toujours impliqué directement dans les décisions de soutiens financiers accordés.»

Cette recommandation est approuvée à l'unanimité des membres présents (2 UDC, 1 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 3 Ve, 2 AGT).

Deuxième recommandation

Le groupe radical propose la recommandation suivante: «Le Conseil municipal propose à la conseillère administrative Sandrine Salerno de rapatrier la fortune de la Fondetec dans les caisses de la Ville.»

Cette recommandation est refusée par 8 non (3 S, 3 Ve, 2 DC) contre 2 oui (1 L, 1 R) et 2 abstentions (AGT).

Vote des comptes 2007 de la Fondetec

Enfin, au bénéfice de ces nombreuses explications, la commission des finances vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, par 12 oui (2 UDC, 1 L, 1 R, 3 Ve, 3 S, 2 AGT) et 2 abstentions (DC), à accepter l'arrêté présenté par la commission des finances concernant le rapport D-32 et permettant de voter les comptes 2007 de la Fondetec.

PROJET D'ARRÊTÉ PA-96 «Approbation des comptes 2007 de la Fondetec»

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec);

sur proposition de la commission des finances,

arrête:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2007, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2007, l'annexe aux comptes 2007 et le rapport de l'organe de contrôle du 28 mai 2008 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Annexes mentionnées

2568 SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2009 (soir)

Rapport d'activité 2007 et budget de fonctionnement 2008 de la Fondetec



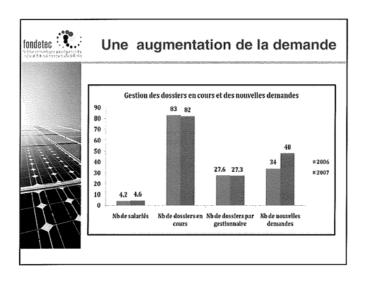


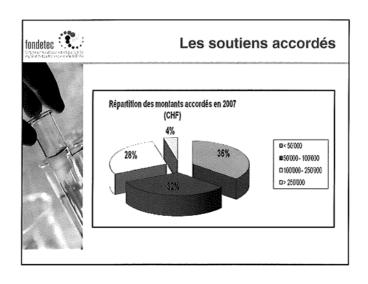
Dossiers et chiffres 2007 (r.a. p.9)

- ➤ 36 nouveaux dossiers:
 - 25 nouvelles entreprises financées.
 - 3 compléments financiers.
 - 8 non soutenus.

Soutien financier accordé = CHF 2'727'600

- ▶ 13 interventions totalement remboursées :
 - Montant total = CHF 1'931'192
- ➤ 83 dossiers en cours au 31/12/07
 - 2 Cautionnements / Banques (CHF 36'902)
 - 63 Prêts directs (CHF 5'826'073)
 - 2 Cautionnements (CHF 379'440)
 - 8 en attente de décision
 - 7 en attente libération crédit

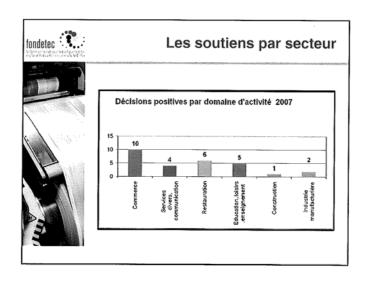


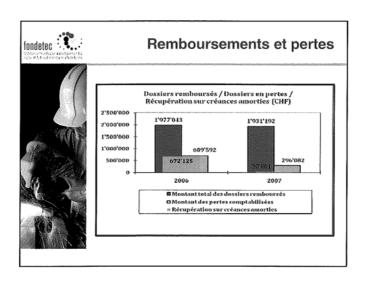


2570 SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2009 (soir) Rapport d'activité 2007 et budget de fonctionnement 2008 de la Fondetec

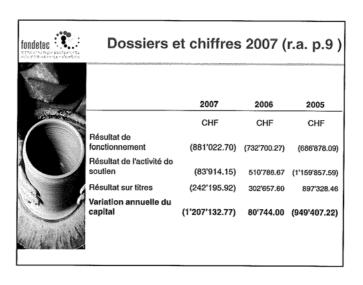
Répartition des financements accordés en 2007 selon le genre (en %)

Dossiers portés exclusivement par une femme o Dossiers portés par une femme et un homme o Dossiers portés par un homme











Dossiers et chiffres ▶31.07.08

➤ 24 nouveaux dossiers:

- 12 nouvelles entreprises financées.
- 3 compléments financiers.
- 9 non soutenus.

Soutien financier accordé = CHF 1'500'000

➤ 94 dossiers en cours au 31/07/08

- 0 Cautionnements / Banques
- 75 Prêts directs (CHF 6'132'501)
- 0 Cautionnements
- 15 en attente de décision
- 4 en attente libération crédit



Les soutiens par secteur



Secteurs d'activité soutenus par une décision positive							
Secteur d'activité	2007	2008					
Construction	1						
Commerce - distribution	8	4					
Education – Loisirs	5	1					
Industrie manufacturière	2	2					
Restauration	6	1					
Communication	4						
Services divers	2	6					
Total	28	14					



Les évolutions 2008

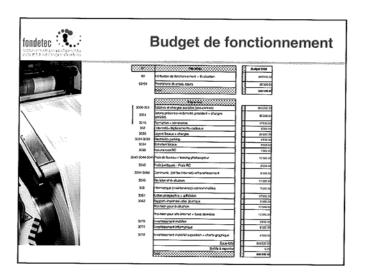
> Fonctionnement:

- Gestion des titres par un seul organisme.
- Renforcement de l'équipe.
- ➤ Gestion des dossiers :
 - Nouveau contrat de prêt.
 - Nouvelle demande de financement.

Communication:

- Evènements : conf. « financement des ent. » conf. de presse et soirée Fondetec.
- Salon : Place des affaires, Carrefour des créateurs, salon transfrontaliers.
- Image: nouveau logo, nouvelle charte graph.
- Supports: nouveau site internet, nouvelle doc.

2574 SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2009 (soir) Rapport d'activité 2007 et budget de fonctionnement 2008 de la Fondetec







Cité Vieusseux 4 CH-1203 Genèva Tél: 022 338 03 60 Fax: 022 338 03 69 Mail: fondetec@fondetec.ch Site: www.fondetec.ch

Genève, le 08 septembre 2008 réf : JF

Concerne : Séance de la Commission des finances du 27 août 2008

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de nous avoir permis de vous présenter notre rapport d'activité 2007 et notre budget pour l'année 2008, lors de votre séance du 27 août 2008.

Au cours de la présentation 3 questions posées demandaient un temps de réflexion plus important. Nous pouvons aujourd'hui, vous apporter les réponses et informations complémentaires suivantes :

1.- Comment estimer à l'avenir, le coût de fonctionnement par dossier ?

Le coût de fonctionnement par dossier n'est à ce jour pas estimé annuellement, mais, a fait l'objet d'une estimation dans le cadre de la Fondation de droit privée sur la période 2003-2006. Selon cette analyse, le coût administratif total (direct et indirect) d'une intervention effective s'élève à 22'500 CHF, dont les deux tiers concernent l'activité en amont et seulement un tiers l'activité en aval de la prise de décision sur l'octroi de crédit.

Pour qualifier ce montant, il semble important de tenir compte du fait que chaque projet soutenu créé ou soutien 4 à 5 places de travail.

Depuis le changement de direction début 2007, la diminution de la charge administrative de l'équipe est une priorité, notamment en ce qui concerne l'activité en amont, par la mise en place de la nouvelle demande de financement (téléchargeable sur le site internet de la Fondetec).

Ce formulaire permet d'éviter le retraitement des informations par les collaborateurs d'où un gain de temps tout en étant un élément important du processus visant à démontrer la parité de traitement.

Il est à noter que les coûts liés aux changements de statuts et l'augmentation de plus de 40% du nombre de nouvelles demandes et de nouveaux dossiers par rapport à 2006 sont inclus dans les coûts de fonctionnement 2007 et le budget 2008.

Il est d'ores et déjà prévu de renouveler cette estimation par un organisme externe pour la période 2007-2010. Nous souhaiterions également pouvoir comparer ces chiffres avec ceux des autres acteurs de la promotion économique genevoise.



2.- Quid du rapport de l'organe de révision qui était tenu de vérifier qu'il existait un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure et qui devait être remis au CM?

Vous trouverez ci-joint le courrier du réviseur relatif à ce point en annexe de ce document. S'il semblait difficile ou prématuré de fournir un rapport détaillé pour l'exercice 2007, rien ne semble s'opposer à ce qu'il soit dûment remis pour l'exercice 2008.

On peut néanmoins constater qu'un système et des outils de contrôle existent, mais ne sont pas encore documentés. Leur existence est notamment liée à la transparence qui existe sur l'activité des 5 collaborateurs vis-à-vis du Conseil de Fondation, seul organe décisionnaire se réunissant en moyenne deux fois par mois et qui comprend 9 membres nommés par le Conseil Municipal.

Suite à une période liée à de nombreux changements et à de nombreuses modifications visant l'optimisation des processus, il sera désormais sans doute plus simple d'opérer cette formalisation au cours des prochains mois.

3.- Quel est le revenu net moyen de la fortune qui est placée par la FONDETEC ? Et si ce rendement était inférieur au coût moyen de la dette de la Ville, cet argent ne serait-il pas mieux placé dans les caisses de la Ville ?

Le revenu net moyen de la fortune qui est placée par la Fondetec est présenté dans le tableau ci-dessous.

	2003	2004	2005	2006	2007
Titres	5'670'716	7'889'941	5'178'895	6'652'878	6'643'444
Liquidités	8'012'098	3'567'940	4'791'876	1'364'540	1'493'018
Total	13'682'813	11'457'880	9'970'771	8'017'417	8'136'462
Revenus titres + intérêts, avant la soustraction de commissions de gestion	282'478	258'225	379'082	209'289	269'751
Rendement annuel de la fortune	2.1%	2.3%	3.8%	2.6%	3.3%

De 2002 à 2007, sur les conseils de Monsieur Rochette, gestionnaire professionnel indépendant reconnu, la Fondetec a choisi d'éponger les effets de la crise de 2001 sur la durée et d'adopter une stratégie de placement prudente respectueuse des normes en vigueur pour la gestion des fonds des caisses de prévoyance.

Depuis le début de l'année 2008, Le conseil a décidé de renforcer la qualité de la gestion des placements en confiant un mandat de gestion à la société LODH. Une réflexion avec pour objectif d'assurer un rendement de 5% l'an tout en conservant l'orientation de préservation du capital est menée entre les membres du Conseil et notre interlocuteur spécialiste des clients institutionnels.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez obtenir et vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission des finances, nos cordiales salutations.

Jérôme Favoulet



Monsieur Jérôme FAVOULET
Directeur
FONDETEC
Fondation communale pour le développement
des emplois et du tissu économique en Ville
de Genève
Cité Vieusseux 4
1203 Genève

Genève, le 8 septembre 2008. D59/A70-1265le08.09.2008.

Cher Monsieur.

Nous faisons suite à votre courrier du 3 courant, relatif au rapport détaillé, ainsi qu'à l'entretien téléphonique que votre collaboratrice a échangé avec la soussignée de droite. Afin d'éviter tout malentendu, nous aimerions apporter les précisions suivantes :

Tout d'abord, nous relevons que ledit rapport détaillé est prévu dans le règlement de votre Fondation, qui est entré en vigueur le 27 novembre 2007. Lors de la définition de notre mandat et de l'élaboration de notre offre, dans le courant du premier semestre 2007, nous ne disposions que du règlement de l'ancienne FONDETEC qui ne prévoit pas de rapport détaillé, ni les statuts de la nouvelle FONDETEC.

Vous relevez dans votre courrier que notre offre fait mention de l'analyse et de l'évaluation des systèmes de contrôles internes de votre Fondation. Nous précisons qu'il s'agit là d'une phase ou d'un élément de notre approche de révision qui doit nous permettre de planifier la nature et l'étendue des contrôles à effectuer. Par contre, l'objet de notre mandat n'est pas l'analyse en soi du système de contrôle interne et l'édition d'un rapport spécifique sur celuici.

Par ailleurs, le règlement de l'ancienne Fondation ne prévoyait pas non plus le recours aux normes Swiss GAAP RPC pour l'établissement des comptes annuels. Or, la mise en place de ces normes a entraîné des travaux d'accompagnement importants de notre part, non prévus dans notre offre, et a eu pour conséquence indirecte l'établissement d'une annexe détaillée donnant des informations étendues sur la composition des rubriques des comptes annuels et les principes comptables retenus pour leur évaluation.

Notre rapport du 28 mai 2008 présente l'étendue de nos travaux et nos conclusions sur l'établissement des comptes annuels conformément à l'article 23 des statuts. Ces conclusions portent nécessairement sur l'ensemble des états financiers y compris l'annexe détaillée mentionnée ci-dessus.

Nous relevons que le règlement de la Fondation actuelle a été mis en vigueur dans les derniers jours de l'année 2007. Il précise et complète les statuts sur le chapitre du contrôle. Il n'y est fait mention que d'un seul rapport à établir par l'organe de contrôle qui devrait donc nécessairement correspondre à celui prévu dans les dispositions des statuts.

.1..

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2009 (soir)

2578

Rapport d'activité 2007 et budget de fonctionnement 2008 de la Fondetec



- 2 -

Nous avons noté que les dispositions de ce réglement reprenaient certaines nouvelles dispositions du droit des sociétés anonymes en matière de révision des comptes annuels pour les exercices débutant dès le 1^{ef} janvier 2008. Les fondations de droit privé sont également soumises à ces règles pour les exercices commençant dès le 1^{ef} janvier 2008.

Les fondations de droit public n'étant pas soumises à ces dispositions, nous comprenons qu'avec la mise en vigueur de ce règlement, la FONDETEC s'est soumise volontairement à ces nouvelles dispositions qui entrent en vigueur en 2008. Dès 2008, les comptes des fondations de droit privé, dans la mesure où la norme RPC a été retenue pour leur établissement, seront soumises au contrôle « ordinaire » décrit à l'article 728 du CO. Un « rapport détaillé » adressé au Conseil de Fondation, conforme à l'article 728b du CO sera alors établi par l'organe de contrôle (La terminologie de la loi est trompeuse car le « contrôle ordinaire » selon les nouvelles prescriptions est beaucoup plus étendu que le contrôle qui était prévu dans l'ancien droit).

Nous comprenons donc que la FONDETEC souhaite retenir les prescriptions applicables pour les fondations de droit privé qui seront applicables à partir de 2008.

L'article 36, alinéa 5 du règlement prévoit un rapport détaillé destiné au Conseil de Fondation et au Conseil municipal. Selon le nouvel article 728b du CO, l'organe de révision établit un rapport détaillé à l'intention du Conseil d'administration, soit l'organe responsable de la gestion, qui dans le cas d'une fondation comme FONDETEC est le Conseil de Fondation. L'objectif est de relever de manière plus complète et systématique les questions qui peuvent être d'intérêt pour les personnes responsables de la gestion et du contrôle. Il y a lieu de relever, concernant le rapport détaillé prescrit par le nouveau droit et destiné uniquement à l'organe ayant la responsabilité de la gestion, que les organisations professionnelles ne s'étaient pas encore déterminées sur sa portée ni son contenu à fin 2007. Pour exemple, un séminaire de formation comprenant ce sujet n'a été donné que le 3 septembre 2008 par la Chambre Fiduciaire Suisse.

Nous précisons encore qu'un des objectifs du rapport détaillé prescrit par la loi est d'informer les membres du Conseil d'administration (ou du Conseil de Fondation) qui ne sont pas concernés directement dans l'activité ordinaire de la société ou de la Fondation dans la mesure où ils n'exercent qu'un rôle de surveillance de l'exécution des décisions qu'ils ont prises dans le cadre des délégations qu'ils ont faites à la direction. Or, nous relevons, en ce qui concerne la FONDETEC, que le Conseil de Fondation est impliqué de façon permanente dans son activité et est toujours impliqué directement dans les décisions de soutiens financiers accordés.

Notre interprétation est également cohérente avec le fait qu'au moment de la rédaction du règlement, il n'existait formellement pas encore d'expert-réviseur, respectivement d'entreprise d'audit agréés selon la LSR, alors que le règlement en fait mention à l'article 36, al. 1.

Enfin, nous précisons que l'examen de l'existence du contrôle interne prévu par les nouvelles dispositions du CO dès 2008 implique qu'un tel système de contrôle interne soit documenté et formalisé. Si l'on a pu constater l'existence de procédures inhérentes à un système de contrôle interne, sa documentation formelle n'était pas encore réalisée au moment de notre contrôle. Par ailleurs, il est évident qu'un règlement entrant en vigueur à fin 2007 ne peut entraîner une obligation rétroactive concernant l'existence de la documentation et le respect d'un système de contrôle interne.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2009 (soir)

2579

Rapport d'activité 2007 et budget de fonctionnement 2008 de la Fondetec

SFG

- 3 -

Pour terminer, dans l'hypothèse où un rapport détaillé devrait impérativement être établi déjà dans le cadre de la révision des comptes 2007, il va de soi que nous serions en mesure de l'établir. Néanmoins, nous attirons votre attention sur le fait que les travaux rédactionnels relatifs à l'établissement d'un tel rapport ne sont pas prévus dans notre offre de mandat.

Nous restons bien entendu à votre entière disposition pour en discuter et vous prions de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

SFG Société Fiduciaire et de Gérance SA

F. Savigny

B/Do

M. Gérard Deshusses, rapporteur (S). Je ferai quelques remarques en tant que rapporteur. Tout d'abord, dans le préambule de mon rapport, la date de renvoi du rapport D-32 a été oubliée: il faudrait ajouter que celui-ci a été renvoyé par le Conseil municipal à la commission des finances le 23 juin 2008. (*Ajouté au Mémorial.*)

Mesdames et Messieurs, j'interviens notamment pour vous dire que la commission des finances a connu quelques difficultés à traiter ce rapport D-32. La Fondetec, qui était une fondation de droit privé, est devenue une fondation de droit public et cela a eu, pour nous Conseil municipal, un impact, à savoir que le rapport d'activité de la Fondetec doit être voté formellement. Or, pour qu'il soit voté, il faut que nous disposions d'un arrêté en bonne et due forme, et la commission des finances a oublié ce détail dans ses travaux. Il se trouve, par ailleurs, que la Fondetec ne dépend pas du Conseil administratif, comme les autres fondations, à l'image de celle du Grand Théâtre par exemple, mais qu'elle dépend directement du Conseil municipal. Ce projet d'arrêté, au lieu d'être rédigé par les services du Conseil administratif, doit l'être par le Conseil municipal lui-même. C'est là que les choses ont mal fonctionné, personne ne sachant qui devait écrire quoi.

C'est la raison pour laquelle, Madame la présidente, je vous invite, pour les années prochaines, à proposer au bureau du Conseil municipal de rédiger ledit arrêté, puisque le Conseil administratif n'entend visiblement pas le faire. Ce en quoi il a raison, eu égard à la séparation des pouvoirs.

Voilà les soucis techniques qui nous ont occupés en commission. Mais, finalement, nous nous en sommes sortis, si bien que ce soir nous pouvons vous présenter ce rapport et le projet d'arrêté PA-96.

La présidente. Merci, Monsieur le rapporteur. Vous avez effectivement raison et le bureau a pris note de votre recommandation pour les années à venir.

Premier débat

M. Mathias Buschbeck (Ve). Mesdames et Messieurs, l'avantage d'avoir un tel retard et d'approuver aujourd'hui le rapport d'activité 2007 de la Fondetec, c'est que la commission des finances a déjà pu étudier le rapport 2008, puisque nous sommes bientôt en 2010... Nous avons donc pu voir ce qui avait été fait entre le présent rapport et le rapport d'activité 2008.

Je voudrais revenir sur le problème de l'arrêté évoqué par le rapporteur. Notre plénum a renvoyé à la commission des finances un rapport divers D-32, et non

pas un projet d'arrêté. Il n'y avait pas de projet d'arrêté au moment où nous avons renvoyé cet objet en commission, et celle-ci a voté un projet d'arrêté PA-96 qui n'avait pas été pris en considération par le plénum. Il me semble que nous sommes là au-delà de ce qu'il est possible de faire... Quiconque ferait recours contre le vote de ce soir obtiendrait probablement satisfaction. De plus, contrairement au rapporteur, je ne suis pas sûr que ce soit au bureau de rédiger des projets d'arrêtés. Je pense que c'est à l'administration de nous transmettre des projets d'arrêtés en bonne et due forme, car nous ne sommes pas des juristes.

Par ailleurs, si nous pouvions comprendre que la première année, soit pour le rapport d'activité 2007, il y avait des problèmes de réglage, nous avons constaté que, pour le rapport 2008, il n'y avait toujours pas de projet d'arrêté. En une année, nous n'avons pas réussi à régler ce problème, ce qui est relativement désolant.

J'en viens à la recommandation formulée par les Verts en commission des finances. Elle concerne le problème de gouvernance relevé par l'organisme de contrôle de la Fondetec. Celui-ci disait avoir de la peine à vérifier l'activité de la Fondetec, compte tenu du fait que le mandataire, soit le conseil de fondation, était en même temps l'organe à contrôler, puisque les membres du conseil étaient impliqués dans l'examen des dossiers. Pour nous, cela soulevait un grave problème de gouvernance. En effet, le conseil de fondation est censé diriger et une équipe de professionnels devraient se charger de juger la qualité des dossiers. Nous nous étions donc émus de cet état de fait et nous sommes contents de constater qu'une année plus tard le problème a été résolu. Dorénavant, ce ne sont plus les membres du conseil de fondation qui s'occupent d'approuver les dossiers, ce qui est une bonne chose du point de vue de la séparation des pouvoirs. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

La deuxième recommandation, malheureusement, n'est pas aussi aboutie que nous l'aurions souhaité. Elle demandait que le Conseil administratif rapatrie la fortune de la Fondetec au sein de la Ville de Genève. Ce n'est pas là une simple question technique. Aujourd'hui, la Ville de Genève doit emprunter sur les marchés financiers afin d'alimenter la Fondetec qui, elle-même, place l'argent. C'est une pratique tout à fait défavorable pour la Ville de Genève et nous demandions que celle-ci joue le rôle de la banque pour la Fondetec. Manifestement, c'est la solution vers laquelle on se dirige, même si elle n'est pas encore complètement aboutie.

En résumé, les Verts constatent qu'après les quelques années de turbulences qu'a connues la Fondetec le nouveau conseil de fondation a largement su redresser la barre, même si tout n'est pas encore parfait. Pour cette raison, les Verts accepteront ce projet d'arrêté, après avoir hésité à s'abstenir en raison du vice de forme dont semble être entachée la rédaction du projet d'arrêté.

M. Christian Zaugg (AGT). Les problèmes que la Fondetec a connus semblent aujourd'hui réglés et notre groupe ne peut que s'en réjouir.

Il le fait d'autant plus que la gauche de la gauche avait en son temps participé activement à la création de cette fondation.

Je ne vais donc pas revenir sur une situation aujourd'hui dépassée, car les comptes 2007 sont déjà loin derrière nous et les personnes qui ont eu, dans le passé, maille à partir avec notre ancien collègue Souhaïl Mouhanna, qui dénonçait, à juste titre, certains dysfonctionnements, l'ont depuis quittée. Dont acte.

Je ne relève, à l'instar de mon collègue Deshusses, qu'un seul problème – et là, j'aimerais bien que le bureau entende – un problème de forme lié à la présentation de ces rapports D... quelque chose, tant pour la Fondetec que pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, qui devraient systématiquement être munis d'un projet d'arrêté puisque nous sommes appelés à voter les comptes de ces institutions.

J'ai personnellement rédigé l'arrêté de la Fondetec mais, franchement, pensez-vous que c'est au président d'une commission de le faire?

Vous comprendrez donc que je demande que, dorénavant, toutes ces propositions de rapport d'activité à approuver soient assorties d'un projet d'arrêté, et je remercie le bureau d'en prendre bonne note.

La présidente. Puisque le bureau a été interpellé plusieurs fois, j'aimerais préciser que c'est le Secrétariat du Conseil municipal qui s'occupe de rédiger les arrêtés lorsqu'il n'y en a pas. C'est ce qui a été fait pour ce rapport D-32. Nous en avons d'ailleurs discuté, au sein du bureau, pour savoir s'il ne convenait pas de changer l'appellation de ces rapports, puisqu'il ne s'agit plus d'en prendre acte mais de voter un arrêté. Nous n'avons donc pas attendu vos remarques pour prendre les choses en main, et je pense que les prochains bureaux feront de même. En l'état, nous vous remercions pour votre inquiétude qui rejoint la nôtre.

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs, nous parlons ici de la Fondetec, soit d'une fondation de droit public. Il s'agit donc de l'argent des contribuables de la ville de Genève, qu'on le veuille ou non, et nous en sommes responsables. On oublie quelque peu que ce sont les travailleurs et travailleuses qui fournissent cet argent. Que celui-ci rapporte, j'espère bien! Mais nous avons la responsabilité de tout vérifier, et pas seulement par des arrêtés. On semble oublier que nous sommes les représentants du peuple, au-delà de toutes les histoires d'arrêté, de règlement et autres. On se perd dans ces histoires, alors qu'avant toute chose nous sommes responsables en tant que représentants du peuple. Nous

avons la responsabilité, parce que c'est une fondation de droit public, de vérifier que les finances sont gérées correctement, et le reste aussi, évidemment. J'aimerais qu'on ne l'oublie pas, parce que j'ai l'impression qu'on se perd dans des circonvolutions ahurissantes!

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais surtout faire une remarque de contenu, s'agissant du rapport d'activité et de la gestion générale de la Fondetec. La fondation a été créée pour favoriser de nouveaux emplois dans notre ville. Or, Mesdames et Messieurs, comme vous l'aurez remarqué, les personnes qui s'occupent de préparer le rapport d'activité n'ont pas encore réussi à mettre en évidence d'une manière claire quelle est l'évolution en la matière: combien d'emplois vise-t-on au début de l'année, combien en a-t-on perdu – car c'est la vie économique – et combien en a-t-on gagné, de quel type d'emplois s'agit-il? J'ai fait cette remarque en commission, en expliquant aux responsables de la Fondetec qu'ils pouvaient s'adresser aux personnes compétentes de l'administration pour les aider à fournir ces renseignements. Cela me semble important, faute de quoi les rapports de la Fondetec ressembleront bientôt à des rapports de sociétés anonymes dont on ne voit pas très bien quelle est la finalité...

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Je rebondis sur l'intervention du représentant du Parti démocrate-chrétien: le rapport de la commission des finances abonde en effet sur cette question, montrant que l'ensemble des commissaires se préoccupent du bilan social de la Fondetec et que celle-ci fait des promesses tout à fait concrètes à cet égard. Mesdames et Messieurs, chacun est certain, comme l'a dit M. Baud, que les 20 millions d'argent public doivent se retrouver, au-delà de la somme investie, dans la création d'emplois.

Cette observation est d'autant plus pertinente que le débat sur le refinancement de la Fondetec est actuellement ouvert, par le biais de la proposition PR-711. Alors, certes, par rapport à la situation économique et aux besoins, il n'y a pas de discussion possible sur la nécessité de refinancer la Fondetec. Mais par rapport au bilan social, à savoir quel est l'usage qui a été fait des 20 millions, il y a matière à débattre. Les comptes de la Fondetec nous montrent que celle-ci fonctionne depuis des années avec un déficit structurel, c'est-à-dire que l'encouragement de l'emploi a un coût et que ce coût consomme le capital. Bien sûr, une part du capital est perdue dans les investissements, mais nous souhaiterions, nous libéraux, que la totalité de la perte corresponde à des engagements faits dans le but — ma foi, à risque et donc parfois raté — de développer l'emploi.

Or ces comptes 2007, comme les comptes antérieurs, nous disent que ce n'est malheureusement pas le cas. Le coût de fonctionnement de la Fondetec est lar-

gement exagéré par rapport à ses recettes. Mais cela ne serait rien si l'emploi généré par la Fondetec était supérieur à ses coûts, c'est-à-dire si, globalement, la profitabilité pour la communauté de la ville de Genève était supérieure au montant perdu chaque année – aux comptes 2007, la perte est de 1 million. Ce que le Conseil municipal doit examiner, ce que nous devons savoir, c'est si la perte de fonctionnement de la Fondetec est compensée, et au-delà de cette seule somme, par le profit que représente pour la communauté genevoise l'existence même de la Fondetec.

Aujourd'hui, nous devons constater que les comptes, l'audition de la Fondetec et le rapport de la commission des finances ne permettent pas de lever le doute. Cela ne signifie pas que le doute soit fondé, mais il est essentiel qu'il ne puisse pas ressurgir à d'autres occasions. Faute de quoi, il faudrait tirer la conclusion que la Fondetec n'a pas atteint ses buts. Reste que ce n'est pas l'objet de l'approbation des comptes. Ceux-ci concernent la politique de la Fondetec, qui a été largement approuvée par le Conseil municipal et qui a vu le ralliement des libéraux en commission des finances. Ce soir, nous accepterons donc également ces comptes.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, le groupe socialiste est satisfait d'avoir vu passer la Fondetec du statut de fondation de droit privé au statut de fondation publique. Il est satisfait également de constater que la nouvelle équipe à la tête de la fondation fonctionne bien et travaille de façon correcte et conséquente.

Mesdames et Messieurs, la Fondetec fournit un soutien à notre tissu social et intervient à des niveaux où nos banques ne le font pas, en faveur de jeunes entreprises qui ont besoin d'une aide financière. Alors, certes, les inquiétudes et les doutes qu'ont manifestés certains – et je constate avec plaisir que ces doutes et inquiétudes ont été correctement retranscrits dans le rapport que j'ai rédigé – nous les partageons également. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre d'un autre objet que nous traitons en commission des finances, à savoir la proposition PR-711 pour la redotation de la même Fondetec, nous avons posé la question à différents partenaires de cette fondation. Ceux-ci nous ont rassurés, en nous disant que le travail de la Fondetec était extrêmement important et qu'il entrait dans un créneau particulier, mais, qui plus est, qu'ils avaient eux-mêmes, dans leurs propres organismes de même calibre, des résultats semblables.

C'est dire qu'on peut attendre encore plus de la Fondetec, mais que, passé les erreurs de jeunesse, elle répond, à l'heure qu'il est, à un besoin d'autant plus important que la crise qui nous occupe ces temps n'est pas près de finir, contrairement à ce que racontent certains augures!

M. Olivier Fiumelli (R). Mesdames et Messieurs, il s'agit effectivement, aujourd'hui, d'approuver les comptes 2007. Le vrai débat politique sur la Fondetec, sur son utilité, sur sa nécessité, se fera dans le cadre du refinancement que nous sommes en train d'examiner en commission des finances. Je ferai donc juste quelques remarques sur ces comptes. Pour nous, les débats en commission des finances ont bien montré qu'il y avait quand même un problème de gouvernance à la Fondetec, qui n'est pas dû aux membres du conseil de fondation – je rassure tout de suite M. Dramé – mais qui est un problème structurel lié aux statuts. Ainsi, le Conseil municipal est l'organe de surveillance de cette entité, alors que nous n'avons pas réellement les moyens de la surveiller. De même, le conseil de fondation est à la fois impliqué dans la gestion et dans la haute surveillance de la fondation. Cela a été relevé par mon préopinant Vert.

Ensuite, la manière dont nous finançons le fonctionnement de la Fondetec n'est probablement pas adéquate. La Fondetec se finance en effet sur le capital qu'elle a reçu. Or il serait préférable que la Fondetec soit subventionnée par la Ville pour son fonctionnement, et que le capital serve uniquement à financer les activités de soutien aux entreprises. Bref, en termes de réforme des statuts, il y aurait bien des choses à faire, mais il ne nous a pas semblé que le Conseil administratif était disposé à engager une réforme des statuts. Nous aurons l'occasion de discuter de tout cela dans le cadre de la redotation.

S'agissant des deux recommandations proposées en commission des finances, nous souscrivons totalement à la première. Quant à la deuxième, nous avons été surpris de ne pas être suivis, dans la mesure où tout le monde semblait d'accord avec cette recommandation. Elle sera probablement adoptée dans le cadre des comptes 2008 ou dans le cadre de la redotation, parce qu'il est évident qu'une entité dépendant de la Ville n'a pas à recevoir plus d'argent qu'elle n'en a besoin. Elle n'a pas à placer de l'argent sur des comptes bancaires, même s'il ne s'agit évidemment pas de spéculation.

A cet égard, je rappelle que la Ville de Genève emprunte à 3% en moyenne. Si l'entité qui reçoit les fonds n'est pas capable de les placer à 3% au moins, la collectivité perd de l'argent. C'est ce qui s'est passé à la Fondetec en 2007 et, de manière encore plus importante, en 2008. Ce n'est pas du tout satisfaisant. Nous espérons donc que vous voterez sans hésitation la deuxième recommandation dans le cadre de la redotation ou aux comptes 2008. En conclusion, les radicaux approuveront les comptes 2007 de la Fondetec.

Deuxième débat

Mise aux voix, la première recommandation de la commission est acceptée sans opposition (61 oui et 1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande à la Fondetec de suivre la remarque de l'organisme de contrôle donnée ci-dessous, soit:

«Nous précisons encore qu'un des objectifs du rapport détaillé prescrit par la loi est d'informer les membres du conseil d'administration (ou conseil de fondation) qui ne sont pas concernés directement dans l'activité ordinaire de la société ou de la fondation dans la mesure où ils n'exercent qu'un rôle de surveillance de l'exécution des décisions qu'ils ont prises dans le cadre des délégations qu'ils ont faites à la direction. Or nous relevons, en ce qui concerne la Fondetec, que le conseil de fondation est impliqué de façon permanente dans son activité et qu'il s'est toujours impliqué directement dans les décisions de soutiens financiers accordés.»

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté PA-96 est accepté sans opposition (63 oui et 1 abstention).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ PA-96

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre i), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

vu l'article 11, alinéa 3, des statuts de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec):

sur proposition de la commission des finances,

arrête:

Article unique. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel d'activité 2007, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre 2007, l'annexe aux comptes 2007 et le rapport de l'organe de contrôle du 28 mai 2008 de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec).

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 21 janvier 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, M^{mes} Odette Saez, Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis et Alexandra Rys, renvoyée en commission le 17 mars 2008, intitulée: «Des places pour garer les vélos à la place de la Navigation» (M-765 A)¹.

Rapport de M^{me} Claudia Heberlein Simonett.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie le 27 janvier, les 17 et 24 mars 2009, sous la présidence de M^{me} Anne-Marie Gisler, pour étudier cet objet. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, qu'il en soit ici remercié.

Rappel de la motion

Considérant:

- que la mobilité douce doit être favorisée en ville de Genève;
- que l'usage du vélo se généralise;
- qu'une grande quantité de vélos est entreposée de façon sauvage;
- que la place de la Navigation devient un nouveau pôle du quartier des Pâquis,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter un projet de parc à vélos dans les abords immédiats de la place de la Navigation.

Séance du 27 janvier 2009

Audition de M. Alain de Kalbermatten, motionnaire

M. de Kalbermatten rappelle que la place de la Navigation a été modifiée, il y a quelques années, sans qu'on y ait installé un aménagement pour les vélos qui, pourtant, sont particulièrement nombreux dans ce quartier. Par conséquent, on constate un amas de vélos sur cette place, ce qui, à son avis, donne l'image d'une ville peu ordonnée et engendre un sentiment d'insécurité. Il précise, en réponse aux questions des commissaires, qu'environ 50 vélos stationnent sur la place et qu'il n'a pas imaginé une solution particulière, mais qu'il pense que c'est à la commission de réfléchir au système adéquat (marquage au sol ou arceaux antivol) et aux architectes-urbanistes d'imaginer une solution.

^{1 «}Mémorial 165e année»: Développée, 4916.

Séance du 17 mars 2009

Audition de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, et de M. Roberto Daverio, collaborateur dans ce même service

M^{me} Giraud déclare que cette problématique est très localisée car, dans un rayon de 100 m autour de la place de la Navigation, on dénombre 24 arceaux à vélos sur les 68 places deux-roues et 643 places vélos en total dans le quartier, ce qui est une offre relativement bonne. Une vingtaine de places ont été ajoutées en septembre. Elle montre une image de la structure légère posée aux abords de la place de la Navigation.

A l'interrogation d'une commissaire concernant la problématique du stationnement des deux-roues motorisés, M^{me} Giraud précise qu'il serait préférable de répartir les places en les redimensionnant afin d'optimiser le nombre d'entre elles. M. Daverio ajoute qu'une nouvelle répartition des places permettrait de densifier le nombre de vélos sur une place, sans diminuer le nombre de places pour les deux-roues motorisés. M^{me} Giraud rappelle qu'un travail est effectué auprès des autorités afin d'améliorer la verbalisation des stationnements des deux-roues motorisés qui sont parqués sauvagement. Les places vides à la rue de Berne découlent du fait que le concept prévoyait que les cyclistes pouvaient faire 100 m à pied mais que, en réalité, ils préfèrent se garer droit devant leur destination.

M^{me} Giraud juge que, de manière indirecte, la Ville a déjà répondu à la motion, puisqu'il y a eu plusieurs demandes des riverains convergentes à la motion, auxquelles la Ville a essayé de répondre immédiatement et qu'il s'agit bien de solutions pérennes, mais qui n'excluent pas un aménagement plus raffiné.

A la question d'une commissaire concernant d'autres projets envisagés dans le quartier, M^{me} Giraud répond qu'une piétonisation du cœur du quartier est envisagée, mais qu'un tel projet nécessitera des années. M. Daverio ajoute qu'une étude est en cours sur les zones de rencontre.

Une discussion se déclenche autour d'un éventuel favoritisme dû au fait que quelques associations de quartier se font plus entendre que d'autres.

Séance du 24 mars 2009

Discussion et vote

Les Verts déclarent que cette motion est excellente et qu'ils l'acceptent afin de marquer leur contentement, tout en jugeant que ce que demande la motion a déjà été partiellement réalisé. L'Union démocratique du centre votera également

la motion. Les socialistes partagent l'opinion évoquée, mais regrettent tout de même l'absence d'égalité de traitement entre les quartiers. Ils pensent, en plus, qu'il serait judicieux de prévoir un aménagement plus harmonieux avec le quartier. Mais cette solution est pragmatique, car elle évite une demande d'autorisation de construire, répliquent les Verts.

Le Parti démocrate-chrétien se déclare frappé que les deux-roues motorisés soient sanctionnés par la solution apportée pour les vélos. Il leur est répondu que, comme la solution proposée se trouve sur un trottoir, il serait illégal d'y stationner les deux-roues motorisés.

Mise aux voix, la motion M-765 est acceptée à l'unanimité des commissaires présents (1 AGT, 3 S, 3 Ve, 2 UDC, 2 DC, 1 L, 1 R).

Premier débat

M. Alain de Kalbermatten (DC). Mesdames et Messieurs, je ne vous cache pas ma satisfaction devant cette belle unanimité, au sortir du travail de commission. Toutes et tous ont compris que cette petite motion pouvait amener une réelle plus-value dans le quartier de la Navigation. Au Parti démocrate-chrétien, nous avons la sainte conviction que ces petites motions répondent aux vraies préoccupations des habitants. En effet, offrir un service plus cohérent aux utilisateurs de deux-roues, organiser et donc sécuriser le parcage des vélos donne automatiquement la sensation d'une place plus sûre, et éloigne donc le spectre de l'insécurité. Nous sommes conscients que les services agissent déjà avec diligence et que cette motion ne peut qu'encourager l'administration à continuer sur cette voie, voire à accélérer le mouvement. Mais je reste convaincu qu'une réponse plus précise sur la place de la Navigation n'est pas un luxe.

Pour ce qui est de l'égalité de traitement entre quartiers, nous, démocrateschrétiens, sommes très sensibles à cette remarque. Pour y répondre rapidement, nous allons proposer à cette auguste assemblée une motion qui s'intitulera: «Etats généraux des espaces de parc des deux-roues sur les places et aires de la ville de Genève». Cette motion, d'une portée plus générale, nous permettra de faire échec au problème récurrent des places pour deux-roues, et d'obtenir de l'administration une vision stratégique globale. Sans vouloir déborder, je dirai qu'à cet égard la réponse du Conseil administratif concernant la pétition P-199, qui figure au point 83 de notre ordre du jour, n'est pas totalement convaincante, mais nous y reviendrons sous peu, je l'espère.

Si vous le permettez, j'aimerais aussi donner un sens politique à cette modeste motion. Je désire vous dire, chers collègues, ainsi qu'au Conseil administratif, par le biais de cette motion qui n'est que le reflet de l'écoute et d'un constat des Motion: parc à vélos à la place de la Navigation

habitants, qu'il ne suffit pas de lancer des projets pharaoniques: il convient aussi d'écouter, peut-être plus intensément, et de servir par de petites réalisations la population empêtrée dans ses problèmes quotidiens. Toutes les actions, petites, discrètes, mais concrètes, finiront un jour par lever les incompréhensions et les craintes que les populistes exploitent sans vergogne!

La présidente. Il est vrai que cette motion a été acceptée à l'unanimité par la commission, Monsieur le conseiller, et je vous remercie de l'avoir précisé.

M^{me} **Claudia Heberlein Simonett** (Ve). Mesdames et Messieurs, je vais être très brève, car cette motion a effectivement été acceptée à l'unanimité en commission. Les Verts sont contents que d'autres formations aient compris que le stationnement était un moyen d'influencer le choix du moyen de transport. Cela s'applique autant aux vélos qu'aux voitures et cela implique à la fois d'inciter et de limiter.

Nous étions donc ravis de voir arriver cette motion. On nous a confirmé en commission que l'administration y avait déjà répondu en partie, mais nous la soutenons quand même, parce que nous sommes convaincus que les besoins ne sont pas encore totalement satisfaits, non seulement à la place de la Navigation, mais dans toute la ville. Il vaut la peine de mentionner ici la réponse du Conseil administratif à la pétition P-199 figurant au point 83 de notre ordre du jour. La pétition demandait de meilleures conditions pour le stationnement des vélos en ville et la réponse nous montre que le travail de l'administration va dans le bon sens, mais que ce n'est pas suffisant. Vu le développement de ce moyen de transport, les besoins en matière de stationnement vont s'accroître. Je vous invite donc à renvoyer cette motion au Conseil administratif.

M^{me} Isabelle Brunier (S). Quant à nous, Parti socialiste, nous voterons oui, comme nous l'avons fait en commission. Néanmoins, nous ne sommes pas tout à fait aussi enthousiastes que nos préopinants démocrate-chrétien et Vert, et ceci pour la raison suivante. En effet, là, il s'est agi de donner une réponse ponctuelle, dans un espace somme toute très limité de la ville. Mais nous ne trouvons pas forcément cette réponse satisfaisante, dans le sens où c'est un peu une solution de facilité que de poser simplement des supports sur le trottoir, sachant qu'on ne peut les poser sur la chaussée sans demander des autorisations. C'est une solution de facilité qu'a choisie l'administration pour éviter d'avoir à demander une autorisation.

Cette solution peut être choisie ponctuellement, mais nous n'aimerions pas qu'elle soit généralisée et qu'on utilise systématiquement les espaces piétonniers pour y garer les deux-roues. Nous estimons que les deux-roues peuvent aussi être garés sur la chaussée, comme les quatre roues. Il ne faudrait pas faire l'économie de projets d'aménagement un peu plus ambitieux, plus esthétiques et plus réfléchis que ceux consistant simplement à poser des supports à vélos sur les trottoirs. Nous dirons donc oui à cette motion, mais il faudra envisager des solutions plus harmonieuses et plus en accord avec les diverses utilisations de l'espace public.

M. Jacques Baud (UDC). Mesdames et Messieurs, vous avez voulu des vélos, vous les avez! Il faut en assumer les conséquences maintenant! Le parcage des vélos est un problème non seulement à la place de la Navigation, mais dans toute la ville. C'est un foutoir: il n'y a nulle part où garer les vélos et les vélocipédistes, quant à eux, circulent n'importe comment, sur les trottoirs, sur la route, sans aucun respect des autres. C'est grave, car tous les jours il y a des risques d'accident.

Vous avez voulu ces vélos, vous les avez, alors assumez! Apprenez aux cyclistes à se conduire correctement, à respecter les autres usagers. Il n'est pas admissible qu'un vélo circule sur les trottoirs, qui sont faits pour les piétons. Tous les jours, des enfants manquent de se faire renverser. Je le vois à Carl-Vogt: des petits gamins de 3, 4 ou 5 ans sortent de l'école, alors que des cyclistes arrivent à toute vitesse. L'autre jour, un enfant a été blessé. Il y a danger sur les trottoirs, danger pour nous tous, sans compter les vols de vélos et l'insécurité générée par tout cela. C'est une réalité.

Alors, faisons des parkings pour les vélos, assumons nos responsabilités et arrêtons de tergiverser! Les parkings à vélos vers Uni Mail sont débordés; celui qui est près du poste de police à Carl-Vogt n'accueille aucun vélo, mais à côté une vingtaine de cycles sont garés n'importe comment... Demandons aussi un peu d'ordre, de discipline et de respect aux cyclistes, avant toute chose, et cela ira peut-être un peu mieux.

M. Adrien Genecand (R). Pour notre part, nous ne pourrons que voter cette motion, qui rejoint effectivement des aménagements que la Ville a déjà entrepris. Comme l'a dit une personne auditionnée en commission, la Ville a déjà répondu à plusieurs demandes de citoyens qui allaient dans le sens de cette motion. Cela étant, nous pouvons aussi regretter, comme la préopinante socialiste, quelques aménagements peu heureux et surtout quelques favoritismes entre les deux-roues motorisés et les vélos. D'une façon générale, nous pensons qu'il faudrait revoir et définir tous ensemble notre politique en matière de stationnement, pour ne pas défavoriser certains usagers de la route par rapport à d'autres.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité (67 oui).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter un projet de parc à vélos dans les abords immédiats de la place de la Navigation.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 20 mai 2008 de M. Christian Zaugg, M^{me} Vera Figurek, M. Simon Brandt, M^{me} Anne-Marie Gisler, MM. Pascal Rubeli, Alexis Barbey, M^{mes} Danièle Magnin, Alexandra Rys et M. Jean-Charles Lathion, renvoyé en commission le 20 mai 2008, intitulé: «Réalisation d'un tunnel de liaison entre la station CEVA Champel-Hôpital et l'Hôpital» (PA-83 A)¹.

Rapport de M. Alpha Dramé.

Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 20 mai 2008 et a été débattu lors des séances des 27 mai et 2 septembre 2008. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

^{1 «}Mémorial 165e année»: Développé, 5829.

Rappel du projet d'arrêté

Considérant:

- que le projet de réalisation du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) a obtenu récemment l'aval définitif du Conseil fédéral;
- que l'Office fédéral des transports stipule que la liaison avec l'Hôpital n'est pas incluse dans le projet CEVA;
- qu'il est essentiel pour les futurs usagers que la station de Champel-Hôpital soit reliée aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) par un tunnel de liaison passant sous la rue Michel-Servet pour déboucher à la rue Lombard tel que le Conseil d'Etat l'a prévu;
- que l'ouverture virtuelle du tunnel dans la gare est de fait prévue dans le projet;
- que la réalisation de ce tunnel pourrait avoir un impact sur la taille excessive de la gare qui met, aujourd'hui, l'accent sur des escaliers massifs débouchant sur le plateau de Champel;
- que la Ville de Genève si ce tunnel n'était pas réalisé devrait complètement réaménager pour les piétons la rue Michel-Servet dans le but de permettre aux usagers de monter ou de descendre une rue étroite et très raide;
- que la solution d'appoint consistant à offrir des navettes motorisées des Transports publics genevois depuis le plateau jusqu'au quartier de l'Hôpital est, au regard des normes OPAir, aberrante;
- que l'Etat et la Confédération laissent entendre qu'ils ne veulent pas réaliser cette liaison souterraine, alors qu'elle faisait partie des études entreprises dès la fin des années 1980 pour l'accès et le potentiel des futurs usagers et qu'en plus elle ajoutait une sortie de secours indispensable à la sécurité des passagers;
- qu'il est essentiel que les travaux de la gare et du tunnel soient entrepris de façon concomitante;
- que de nombreux habitants de Champel ainsi que diverses associations (Communauté d'intérêts pour les transports publics (Citrap), AHOSS, Fédération des associations de quartiers et d'habitants, etc.) ont demandé la réalisation d'un tunnel de liaison;
- qu'une commission du Grand Conseil a entrepris une étude à ce sujet;
- que la Ville de Genève manifestera ainsi sa volonté de participer au financement du projet du CEVA,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 24 de la loi sur l'administration des communes qui accorde son droit d'initiative au Conseil municipal en exerçant notamment ce droit sous forme de délibération:

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes qui dispose que le Conseil municipal peut adopter, sous forme de délibération, des règlements ou des arrêtés de portée générale régissant les domaines relevant de la compétence des communes, notamment en matière de construction,

arrête:

Article premier. – Le Conseil administratif transmet à l'Office fédéral des transports et au Conseil d'Etat la volonté du Conseil municipal de la Ville de Genève qui estime que le projet de liaison souterraine, étudié en son temps par l'Etat, reliant la station du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) de Champel au quartier de l'Hôpital, est essentiel pour l'attractivité de cette ligne ferroviaire et qu'il doit être réalisé.

- Art. 2. Le Conseil administratif prend, en étroite collaboration avec la Confédération, les CFF, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, qui a entrepris une étude portant sur la liaison entre la station de Champel et l'Hôpital, toutes les dispositions utiles afin que la construction de la gare et du tunnel soit entreprise de façon concomitante.
- Art. 3. Afin d'agir rapidement et connaître préalablement le coût de réalisation de la liaison souterraine entre la station du CEVA de Champel et le quartier de l'Hôpital, il est ouvert au Conseil administratif, dans l'esprit de s'associer au financement de l'ouvrage, un crédit de 300 000 francs pour participer aux frais d'étude du tunnel en vue:
- de définir le tracé de la liaison souterraine et son gabarit depuis la station du CEVA de Champel jusqu'à la rue Lombard complété, le cas échéant, par une couverture légère sur le domaine public de la Ville de Genève menant jusqu'à l'Hôpital par un cheminement extérieur;
- de procéder à des sondages géotechniques;
- d'établir le coût de l'ouvrage et la durée des travaux.
- *Art. 4.* Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 3 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 300 000 francs.
- *Art.* 5. La dépense nette prévue à l'article 3 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif.
- *Art.* 6. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à cette réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 5 annuités.

Séance du 27 mai 2008

Audition de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département de l'aménagement et des constructions

M^{me} Charollais déclare qu'elle exposera à la commission un état des lieux. Elle rappelle qu'une convention a été mise en place avec la direction du CEVA afin de retirer l'opposition de la Ville de Genève. Elle ajoute que cette convention a été visée par tous les services de la Ville. Elle précise que cette dernière maintient son opposition uniquement sur l'aspect de la sécurité, les autres problèmes ayant fait l'objet d'accords. Elle signale que l'organisation des chantiers, la végétation et la mise à disposition de terrains ont été réglés. Elle ajoute que la convention a donc été signée par toutes les parties et qu'elle entrera en force avec l'approbation des plans. Elle précise qu'il sera dès lors possible d'œuvrer sur les points évoqués dans ladite convention. Elle remarque encore que le cahier des charges des études complémentaires est en train d'être élaboré avec la direction du CEVA afin de pouvoir prendre en compte toutes les demandes. Elle rappelle encore que toutes les oppositions ont été rejetées en bloc, à l'exception de l'opposition formulée par la Ville. Elle termine en mentionnant que le Conseil administratif doit maintenant décider si les éléments sur la sécurité sont suffisants et répondent à la demande du Service d'incendie et de secours.

Un commissaire remarque que toutes les oppositions ont donc été levées, à l'exception du point concernant la sécurité, car les réponses fournies se sont révélées bonnes.

M^{me} Charollais répond que l'Office fédéral des transports (OFT) a pris en compte l'opposition concernant la sécurité.

Le commissaire demande quelles sont les remarques de l'OFT.

M^{me} Charollais répond que les requêtes de l'OFT sont vagues et font parfois référence au métro de Zurich.

Le commissaire se demande ce qu'il convient de faire.

M^{me} Charollais répond que la seule option est de recourir contre l'OFP.

Un commissaire demande alors quel est l'organe de recours.

M^{me} Charollais répond qu'il s'agit du Tribunal administratif fédéral.

Gare des Eaux-Vives

M^{me} Charollais évoque ensuite la gare des Eaux-Vives et sa variante A de 2006, qui avait été soumise à la Commission des monuments, de la nature et des sites. Elle mentionne que les objections faites alors avaient été comprises par la Ville et qu'une autre version a ensuite été définie et validée. Elle explique

que les émergences, dans cette nouvelle mouture, ont été modifiées, ce qui permet de réduire les impacts. Elle ajoute que l'esplanade où se trouvent ces émergences surplombe l'accès aux commerces, ce qui évite la construction d'un tunnel. Elle déclare que l'implantation est donc meilleure et admet une articulation plus logique au sein du quartier. Elle remarque, en outre, que les pans de verre transversaux ont été supprimés pour des raisons d'aménagement. Elle précise que le premier accès a été reculé et le parvis abaissé afin de se retrouver au niveau de la route de Frontenex. Elle signale que la direction du CEVA s'est engagée à mener une étude dans ce sens.

Elle évoque encore l'accès central et déclare que l'escalier en T est supprimé et qu'il est possible de sortir du côté du lac depuis la galerie marchande. Elle ajoute qu'une organisation est déjà proposée pour l'aménagement extérieur, malgré l'élément très contraignant que représente la boucle du tram. Elle espère, en l'occurrence, que du matériel roulant pourra être adapté pour ce site avec un tram bidirectionnel. Elle évoque ensuite le développement du réseau cyclable qui doit terminer de relier les pistes discontinues actuelles. Elle rappelle, en outre, que des logements sont prévus pour lesquels il est encore nécessaire de définir la forme. Elle mentionne qu'il est probable que la Ville soit responsable des périmètres A, B et C et que l'Etat et les CFF se répartissent le reste. Elle mentionne qu'il est prévu, dans ce cadre, une vélostation de 500 places, outre les places de parc pour les vélos prévues en surface. Elle précise que l'étude complémentaire pour une seconde vélostation n'a pas encore été validée. Elle déclare toutefois que le volume de place est passé, entre la première mouture et la seconde, de 100 places à 600 places.

Gare de Champel-Hôpital

M^{me} Charollais en vient ensuite au projet de gare de Champel en déclarant que la démarche est moins poussée que la précédente. Elle explique que la convention définit que la Ville pourra faire ce qu'elle souhaite du square et qu'il est déjà envisagé de supprimer l'un des talus et d'étudier la suppression du talus se trouvant sur le petit triangle. Elle précise que la Ville doit encore mener le projet. Elle déclare ne pas pouvoir en dire plus à ce stade, si ce n'est qu'un concours est en train d'être organisé pour fixer les principes d'aménagement de ce square jusqu'aux façades des immeubles, dans le dessein évident de rendre cet espace à la population. Elle ajoute que l'idée est de lancer ce concours à la fin de l'année afin d'avoir un projet en 2009 coordonné avec celui du CEVA. Elle précise que 100 places pour des vélos sont prévues à la place des 25 places qui étaient envisagées originellement.

Une commissaire demande ce qu'il en est de ces talus.

M^{me} Charollais répond que ces talus devaient border les tranchées menant aux sorties de secours qui sont plus profondes par rapport au niveau du terrain.

Un commissaire remarque que M. Amstutz signale que les CFF mettront à disposition des places pour les scooters aux environs de la gare de Cornavin. Il ajoute qu'il semblerait que rien ne soit prévu à cet égard pour la gare des Eaux-Vives.

M^{me} Charollais répond que le niveau intermédiaire fait l'objet d'une discussion pour attribuer une zone aux deux-roues motorisés. Elle ajoute que cela dépendra des voitures. Elle ajoute, concernant Champel, que ce sujet n'a pas encore été abordé.

Une commissaire se demande si une vélostation après le tunnel envisagé dans le prolongement de la gare de Champel ne serait pas une solution.

M^{me} Charollais répond que la convention prévoit une réserve pour la création éventuelle d'un futur tunnel. Elle ajoute que cette réserve est anecdotique par rapport au tunnel en tant que tel qui sera une affaire bien plus complexe. Elle précise que les services de la Ville n'ont pas étudié un quelconque projet de tunnel et qu'ils se sont contentés de se pencher sur des variantes en surface, toutes peu réalistes. Elle remarque que des discussions sont en cours avec la Direction générale de la mobilité pour tenter de dégager une solution, mais elle mentionne que, pour le moment, il est surtout question d'un réaménagement de la rue Michel-Servet.

La présidente signale avoir vu un document avec des projets de différentes liaisons souterraines.

M^{me} Charollais répond que ce sont des variantes d'implantation possibles étudiées avec la Direction générale de la mobilité. Elle ajoute que cette étude n'a jamais été très poussée.

La présidente mentionne qu'une présentation plus détaillée a été faite devant l'Association transports et environnement.

M^{me} Charollais l'ignore et mentionne ne connaître que les définitions du tracé.

Un commissaire mentionne se souvenir également d'une présentation plus étoffée qui montrait que 10 000 personnes utiliseraient cet accès chaque jour. Il ajoute que la rue Michel-Servet ne semblait pas une solution adéquate pour les personnes âgées en raison de sa pente, raison pour laquelle des bus étaient envisagés. Il se demande, ensuite, si la Ville pourrait mener une étude concernant ce tunnel.

M^{me} Charollais répond que la Ville peut mener une étude avec l'aide de mandataires. Elle pense, cela étant, que le commissaire a fait allusion à des études de circulation réalisées par Transitec. Elle précise que son service ne suffira pas pour les questions géotechniques. Elle rappelle, en outre, qu'un crédit de 2,3 millions de francs a été voté pour mener les études concernant le CEVA, mais elle men-

tionne que le tunnel n'appartenait pas au champ d'étude envisagé. Elle ajoute que les études concernant la gare des Eaux-Vives vont bientôt débuter et que l'argent est donc déjà affecté. Elle remarque qu'il restera peut-être quelque chose qui pourrait être utilisé pour une étude sur le tunnel.

Un commissaire demande ensuite quelle est la profondeur de la gare CEVA et la hauteur de la rue Lombard.

M^{me} Charollais répond que les niveaux sont plus ou moins similaires, mais qu'un élément souterrain obligerait de descendre plus profondément.

Un commissaire prend la parole et remarque qu'un tracé direct, sans changement, semble nécessaire pour faire transiter 10 000 personnes. Il se demande alors s'il serait possible d'introduire le principe du tunnel dans le concours.

M^{me} Charollais acquiesce en mentionnant que c'est techniquement envisageable, mais qu'il s'agit toutefois d'un élément hétérogène par rapport au reste du projet. Elle pense qu'il vaudrait mieux confier un mandat d'étude spécifique que mélanger les deux aspects.

Une commissaire mentionne qu'il semblerait que l'Etat ait déjà un projet abouti de tunnel avec des simulations. Elle se demande si M^{me} Charollais en a eu des échos et s'il serait possible de voir le projet.

 $M^{\mbox{\tiny me}}$ Charollais répond avoir entendu les mêmes rumeurs mais ne pas avoir été informée de quoi il retournait.

La commissaire mentionne que c'est un conseiller d'Etat qui a donné cette information devant des opposants au projet du CEVA.

M^{me} Charollais se déclare prête à solliciter les services de M. Mark Muller.

Une commissaire remarque qu'il y a bien un crédit d'étude voté par le Grand Conseil pour ce projet.

La présidente acquiesce, mais elle rappelle que le montant était suffisamment modeste pour douter sérieusement de l'efficacité de cette étude. Elle précise qu'il semblerait que même les députés ne soient pas bien informés.

Séance du 2 septembre 2008

Audition de M. René Leutwyler, directeur des ouvrages d'art à l'Office du génie civil du Département des constructions et des technologies de l'information

M. Leutwyler prend la parole et déclare avoir lu avec satisfaction le projet d'arrêté PA-83, qui correspond aux projets du Conseil d'Etat. Il espère, en l'occurrence, que cette réalisation pourra se faire.

Un commissaire demande alors si le projet du CEVA ne devrait pas englober ce projet spécifique.

M. Leutwyler répond que le CEVA voit plusieurs projets secondaires qui ne sont pas intégrés au projet principal, et qui n'appartiennent pas aux requêtes d'autorisation qui ont été déposées pour le CEVA. Il précise qu'il n'y a donc pas de doublon.

Un commissaire demande ensuite si l'aménagement intérieur a déjà été imaginé.

M. Leutwyler répond que plusieurs commentaires ont été faits à propos du CEVA et plus particulièrement concernant l'accès à l'Hôpital. Il précise qu'un petit crédit d'étude a en l'occurrence été voté par le Grand Conseil afin d'étudier un tunnel pourvu d'un tapis roulant. Il espère que le crédit d'ouvrage pourra être proposé d'ici à l'été 2009. Il remarque, ensuite, qu'il n'y a pas encore beaucoup de choses de réalisées en raison des délais inhérents aux procédures de l'Accord intercantonal sur les marchés publics.

Un commissaire demande si l'ouvrage est déjà situé et si un plan de circulation a été dessiné.

M. Leutwyler distribue alors un document en remarquant que l'ouvrage est évidemment situé géographiquement, et ce de manière logique et directe, mais que le Grand Conseil a demandé une autre localisation par la rue Michel-Servet. Il précise que l'analyse doit encore être réalisée.

Une commissaire demande ensuite si la Ville de Genève participera aux frais d'étude.

M. Leutwyler répond que la partie tunnel devrait être couverte par le crédit de 300 000 francs voté par le Grand Conseil. Il mentionne, cependant, que les aménagements secondaires sur le territoire de la Ville ne font pas partie de ce crédit d'étude.

Une commissaire demande s'il y aura également un passage piéton à côté du trottoir roulant.

M. Leutwyler acquiesce en distribuant une projection descriptive, montrant un trottoir roulant montant, un trottoir roulant descendant et un passage piéton entre deux. Il mentionne que la préétude a démontré que ce projet était envisageable.

Un commissaire se déclare étonné par la pente.

M. Leutwyler répond que la gare aura trois niveaux et que cette galerie partira de la mezzanine.

Le commissaire demande ensuite si ce tunnel sera achevé en même temps que la gare.

M. Leutwyler acquiesce. Il précise qu'une année de travaux sera nécessaire. Il ajoute que ce tunnel devrait être terminé au cours de l'année 2011.

Un commissaire prend la parole et demande si la géologie du sol est déjà connue.

M. Leutwyler acquiesce en mentionnant qu'il ne devrait pas y avoir trop d'eau. Il ajoute que c'est une géologie simple.

Le commissaire se demande s'il serait possible de trouver des ruines dans ce périmètre.

M. Leutwyler l'ignore, mais il ne croit pas qu'il y aura beaucoup de problèmes.

Un commissaire demande ensuite quelle est la largeur de ce tunnel.

M. Leutwyler répond que son diamètre intérieur devrait mesurer entre 6,60 et 7 m.

Le commissaire remarque qu'une variante avec un funiculaire est également proposée. Il ajoute que le coût de ce funiculaire serait moindre que celui d'un trottoir roulant, bien que son débit soit plus faible.

M. Leutwyler répond que le funiculaire a été rejeté par la commission du Grand Conseil en raison des saccades de débit et des risques de pannes éventuelles. Il précise, en outre, que l'entretien d'un funiculaire est plus onéreux que celui d'un trottoir roulant.

Un commissaire pensait que le funiculaire automatisé était moins cher.

M. Leutwyler répond avoir été surpris par les prix figurant dans la préétude.

Un commissaire demande ensuite si des issues de secours sont prévues.

M. Leutwyler répond que ce point doit encore être clarifié, puisqu'il n'y a pas de directive sur ce genre d'ouvrage. Il ajoute que des systèmes seront peut-être installés pour évacuer des fumées, mais il répète que cet aspect doit encore être étudié.

La présidente demande ensuite s'il est possible d'avoir une estimation de l'importance des montants.

M. Leutwyler répond que l'estimation devrait varier entre 15 et 18 millions. Il ajoute que cela dépendra, en grande partie, du standing qu'il faudra donner à ce passage. Il signale ensuite que la hauteur de ce tunnel sera de 4,5 m.

Discussion et vote

Une commissaire socialiste prend la parole et déclare qu'il n'y a pas de vestiges archéologiques sur le plateau de Champel.

Une commissaire déclare que les Verts demandent de supprimer les articles 3, 4, 5 et 6 du projet d'arrêté, puisque les 300 000 francs dont il est question semblent inutiles, étant donné que le Canton assume ce projet. Elle rappelle ensuite que les frais d'aménagement secondaire feront l'objet de demandes de crédits particulières.

Un commissaire libéral répond que l'idée des auteurs du projet d'arrêté était de montrer que la Ville a un intérêt à ce que ce tunnel se fasse, un intérêt que la Ville démontre en participant financièrement. Il ajoute que cet engagement est important, particulièrement pour les habitants avoisinants et pour les utilisateurs. Il termine en déclarant que supprimer l'aspect financier supprimera également la possibilité pour la Ville de réagir.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre déclare partager complètement cette opinion.

La présidente passe au vote de la suppression des articles 3, 4, 5 et 6.

Mise aux voix, la suppression des articles est refusée par 6 non (2 L, 2 UDC, 1 AGT, 1 R) contre 6 oui (3 Ve, 3 S) et 2 abstentions (DC).

La présidente passe ensuite au vote du projet d'arrêté PA-83.

Mis aux voix, le projet d'arrêté est accepté par 6 oui (2 L, 2 UDC, 1 R, 1 AGT) contre 2 non (Ve) et 6 abstentions (1 Ve, 2 DC, 3 S).

M. Alpha Dramé, rapporteur (Ve). J'ai donc rédigé le rapport sur ce projet d'arrêté, qui visait à ce que la Ville participe au financement d'une étude pour la réalisation du tunnel de liaison entre Champel et l'Hôpital. L'ensemble des discussions en commission allait dans le sens de dire que la Ville n'avait pas à participer à des études concernant le CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse). De même, les débats ici montreront sans doute que la Ville n'a pas à financer l'étude du tunnel, qui est un projet de l'Etat à part entière.

Premier débat

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs, je souhaiterais dire que nous sommes tout à fait satisfaits des conclusions de la commission, telles qu'elles ressortent enfin du rapport. Nous sommes nombreux à Champel à nous

être battus, au sein de l'Association des habitants opposés à une station CEVA Champel-Hôpital surdimensionnée, contre le projet de gare qui nous était présenté. Nous l'avons fait parce qu'il mettait toutes les entrées et les sorties sur le plateau de Champel, donnant ainsi une taille excessive au projet, alors même que l'objectif de cette gare était surtout de permettre aux nombreux frontaliers travaillant aux HUG (Hôpitaux universitaires de Genève), soit plusieurs milliers de personnes, d'accéder aux différents hôpitaux situés le long de la Roseraie. Nous avons plaidé pour un tunnel de liaison entre la station et l'Hôpital, et nous sommes heureux de pouvoir dire que quasiment toutes nos revendications ont été prises en compte par le DCTI (Département des constructions et des technologies de l'information).

La gare sera redimensionnée au format du plateau et l'avenue de Champel sera épargnée, permettant ainsi aux transports publics de continuer à circuler. Et, c'est l'essentiel, un tunnel de liaison sera construit, ce qui évitera ainsi à des milliers de personnes de descendre et de remonter la rue Michel-Servet, qui dispose, comme chacun sait, de trottoirs étroits et qui, de plus, dévale en pente raide en direction de l'Hôpital.

Je tiens à dire qu'il est, à cet égard, tout à fait normal que les coûts de construction du tunnel soient répartis entre la Ville et l'Etat, car M. Ferrazino nous disait lui-même que, sans la construction d'un tunnel, la Ville aurait dû dépenser des millions pour réaménager la rue Michel-Servet. Et j'ajoute que, si l'on tient au CEVA, ce n'est pas le moment d'ajouter plusieurs millions à la facture, car l'Etat a – chacun le reconnaîtra – une sacrée addition à payer pour réaliser le RER genevois.

Je vous invite donc, chers collègues, à accepter les conclusions de la commission de l'aménagement, car il en va de l'avenir du CEVA, menacé, comme l'on sait, par un référendum qui va prochainement être soumis au peuple genevois.

M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve). Mesdames et Messieurs, ce projet d'arrêté demande deux choses. Premièrement, de manifester l'intérêt de la Ville et son soutien à la réalisation d'un tunnel de liaison qui garantisse, comme l'a dit mon préopinant, un accès facilité à l'Hôpital depuis la gare du CEVA à Champel. Deuxièmement, de mettre à disposition un crédit d'étude pour définir les différents aspects de ce tunnel. Or, comme on l'a entendu en commission, le Canton a déjà beaucoup avancé par rapport à ce tunnel et le Grand Conseil a voté un crédit d'étude. Il y a une année, on nous avait déjà annoncé, en commission, qu'un crédit d'ouvrage était en préparation au niveau cantonal.

Les Verts soutiennent à fond la réalisation d'un tel tunnel, comme ils soutiennent la réalisation du CEVA. Je pense d'ailleurs que peu de gens dans cette salle

nieront que le CEVA est indispensable pour garantir une mobilité de qualité dans notre agglomération. De même, chacun comprend que, pour garantir le succès du CEVA, il faut aussi prévoir des aménagements de qualité à côté.

En revanche, nous ne comprenons pas pourquoi la Ville devrait investir de l'argent, dès lors que le Canton est prêt à prendre en charge ce tunnel. Nous proposons donc un amendement visant à supprimer les articles du projet d'arrêté qui sont liés au crédit d'étude:

Projet d'amendement

Suppression des articles 3, 4, 5 et 6 du projet d'arrêté.

Nous, les Verts, sommes d'avis que la Ville aura encore beaucoup à payer pour les aménagements aux alentours des gares CEVA sur son territoire et nous ne voulons pas engager des dépenses qui sont déjà prévues par l'Etat.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs, le Parti démocratechrétien a déjà apporté à maintes reprises son plein soutien à la réalisation du CEVA. Nous saisissons l'occasion qui nous est donnée ce soir pour rappeler à quel point le vote du 29 novembre est primordial. Il constitue un enjeu majeur pour notre canton et pour les générations futures. En effet, force est de constater, qu'on le veuille ou non, que notre bassin de vie dépasse largement les frontières cantonales et que la région franco-valdo-genevoise est aujourd'hui une réalité.

Le développement de cette région a sans aucun doute bouleversé la donne en matière d'emploi et de logement, ainsi qu'en matière de mobilité et de transports. Mais le fait est qu'aujourd'hui les infrastructures ne suivent pas. Le CEVA est donc un élément important pour remédier à ce déséquilibre, pour essayer de régler cette crise de croissance de Genève et pour favoriser le bien-être et le vivre ensemble dans notre région. Alors, bien entendu, le Parti démocrate-chrétien ne dit pas qu'il y aura un grand soir et un grand matin, et que le CEVA est le remède à tous nos problèmes. Mais c'est une première pierre à l'édification de la région, un élément de cette construction qui nous semble très important.

Si notre groupe, vous l'aurez compris, est convaincu de la nécessité impérative du CEVA, il est également convaincu de la nécessité du tunnel qui reliera le plateau de Champel à l'Hôpital. C'est tout simplement une question de bon sens. Puisque, pour des raisons géologiques, il n'a pas été possible de mettre la gare à côté de l'Hôpital, il est maintenant important de créer une liaison facile entre le plateau de Champel et l'Hôpital. Pour que le CEVA soit un succès, nous pensons qu'il doit effectivement offrir aux usagers des conditions d'utilisation optimales,

ou à tout le moins pratiques. A cet égard, le tunnel est à notre avis la meilleure option pour absorber le flux d'usagers, qui sera extrêmement important, entre le plateau de Champel et l'Hôpital.

Pour ce qui concerne le Parti démocrate-chrétien, nous voterons donc deux fois oui: oui le 29 novembre, et oui ce soir au tunnel. Nous pensons que la Genève de demain, une Genève ouverte, dynamique, rayonnante, doit se construire aujourd'hui, et le temps presse.

Enfin, nous sommes prêts à soutenir l'amendement des Verts, étant donné que, lors des travaux de la commission de l'aménagement, le DCTI nous a dit que le crédit avait déjà été voté par le Grand Conseil. Si nous pensons qu'il faut donner un signal politique fort en faveur du CEVA, nous pensons aussi qu'il faut éviter les doublons entre la Ville et l'Etat et nous sommes donc prêts à voter l'amendement des Verts. Mais, dans tous les cas, que cet amendement passe ou non, nous voterons oui au projet d'arrêté et au CEVA!

M. Pascal Rubeli (UDC). Mesdames et Messieurs, quel que soit le sort qui sera réservé au crédit complémentaire soumis à référendum, il n'en demeure pas moins que le CEVA existera, puisque la majorité des groupes politiques le souhaitent. Dès lors, il est clair que cette liaison entre la gare de Champel et les HUG est absolument nécessaire, cela pour deux raisons. La première, comme l'a relevé M. Zaugg, c'est que le tunnel permettra de diminuer les dégagements extérieurs de la gare. Deuxièmement, si la liaison avec l'Hôpital ne se faisait pas par un tunnel, il faudrait aménager les rues de manière assez compliquée.

En commission, la question qui s'est posée par rapport au tunnel était double. Nous nous sommes interrogés d'abord sur le bâtir, sachant qu'un crédit avait déjà été discuté au Grand Conseil, et ensuite sur le moyen de transport à prévoir à l'intérieur du tunnel. En effet, on pourrait y circuler à pied, en trottoir roulant, avec une chenillette automatisée... Tout cela doit être analysé de manière très précise, en calculant aussi les flux, avec pour résultat une meilleure circulation et une meilleure desserte, éventuellement combinée avec les horaires des trains. Pour toutes ces raisons, notre groupe votera les conclusions de la commission, de façon à pouvoir avancer dans ce domaine.

M^{me} **Isabelle Brunier** (S). Quant à nous, nous l'avons déjà dit et nous le répétons: nous sommes évidemment pour le projet CEVA, comme une majorité, semble-t-il, dans cette enceinte. Nous sommes aussi, sur le principe, pour ce tunnel de liaison entre le plateau de Champel et l'Hôpital. Néanmoins, pour une fois que l'Etat veut bien payer un aménagement sur notre territoire, nous n'allons

pas refuser le cadeau! Nous accepterons donc l'amendement des Verts, économisant ainsi ces 300 000 francs de crédit d'étude, qui sont réellement un doublon avec les crédits déjà votés par le Grand Conseil et en cours d'exécution par le DCTI.

Nous conserverons ces 300 000 francs pour réaménager les alentours du plateau de Champel, où il y aura des plantations à faire, une vélostation à construire... Nous aurons de quoi utiliser cet argent de bien meilleure manière qu'en investissant dans un projet en grande partie déjà prévu. J'aimerais d'ailleurs rappeler qu'à partir d'une certaine profondeur le terrain appartient à l'Etat. En matière d'archéologie, par exemple, une trouvaille faite à partir d'un certain nombre de mètres n'appartient ni à la commune ni au propriétaire du terrain, mais à l'Etat. Le tunnel en question se trouve donc vraisemblablement dans les prérogatives de l'Etat. Il n'y a vraiment aucune raison que nous payions ces 300 000 francs. En définitive, nous accepterons l'amendement des Verts. Si cet amendement devait être refusé, à ce moment-là nous nous abstiendrions.

M^{me} Danièle Magnin (L). Mesdames et Messieurs, de la même manière qu'hier nous avions envisagé de reporter la proposition PR-750 liée au CEVA, il nous semblait aujourd'hui adéquat d'attendre le résultat du vote du 29 novembre pour traiter le rapport PA-83 A. En effet, le projet CEVA, bien que soutenu par un certain nombre de personnes et par les partis, n'est peut-être pas souhaité par la population. Il aurait donc été adéquat d'attendre la position du peuple du canton de Genève.

En l'occurrence, les avis diffèrent sur le tracé qui aurait été le meilleur. Le mien est que le tracé choisi pour le CEVA n'est pas le meilleur, qu'il est mal dessiné, mal choisi. Il aurait fallu, selon moi, prévoir un grand cercle autour de la ville de Genève, afin que l'on puisse faire un tour complet pour éviter le centre si nécessaire, ou pour se rendre plus facilement d'un endroit à un autre. Un concert de protestations s'est donc élevé de toutes parts dans le canton, et pas seulement à Champel, comme pourraient le laisser croire les propos de notre collègue M. Zaugg tout à l'heure. Il y a eu une levée de boucliers lorsque l'on a su que le CEVA allait être construit. De notre côté, à Champel, nous nous sommes effectivement donné beaucoup de peine pour obtenir mieux, en fondant une association qui porte le nom pas très joli d'AHOSS, à avoir l'Association des habitants opposés au surdimensionnement de la station Champel-Hôpital. Une autre association, beaucoup plus grande, a, quant à elle, organisé le référendum et toutes les procédures que l'on sait pour s'opposer au tracé du CEVA. Mais nous n'en sommes pas membres et nous n'avons pas vraiment suivi leur combat.

Néanmoins, nous avons considéré qu'il était sot et vain de dénommer une gare Champel-Hôpital dès lors qu'elle ne desservirait pas l'Hôpital. Nous avons

donc mis toute notre énergie pour obtenir, par toutes sortes de démarches, notamment auprès du DCTI, que l'on envisage un projet de tunnel, pour toutes les raisons qui ont été exposées par d'autres. Nous nous sommes rendus au DCTI et nous avons eu la confirmation que le tunnel serait construit. Nous avons bénéficié d'une écoute attentive et nous avons été sensibles au fait que le Conseil d'Etat tenait compte de nos souhaits.

Reste un énorme doute sur les usagers du CEVA, s'il est construit tel qu'il est prévu. Il n'est pas du tout certain que les habitants de la région de Douvaine, de la vallée de l'Arve et autres, que tous ces gens-là veuillent utiliser le CEVA, puisqu'on ne sait pas où ils mettraient leur voiture. En effet, les parkings ne sont pas construits, ne sont pas prévus, et les Français – comme les Suisses habitant en France – n'ont sans doute pas envie de garer leur voiture à un endroit où elle pourrait être l'objet de déprédations.

Toujours est-il que nous sommes tous d'accord pour soutenir une liaison entre le plateau de Champel et l'Hôpital. Et il n'est pas question de ne pas y participer financièrement, parce qu'il est essentiel que la Ville de Genève marque sa volonté, si la ligne CEVA est construite, de voir la station dite «Hôpital» reliée à l'Hôpital!

Enfin, je rappelle qu'énormément de gens dans notre quartier et dans notre ville s'inquiètent – et cela a aussi son importance – de la disparition d'un nombre phénoménal d'arbres, qui seront abattus lorsqu'on construira cette ligne.

M. Adrien Genecand (R). Pour notre part, nous voudrions tout d'abord souligner notre attachement à la liaison CEVA. Ensuite, à la question: pourquoi parler ce soir de cet arrêté et non dans quinze jours? je répondrai qu'il s'agit de quelque chose qui se fera de toute façon, si le vote du 29 novembre est positif, ce que nous espérons.

Concernant les amendements des Verts, je rappelle qu'il ne s'agit pas de dépenser 300 000 francs: il s'agit d'une autorisation de dépense, que le Conseil administratif peut décider d'engager ou non, en accord avec le Canton. C'est pourquoi il n'est pas adéquat de supprimer les articles relatifs au crédit d'étude. Il faut laisser la liberté au Conseil administratif de voir dans quelle mesure il a besoin de cet argent pour faire des études. S'il n'en a pas besoin, il ne l'utilisera pas. Nous lui donnons une autorisation de dépense, dépense qu'il n'est pas obligé d'engager.

Quant à la question du tunnel, cela a été moult fois répété ce soir: il est évident qu'il faut prévoir une liaison entre la gare du CEVA, sur le plateau de Champel, et l'Hôpital. L'Hôpital est un lieu phare de ce quartier et il est essentiel de relier ces

deux pôles. La question de l'aménagement souterrain, comme l'a dit M. Rubeli tout à l'heure, est aussi importante. D'autre part, comme l'a relevé M. Zaugg, il reste la question de l'aménagement de la rue Michel-Servet, qu'il faudrait complètement revoir si le tunnel n'était pas construit. C'est pourquoi nous approuverons les conclusions de la commission et voterons cet arrêté en entier.

M. Christian Zaugg (AGT). Mesdames et Messieurs, excusez-moi, mais l'heure est quand même grave! Il y a un énorme malentendu, je ne sais pas ce que l'on vous a dit en commission sur le crédit d'étude et l'engagement de l'Etat... Il faut savoir que c'est la commission du Grand Conseil qui s'est voté, à elle-même, un crédit de 300 000 francs pour faire cette étude. Mais avez-vous vu le projet? Moi, je l'ai vu: il y a le tunnel, certes, et puis la sortie du tunnel, avec une galerie prévue sur le trottoir, domaine public de la Ville de Genève. Il s'agit donc là d'un tout. Il me paraît par conséquent inimaginable pour cette raison que l'Etat prenne, à lui seul, à sa charge l'ensemble de la facture.

Il est donc évident que la Ville doit y participer aussi. Nous avons été reçus par le DCTI et le propos du département a été très clair: il s'attend à un partage de la facture à payer, car il ne faut pas rêver, Mesdames et Messieurs, si vous votez l'amendement proposé par les Verts, vous prenez un risque, le risque éventuel que l'Etat se dessaisisse du projet de tunnel et en revienne à une rue Michel-Servet réaménagée pour, dixit M. Ferrazino, 4 à 5 millions de francs, avec une navette TPG 35, afin de permettre aux usagers du CEVA de passer du plateau de Champel à l'Hôpital! Il s'agit, en l'occurrence, d'une aberration en termes d'écologie, alors même qu'on pourrait demain, en passant par le tunnel, accéder à pied directement aux hôpitaux!

Réfléchissez, Mesdames et Messieurs! Franchement, il en va de l'avenir du CEVA. Vous savez comme moi que la facture soumise à référendum est considérable. C'est pourquoi nous devons, nous aussi, participer à la réalisation de ce projet. Qu'est-ce que cette attitude frileuse? Le CEVA, c'est notre affaire! Nous sommes pour le CEVA et invitons la population à voter en faveur de ce projet. Mais, de notre côté, nous ne pouvons pas laisser ainsi le gros morceau de la facture entièrement à l'Etat. Nous devons, nous aussi, participer à ce projet. C'est ce que je vous invite à faire! (Applaudissements.)

M. Alexis Barbey (L). Mesdames et Messieurs, je tiens à exprimer ici la position du groupe municipal libéral non seulement sur le projet CEVA dans son ensemble, mais surtout sur ce qui nous occupe ce soir, c'est-à-dire: allons-nous, oui ou non, promouvoir un tunnel reliant la gare de Champel à l'Hôpital? La Ville de Genève va-t-elle, oui ou non, participer à son financement?

Le CEVA, dont le sort se décidera non pas au sein de ce Conseil municipal mais en votation populaire dans quinze jours, est évidemment un élément, je ne dirai pas fondateur pour la Ville de Genève, mais fondateur pour les transports de demain en Ville de Genève. C'est une infrastructure sur laquelle on compte non seulement en Ville, mais encore plus dans les communes avoisinantes, qui espèrent que le CEVA les soulagera d'un trafic pendulaire devenu très difficile à supporter. La Ville étant le principal destinataire de ce trafic pendulaire, elle se doit d'avoir, en la matière, une position à la fois responsable et porteuse d'avenir. C'est pourquoi le Parti libéral, depuis le début, a soutenu le projet du CEVA, d'une part, et ce projet d'arrêté, d'autre part, en vue de promouvoir un tunnel piétonnier entre la gare de Champel et l'Hôpital. En effet, lorsque le CEVA sera construit, ce sont environ 10 000 collaborateurs de l'Hôpital et 5000 visiteurs par jour qui l'utiliseront.

Cela soulagera énormément les rues avoisinantes, et donc les habitants de Champel, auxquels on demandera des sacrifices non négligeables ces prochaines années, des sacrifices sur leur bien-être quotidien, en raison du trafic et des chantiers induits par la construction du CEVA. De plus, ils subiront un stress supplémentaire du fait que le CEVA ne pourra pas être enterré aussi profondément qu'on l'aurait voulu. En effet, pour des raisons géologiques, il sera construit à un niveau relativement proche de la surface et certains pensent que cela pourra constituer une menace pour les immeubles à Champel.

S'agissant de ces éventuels problèmes techniques, le Parti libéral est optimiste: les problèmes que certains chantiers du même type ont rencontrés dans le passé peuvent dorénavant être résolus grâce aux progrès de la technique. A notre avis, il n'y a pas lieu de craindre pour la propriété des personnes, mais il faudra être vigilants.

Toujours est-il qu'on demande beaucoup aux habitants de Champel et nous pouvons comprendre que certains, même à l'intérieur du Parti libéral, expriment leur crainte, leur émotion par rapport au projet du CEVA. Mais il n'en reste pas moins que le Parti libéral est un ardent supporter de ce projet. C'est un soutien parfaitement rationnel, intellectuel et visionnaire que le Parti libéral apporte au CEVA, quand bien même un nombre important de ses électeurs ont des inquiétudes par rapport au chantier et à ses conséquences.

Mesdames et Messieurs, pour les libéraux, il n'y a clairement pas d'alternative à court terme au CEVA, étant donné que n'importe quel autre projet de développement en matière de mobilité exigerait dix à quinze ans de négociations avant de pouvoir aboutir, sans parler du financement qui, pour le CEVA, est quasiment à parité entre la Confédération, le Canton et la Ville. Il n'y a donc pas de remise en cause du CEVA par les libéraux, contrairement à ce que vous avez pu croire ce soir. C'est un projet que nous soutenons à 100%.

Quant au tunnel piétonnier entre la gare de Champel et l'Hôpital, nous avons été parmi les initiateurs du projet d'arrêté demandant que la Ville participe à son financement. Car c'est là, la vraie nouveauté, dans la mesure où le projet de tunnel était dans l'air et avait été étudié par le DCTI, mais n'avait pas été retenu en raison de son coût. Si les conseillers municipaux libéraux ont accepté de financer ce tunnel, c'est qu'il nous fallait montrer une volonté forte. Le CEVA implique des sacrifices pour les habitants de Champel; nous devons en tenir compte et essayer d'alléger au maximum ces contraintes, de sorte que le CEVA soit vraiment ce projet fédérateur et unificateur pour la Ville de Genève. Voilà pourquoi les libéraux, ce soir, suivront les conclusions de la commission.

En revanche, nous refuserons l'amendement des Verts, qui proposent de ne pas participer au financement et de supprimer les articles relatifs au crédit d'étude. Nous pensons, quant à nous, qu'il s'agit d'un problème à négocier avec l'Etat, au moment où les dépenses pour l'étude du tunnel piétonnier seront réellement engagées. Ce n'est pas le moment, à quinze jours de la votation référendaire, de la jouer à la retirette en disant que nous hésitons à participer au financement. Mesdames et Messieurs, l'acceptation du CEVA est une question très importante. Le projet n'est pas acquis, chaque vote compte et nous devons montrer à la population de la Ville que nous comprenons ses soucis et que nous essayons, dans la mesure du possible, de les alléger. C'est pourquoi je vous invite à voter le projet d'arrêté tel qu'il ressort du rapport et à refuser les amendements proposés.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, tout a été dit ou tout va être dit sur le CEVA, puisque après l'élection du Conseil d'Etat nous entrerons immédiatement dans la campagne de votation référendaire pour ou contre le CEVA. J'aimerais rappeler ici à celles et ceux qui l'auraient oublié que ce projet permettra de relier la gare Cornavin et la gare des Eaux-Vives en quinze minutes, ce qui est pratiquement impensable pour un automobiliste aujourd'hui. Le CEVA permettra de structurer la ville. Les 60 000 à 70 000 personnes qui la traversent chaque jour pourront laisser leur voiture dans des parkings d'échange à l'extérieur, y compris en France voisine, puisque nous allons faire en sorte que dans le projet d'agglomération soient prévus de véritables parkings d'échange. C'est là une manière de diversifier les modes de transport. Le CEVA est un beau projet, un bon projet pour structurer notre ville qui souffre aujourd'hui de la pollution de l'air, du bruit, des bouchons...

Mesdames et Messieurs, bien des personnes désireraient, en sortant de leur travail, pouvoir se reposer au lieu d'être bloquées dans les bouchons et la pollution. Je trouve donc que le CEVA est un bon projet, et je ne suis pas le seul: j'ai

2610

Projet d'arrêté: tunnel piétonnier lié au CEVA entre Champel et l'Hôpital

constaté que la majorité de ce parlement était derrière ce projet. C'est un projet cantonal qui va permettre à notre Ville de voir l'avenir, je n'ose pas dire en rose, mais en tout cas sous de meilleurs auspices.

J'en viens à l'objet qui est proposé ce soir. Je relève ici la qualité du projet d'arrêté et la volonté de votre Conseil municipal d'utiliser ses compétences en matière de délibération, et je vous en félicite. Cela dit, sachez que nous n'avons pas attendu cet arrêté pour évoquer l'impact de la gare de Champel dans les discussions que nous avons avec le Canton. Nous avons fait de même pour la gare des Eaux-Vives, où vous avez été nombreux à soutenir le plan directeur de quartier. A Champel, nous avons fait en sorte que l'émergence de la gare sur le plateau de Champel soit limitée au minimum, et je ne désespère pas qu'elle soit plus limitée encore. De même, je n'ai pas désespéré lors du combat que nous avons mené pour que le tunnel de liaison entre l'Hôpital et la gare de Champel soit réintroduit dans le projet du CEVA. Je me félicite que l'Etat l'ait réintroduit et que les CFF l'aient inscrit dans leur plan directeur

Quant à savoir, Mesdames et Messieurs, si vous devez voter cet arrêté tel qu'il ressort de commission, je répondrai que, de toute façon, qui peut le plus peut le moins. Si vous votez cette ouverture de crédit, soyez sûrs que nous dépenserons cet argent avec parcimonie. Et si l'Etat mène ses études assez rapidement, nous n'aurons pas besoin de ce crédit. L'essentiel est de mener à bien l'ensemble du projet, qui permettra à des milliers des personnes de se rendre par le train à l'Hôpital, plutôt que de rester bloquées dans les bouchons et de chercher une place dans un parking, payant au demeurant.

Ici, j'ouvre une parenthèse: j'ai proposé à M. Gruson que les personnes qui viennent visiter des malades puissent avoir des réductions sur le prix du parking, car cela me paraît un minimum... On est déjà dans une situation assez désagréable quand on a un proche malade pour ne pas, en plus, se faire taxer lourdement dans les parkings.

La parenthèse étant fermée, je vous propose donc de soutenir ce projet sur le fond, afin que soit construite cette liaison souterraine entre le plateau de Champel et l'Hôpital, avec l'émergence minimale de la gare que j'appelle de mes vœux et que la population de Champel espère aussi.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Heberlein Simonett est accepté par 39 oui contre 34 non.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé est accepté à l'unanimité (72 oui).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 24 de la loi sur l'administration des communes qui accorde son droit d'initiative au Conseil municipal en exerçant notamment ce droit sous forme de délibération;

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes qui dispose que le Conseil municipal peut adopter, sous forme de délibération, des règlements ou des arrêtés de portée générale régissant les domaines relevant de la compétence des communes, notamment en matière de construction,

arrête:

Article premier. – Le Conseil administratif transmet à l'Office fédéral des transports et au Conseil d'Etat la volonté du Conseil municipal de la Ville de Genève qui estime que le projet de liaison souterraine, étudié en son temps par l'Etat, reliant la station du CEVA (liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) de Champel au quartier de l'Hôpital, est essentiel pour l'attractivité de cette ligne ferroviaire et qu'il doit être réalisé.

Art. 2. – Le Conseil administratif prend, en étroite collaboration avec la Confédération, les CFF, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, qui a entrepris une étude portant sur la liaison entre la station de Champel et l'Hôpital, toutes les dispositions utiles afin que la construction de la gare et du tunnel soit entreprise de façon concomitante.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Nous passons au point suivant, soit le rapport PR-639 A, concernant un crédit complémentaire pour la rénovation du Musée Rath...

M. Rémy Pagani, maire. Madame la présidente, j'ai une requête. Ce projet a été déposé le 27 août 2008 et il a été traité en commission des travaux et des constructions. Puis, Mesdames et Messieurs, parce qu'il y avait des soupçons de saucissonnage, vous l'avez renvoyé à la commission des finances. Celle-ci a fait son rapport, qui revient seulement aujourd'hui. Or, comme je vous l'ai

Pétition: pas de zone industrielle au chemin Frank-Thomas

annoncé, nous avons pris des mesures afin de boucler dorénavant les crédits très rapidement. Pour le Musée Rath, le dépassement proposé ici et le bouclement de l'ensemble des travaux se chevauchent.

Je vous demande donc de reporter le traitement du rapport PR-639 A jusqu'à la prochaine session, en décembre: à ce moment-là, je vous proposerai un amendement définitif, au franc près, qui nous permettra de faire le ménage complet dans ce dossier. Entre temps, je m'en entretiendrai avec la commission des travaux et des constructions. Ce soir, il s'agit de faire l'économie d'un débat, en attendant le crédit de bouclement, vu le temps qui s'est déjà écoulé. Je vous remercie d'accepter le report de ce point.

La présidente. Bien, je mets donc aux voix la demande de reporter le traitement du rapport PR-639 A à notre session des 1^{er} et 2 décembre.

Mis aux voix, le report est accepté par 61 oui contre 3 non (1 abstention).

7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Des bureaux ou des logements et non une zone industrielle dans le périmètre entre le chemin Frank-Thomas et le chemin de Grange-Canal» (P-61 A)¹.

Rapport de M^{me} Christiane Olivier.

Préambule

Cette pétition, déposée le 15 mars 2002, a été envoyée à la commission des pétitions en date du 17 avril 2002.

Lors de la reprise des travaux de la commission des pétitions, en septembre 2008, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, il est apparu que cette pétition n'avait pas de rapporteur ou rapporteuse et n'avait pas reçu de conclusion formelle. Lors de la séance du 8 septembre 2008, M^{me} Christiane Olivier a été chargée de rendre un rapport.

^{1 «}Mémorial 159e année»: Commission, 6084.

Pétition: pas de zone industrielle au chemin Frank-Thomas

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Travaux de la commission

Après de nombreuses et abyssales recherches – il a fallu reprendre et relire tous les procès-verbaux de toutes les séances depuis cette date, soit six ans – il apparaît que, sans rapporteur nommé, cette pétition a toutefois été abordée dans les «divers» des procès-verbaux de la commission à 8 reprises, sous 5 présidents successifs.

Séance du 9 septembre 2002 – Présidence de M^{me} Liliane Johner

Point 4 – Rapports – M^{me} Johner procède à la lecture de la lettre-pétition.

Séance du 27 janvier 2003 – Présidence de M^{me} Liliane Johner

Point 5 – Divers – La présidente informe qu'elle n'a pas pu joindre les pétitionnaires.

Séance du 3 février 2003 – Présidence de M^{me} Liliane Johner

Point 4 – Rapports – La présidente informe que personne ne sait comment trouver les pétitionnaires.

La lettre-pétition ne mentionne qu'une case postale et ne comporte aucune signature.

Séance du 25 août 2003 – Présidence M^{me} Catherine Hämmerli-Lang

Point 4 – Rapports – La présidente informe que les pétitionnaires ne sont pas disponibles le lundi et qu'elle contactera l'ancienne présidente pour plus d'informations.

Séance du 14 juin 2004 - Présidence de M. Jean-Charles Rielle

Point 3 – Divers – Le président informe qu'il n'arrive pas à trouver de répondants.

Séance du 6 septembre 2004 – Présidence de M. Jean-Charles Rielle

Point 2 – Objets en suspens – Le président propose le classement, les deux présidentes précédentes et lui-même ayant essayé en vain de trouver les pétitionnaires. Le classement est voté à l'unanimité de la commission.

Séance du 2 juin 2008 - Présidence de M. Alexandre Wisard

Point 8 – Liste des objets en suspens – Le président confirme qu'il n'y a pas eu de rapporteur-teuse désigné-e, ni de rapport rendu.

Séance du 8 septembre 2008 – Présidence de M. Jean-Charles Lathion

Point 2 – Le président confirme que, bien que le classement ait été voté, aucun rapport n'a été rendu.

 $M^{\mbox{\tiny me}}$ Olivier se propose de prendre ce rapport.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2009 (soir)

Pétition: pas de zone industrielle au chemin Frank-Thomas

Conclusions

2614

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, la commission des pétitions, à l'unanimité des membres présents, vous propose de confirmer le vote de la commission du 6 septembre 2004, à savoir le classement de cette pétition.

Annexe: texte de la pétition

Commission Pétitions Ville de Genève Conseiller Administratif Case postale 3983 1211 Genève 3

Genève, le 15 mars 2002

Concerne: Avenue & Rosemont, Chemin Franck-Thomas, Chemin Frisco, Chemin de Grange-Canal, Chemin des Tulipiers

Mesdames, Messieurs,

C'est en tant qu'habitants du quartier précité, que nous vous transmettons la présente. Nous sommes en effet très attachés à la qualité résidentielle des immeubles que nous habitons et nous ne vous cachons pas notre inquiétude, quant à la présence d'une zone industrielle aux portes de nos habitations.

En effet, le dernier incendie survenu à l'avenue de Rosemont et les récents événements que la France a connu avec ses usines à risques ont renforcé le climat d'inquiétude dans nos immeubles.

Nous craignons que de tels incidents ne se reproduisent avec tous les dangers que cela représente.

C'est pourquoi, tout le monde verrait d'un œil très favorable que la zone précitée puisse être intégralement dévolue à la création de bureaux ou de logements d'habitation.

Nous vous remercions d'ores et déjà, de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à nos salutations distinguées.

M^{me} Christiane Olivier, rapporteuse (S). Mesdames et Messieurs, voici donc une pétition qui date de sept ans. Mon travail de rapporteuse a consisté uniquement à lire six ans de procès-verbaux pour savoir ce qu'il en était advenu. Cette pétition était tombée dans les catacombes, au fond des tiroirs et, grâce au président de la commission, M. Lathion, qui a ressorti les cadavres, nous avons décidé de clore le dossier. Cette pétition ne sera pas sujette à grand débat étant donné qu'elle a été traitée à huit reprises, sous cinq présidents différents, et que la commission n'a jamais pu entendre les pétitionnaires, dont la seule adresse était une case postale! Les cinq présidents successifs de la commission des pétitions ont essayé de les joindre et n'y sont jamais parvenus. En date du 6 septembre 2004, la commission a alors voté le classement de la pétition, mais le hic, c'est qu'aucun rapporteur n'avait jamais été nommé. Ce soir, c'est donc une conclusion formelle de classement que je vous présente et que je vous prie d'accepter.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité.

8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre l'abattage d'arbres» (P-223 A)¹.

Rapport de M. Yves de Matteis.

Cette pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 15 octobre 2008. Elle a été traitée par la commission au cours de ses séances des 5 janvier, 2 et 16 février 2009, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, (remplacé lors de la séance du 5 janvier 2009 par M^{me} Anne Carron-Cescato). Les notes de séances ont été assurées par M^{me} Nathalie Bianchini, que l'auteur de ce rapport remercie pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

^{1 «}Mémorial 166e année»: Commission, 2062.

Préambule

Bien que la pétition examinée en commission soit sans objet (les arbres concernés ont d'ores et déjà été abattus), la commission a néanmoins désiré entendre les diverses parties prenantes afin sinon d'avoir suffisamment d'éléments pour se prononcer sur la pétition (qui sera de toute manière classée car sans objet), du moins de pouvoir se déterminer sur les principes et la méthodologie régissant l'abattage des arbres en Ville de Genève. A noter également le fait que le sujet avait déjà été abordé à l'occasion d'une résolution de MM. Pierre Reichenbach et André Kaplun intitulée: «Non à la politique de république bananière en matière d'abattage d'arbres: qui a autorisé l'abattage des arbres à la route des Acacias?» (R-46 160° année). Comme à l'accoutumée, veuillez vous rapporter aux notes de séances pour un compte rendu détaillé des séances.

Séance du 5 janvier 2009

Audition de M^{me} Benvenuti-Burgisser

M^{me} Benvenuti-Burgisser précise d'emblée que sa présence à la séance est inutile, puisque les arbres du parc de l'Ariana ont été, depuis sa demande (le 20 septembre 2008), abattus. Elle ignore le sort des arbres du cours de Rive. Elle aurait désiré une suspension de la décision de les abattre pour que des spécialistes se livrent à une deuxième analyse (elle-même et près de 200 personnes auraient été prêts à payer des dendrologues de l'extérieur), mais il est trop tard. Elle annonce donc que la prochaine fois elle ne passera plus par une pétition.

Sur le principe, elle argue du fait que des arbres peuvent devenir centenaires sans être malades, et que la Ville de Genève s'est également livrée, par le passé, à des abattages hâtifs, le plus souvent sans autre diagnostic qu'une évaluation visuelle (renseignements pris auprès de M. M. Amacker), ce qui, selon elle, est insuffisant.

Plusieurs commissaires lui répondent qu'il est habituel que les arbres, s'ils sont malades (indépendamment de leur âge), soient remplacés, surtout afin de prévenir des accidents (branches pouvant tomber sur les passants).

M^{me} Benvenuti-Burgisser se demande alors pourquoi certains arbres abattus sont laissés à l'état de fûts de 2 m de haut (soi-disant au profit de la faune locale), ce qui constitue tout de même un danger.

Deux commissaires confirment que ces fûts, laissés en l'état, sont effectivement très utiles pour la faune car ils offrent un abri pour plusieurs animaux, notamment pour les chauves-souris et les petits oiseaux, et que, à 4 m de haut, si

ces troncs sont certes inesthétiques, ils ne représentent plus un danger car ce sont surtout les branches qui menacent de tomber sur les passants.

Des commissaires ajoutent que les arbres malades sont souvent faciles à identifier visuellement (présence de branches sèches, etc.), sauf quand ils sont malades à l'intérieur, ce qui nécessite une thermographie.

Quelqu'un demande pourquoi l'on a attendu quinze mois pour abattre certains arbres, ce qu'il était soi-disant urgent de faire à cause du danger qu'ils représentaient.

M^{me} Benvenuti-Burgisser ajoute qu'il est possible de soigner les arbres malades (par exemple dans le cas de chenilles processionnaires), mais elle pense que ce n'est pas une priorité du nouveau directeur du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) de les sauver.

Un commissaire lui répond que ces arbres sont de toute manière remplacés par de nouvelles plantes saines.

 M^{me} Benvenuti-Burgisser fait remarquer qu'il s'agit tout de même de $13\,000$ arbres.

Un doute subsiste quant aux 10 chênes du cours de Rive mentionnés dans la pétition, car il semble qu'il n'y ait que des platanes à cet endroit.

M^{me} Benvenuti-Burgisser dit avoir la preuve de l'ordre d'abattage des chênes du cours de Rive.

M^{me} la présidente confirme que 10 chênes ont été abattus aux numéros 46 et 48, cours de Rive, selon la *Feuille d'avis officielle* du 5 septembre 2008, cela pour des raisons de sécurité et d'entretien de la végétation.

M^{me} Benvenuti-Burgisser dit avoir contacté aussi la Commission cantonale de recours, mais que celle-ci n'a jamais répondu.

M. Wisard juge qu'il est nécessaire de se renseigner par rapport à la localisation de ces chênes.

La commission décide que, bien que la pétition arrive trop tard, elle ouvre néanmoins de nouvelles perspectives de regard sur l'affaire de l'abattage des arbres et permettra de mieux comprendre les projets du SEVE.

La commission approuve à l'unanimité les auditions de M. Oertli (plus particulièrement sur la raison de l'abattage des 10 chênes, car il pourrait y avoir des raisons autres que sanitaires), et de M. Gottlieb Dändliker, du Département du territoire, pour en savoir plus sur l'utilité de conserver les fûts des arbres abattus à 4 m.

Séance du 2 février 2009

Audition de M. Daniel Oertli, chef du Service des espaces verts et de l'environnement

Selon M. Oertli, ce sont bien des platanes qui ont été abattus au boulevard Helvétique, cela pour des raisons de sécurité. D'une part, parce qu'ils étaient en mauvais état (élargissement de la route, sel de déneigement, etc.) et, d'autre part, parce qu'ils n'avaient plus une surface suffisante pour se développer à long terme. Un remplacement par étapes est prévu.

Concernant les arbres du parc de l'Ariana, M. Oertli précise qu'il s'agissait de cinq arbres secs ou vieux (dont un érable, un bouleau, un chêne et un séquoia), abattus pour des raisons uniquement sanitaires le 10 décembre 2008.

Concernant les diagnostics, M. Oertli explique qu'il n'est pas possible d'opérer par tomographie (pour obtenir une vision de l'objet par découpage en tranches) sur chaque arbre, car cette haute technologie est très chère et l'argent est mieux placé dans l'achat de nouvelles plantations.

Concernant l'abattage prévu d'un érable devant le Muséum d'histoire naturelle, M. Oertli dit qu'il donnera une réponse écrite (n.d.l.r: la réponse signale que l'érable champêtre est dépérissant depuis deux ans et qu'il présente une profonde cavité au collet, ce qui risque de provoquer une rupture soudaine lors de fortes intempéries. D'où l'obligation de l'abattre dans les plus brefs délais).

Concernant la dangerosité des fûts d'arbres de 4 m de haut que l'on conserve pour la faune (et de possibles chutes), M. Oertli répond que les arbres représentant un danger, notamment ceux qui se dessèchent après trente à quarante ans, sont abattus de manière systématique. Les fûts conservés ne représentent aucun danger.

Concernant l'aménagement rue Pierre-Fatio-cours de Rive (nouvelles plantations entourées de hautes bordures et protégées pour leur assurer une longue durée de vie) et sa possible remise en cause par un projet de parking, M. Oertli répond que c'est un projet du Service d'aménagement urbain et qu'une coordination aura lieu entre les deux services.

Concernant l'abattage d'arbres, M. Oertli précise que, s'il y a un arbre à abattre, le SEVE fait une demande qui est étudiée par le Canton.

Concernant une possible information au public concernant les abattages (afin d'éviter de fréquentes pétitions), M. Oertli est d'avis que l'information est importante, mais impossible pour chaque arbre. Selon lui, M^{me} Benvenuti-Burgisser est opposée à tout abattage et, dans son cas, toute information serait donnée en vain.

Le service de M. Oertli organise parfois des informations (par exemple au parc Bertrand), mais il s'est souvent retrouvé confronté avec des personnes butées, à la limite de la politesse, ce qui ne l'encourage pas à réitérer l'opération.

Par ailleurs, M. Oertli, en répondant aux questions, précise qu'un certain nombre d'arbres ont été coupés à Rive, avant tout pour des raisons de sécurité, et que des vérifications ont lieu régulièrement afin d'éviter que des branches sèches ne tombent inopinément, causant des dommages humains ou matériels (la Ville est par ailleurs assurée contre les dégâts potentiels, mais doit pouvoir démontrer que le nécessaire a été fait).

Concernant les analyses visuelles, M. Oertli répond que ces dernières sont parfois suffisantes pour les experts qui font des examens chaque jour. C'est seulement en cas de doute qu'un examen plus poussé est mené.

Séance du 16 février 2009

Audition de M. Nicolas Hasler, responsable de la gestion du patrimoine arboré au Service de la conservation de la nature et du paysage du Canton de Genève (en remplacement de M. Gottlieb Dändliker)

Aux questions posées sur les arbres abattus et transformés en totems ou en fûts (sans branches ni racines vivantes, coupés à mi-hauteur), appelés en fait «quilles», M. Hasler explique que le Service de la conservation se doit donc de garder et de maîtriser une partie de cet habitat qui représente de véritables HLM (comme les quilles de chêne) pour plusieurs animaux et diverses sortes d'insectes, dont certaines espèces en voie de disparition protégées au niveau fédéral (par exemple le capricorne).

Concernant la dangerosité de ces quilles, elle dépend de son environnement.

En milieu rural, dans le cas d'une demande d'abattage, publique ou privée, le service essaye, suite à une expertise par un technicien d'arbres qui les stabilise, de garder ces quilles (un arbre, même sans branche, possède des racines garantissant la bonne tenue du fût). Les risques sont donc pondérés, de façon à garder cette biodiversité qui est essentielle en milieu périurbain et rural.

En milieu urbain, on favorise généralement une autre pratique, car l'appréciation du risque représenté est plus sensible. On choisit de couper l'arbre au ras du sol et de coucher la quille sur place en sachant que, ainsi, on va répondre aux besoins d'un autre type de faune (mais pas le capricorne, qui ne subsiste que dans des quilles verticales). D'autres arbres que le chêne pourraient éventuellement être conservés sous forme de quille pour fournir un habitat à certaines espèces d'oiseaux.

M. Hasler indique que ce n'est pas la Ville qui décide de l'abattage des arbres, mais le Canton, qui apprécie chaque demande d'abattage d'arbre et apprécie les motifs de la demande. En cas d'acceptation, l'abattage doit être compensé: théoriquement, selon le principe du règlement, pour tout arbre abattu il y a un nouvel arbre de planté. Aucun arbre n'est donc abattu sans motif, mais bien pour une raison précise et en conformité avec les directives cantonales.

Pour chaque demande, un technicien du département se rend sur place pour avaliser, ou non, l'abattage de la plante. La seule exception est en cas d'intervention des pompiers, si ceux-ci déclarent que l'arbre est dangereux et que son abattage est indispensable. Hormis ce cas précis, la commune est un propriétaire comme un autre, et est traitée comme tel.

Concernant la possibilité d'estimer visuellement l'état d'un arbre, M. Hasler explique que chaque arbre est vu par un spécialiste, qui dépend du Service de la conservation de la nature et du paysage (Direction générale de la nature et du paysage, Canton de Genève) et qui a pour fonction de tenter de conserver l'arbre en vie si cela est possible, c'est-à-dire s'il ne représente pas de danger, en examinant l'état de santé de l'arbre. Cette première lecture peut être suivie d'une deuxième (contre-expertise), mais étant donné les coûts impliqués cela ne peut être le cas pour chacune des 3000 demandes déposées annuellement au département.

Discussion et prise de position des partis

Etant donné que tous les arbres concernés par la pétition ont été abattus et que la Ville en a expliqué les raisons, le président de la commission demande à la commission de se prononcer.

Le groupe libéral se dit satisfait des auditions et se prononce en faveur du classement de la pétition.

L'Union démocratique du centre, relevant le sens civique de M^{me} Benvenuti-Burgisser, se prononce néanmoins également en faveur du classement.

Le groupe démocrate-chrétien confirme que les auditions ont prouvé que l'on n'abat pas les arbres de façon arbitraire à Genève et soutient donc le classement de la pétition.

Le groupe socialiste fait de même et dit avoir été rassuré par les auditions. Il déclare qu'il est important d'informer correctement la population au sujet de l'abattage des arbres.

Le groupe des Verts va dans le même sens, soulignant l'aspect souvent très émotionnel lié à l'abattage des arbres et que la Ville se doit d'être claire à ce sujet avec les citoyens.

Le groupe radical confirme qu'il faut pouvoir rassurer les citoyens sur les méthodes et procédures pour l'abattage des arbres et il est en faveur du classement de cette pétition.

Le groupe A gauche toute! confirme que son groupe demande aussi le classement et il souhaiterait que les citoyens soient informés de cette décision.

Mis aux voix, le classement de la pétition P-223 est accepté à l'unanimité (2 UDC, 1 R, 2 L, 2 DC, 2 S, 3 Ve, 2 AGT).

LSI

K X1.05.08

Commission des PETITIONS Conseil Municipal 4, Rue de la Croix Rouge 1204 Genève

LSI

PETITION

Nous sommes contre l'abattage des arbres du parc de l'Ariana.

Nous sommes contre l'abattage des dix chênes du cours de Rive.

Marie Louise Benvenuti-Burgisser 61, rue Liotard 1203 Genève

Genève, le 20 septembre 2008

Premier débat

M^{me} Marie-France Spielmann (AGT). Comme l'indique le rapport, quand nous avons étudié cette pétition, le travail des bûcherons était déjà fait. Toutefois, cette pétition nous a donné l'occasion d'entendre le chef du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et elle nous permet aussi ce soir de demander au magistrat et à ses services de mieux informer sur ces abattages, afin d'éviter des pétitions ou de vives réactions des habitants. Pour ne penser qu'aux derniers cas, dans le quartier de la Vieille-Ville, nous avons été surpris de voir un abattage d'arbres à la rue de la Croix-Rouge à 1 h du matin! Ou alors, pendant les vacances d'automne, de voir l'abattage d'un hêtre pourpre à la promenade de l'Observatoire. C'est pour éviter ce genre de surprise que nous demandons au département de donner toutes les informations sur les abattages prévus.

S'agissant du hêtre pourpre, qui représentait quand même un symbole pour les habitants de la Vieille-Ville, l'autorisation a bien passé dans la *Feuille d'avis officielle*: «Promenade de l'Observatoire, abattage d'un arbre.» Mais qui pouvait penser qu'il s'agissait du hêtre pourpre? Il faut donc revoir la pratique, afin de donner plus d'explications aux habitants sur le travail du SEVE. D'ailleurs, pour certaines essences, une autre question se pose: le hêtre pourpre, par exemple, nécessite un arrosage bien plus fréquent que d'autres arbres, ce qui pose la question de la politique d'entretien de nos parcs, de l'arrosage, de l'élagage... Il semble qu'il y ait quelques problèmes à ce point de vue. En conclusion, Monsieur le magistrat, nous vous demandons de revoir le système d'information relatif aux abattages d'arbres.

M^{me} Christiane Olivier (S). Si le groupe socialiste est favorable au classement de cette pétition, ce n'est pas parce qu'il serait favorable aux abattages d'arbres. En l'occurrence, plusieurs points doivent être relevés. D'abord, la pétition citait deux endroits, dont l'un était le parc de l'Ariana. Or, lorsque nous avons reçu la pétitionnaire en commission, les arbres avaient déjà été abattus. L'autre endroit était le cours de Rive et la pétition parlait de dix chênes, alors qu'il s'agissait de platanes, mais c'est là un détail. Toujours est-il que, comme l'a dit M^{me} Spielmann, en commission nous avons reçu des assurances à propos des abattages. Le chef du SEVE, M. Oertli, nous a expliqué avec quelle minutie et avec quel soin la décision d'abattre ou de soigner un arbre était prise.

Nous avons également auditionné M. Nicolas Hasler, responsable de la gestion du patrimoine arboré au Service cantonal de la conservation de la nature et du paysage. La plupart des gens croient que la Ville décide d'un abattage d'arbre et que, le soir même, elle l'abat! Mais il faut savoir qu'une demande est rédigée, qui est ensuite transmise au Canton. M. Hasler nous a confirmé que ce n'est pas la

Ville qui décide de l'abattage, mais bien le Canton, qui apprécie chaque demande et qui envoie un spécialiste sur place pour vérifier si elle est justifiée. En cas d'acceptation, l'abattage doit être compensé. Théoriquement, selon le règlement, pour tout arbre abattu, un nouvel arbre est planté. Aucun arbre n'est abattu sans motif: il l'est toujours pour une raison précise et en conformité avec les directives cantonales. Cela, ce n'est pas le responsable de la Ville qui nous l'a dit, mais bien le responsable cantonal.

Enfin, comme l'a relevé M^{me} Spielmann, nous avons demandé au cours de nos travaux – et nous avons réitéré cette demande auprès du magistrat lors d'autres séances de la commission des finances – que la Ville fasse effectivement un effort en matière de communication. Il ne s'agit pas d'annoncer les abattages par lettre à tous les habitants du quartier, mais de diffuser une information en amont pour éviter que les gens soient surpris ou frustrés par rapport à ces abattages. Je répète que ceux-ci ne dépendent pas du bon plaisir des uns ou des autres, mais qu'ils ont lieu soit pour des raisons de sécurité, soit pour des raisons de maladie. Nous en avons eu la confirmation par les deux fonctionnaires que nous avons auditionnés. Pour ces raisons, nous voterons le classement de la pétition.

M. Rémy Burri (R). Cette pétition était effectivement un coup de cœur qui faisait suite à des annonces d'abattage d'arbres. En l'occurrence, elle tombait bien puisqu'elle nous a permis de faire connaissance avec le nouveau chef du SEVE. Celui-ci nous a expliqué qu'aucun abattage d'arbre ne se fait à la légère, qu'il y a des contrôles visuels, des contrôles plus scientifiques, avec des prélèvements, voire des radiographies, pour vérifier l'état de santé des arbres et décider s'ils doivent être abattus ou non. Nous avons donc été rassurés sur la pratique de la Ville en la matière. Maintenant, il est vrai que l'information pourrait être améliorée, car c'est toujours avec un pincement au cœur qu'on assiste à l'abattage d'un arbre, quelles que soient les bonnes raisons qui justifie l'autorisation. Pour toutes ces bonnes raisons, le groupe radical votera également le classement de cette pétition.

M. Yves de Matteis (Ve). Je dois dire tout d'abord que les membres de la commission étaient relativement inquiets. En effet, comme le mentionne le rapport, ce n'est pas la première pétition qui parvient au Conseil municipal concernant l'abattage d'arbres. Ce sujet fait d'ailleurs l'objet de nombreux courriers de lecteurs dans la presse. Nous étions donc un peu inquiets, mais, comme l'ont souligné mes préopinants, nous avons été tout à fait convaincus par les fonctionnaires venus défendre leur travail. Nous pouvons les remercier ici pour l'excellence de ce travail. Cela dit, on pourrait peut-être déplorer un manque de communication,

mais c'est la seule recommandation qu'on pourrait faire par rapport à un sujet qui, avec le classement de cette pétition, est tout à fait clos.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, il y a quelques jours, nous avons appris le décès de l'acteur et humoriste Pierre Doris, que vous avez certainement vu dans de nombreux films. Je me souviens d'un de ses mots d'humour qui me semble assez révélateur du débat sur l'abattage des arbres: «Quand un homme meurt on l'enterre, quand un arbre meurt on le déterre!» Ce problème de l'abattage et de l'élagage des arbres existe dans toutes les villes, moyennes ou grandes. L'autre jour, lors des 30 ans de l'Association des maires francophones à Paris, des maires du monde entier étaient présents. Nous parlions de tous nos problèmes et je peux vous dire que ce problème de l'abattage des arbres et de la communication est récurrent. Pour ma part, je ne le néglige pas, pas plus que le Conseil administratif.

En l'occurrence, vous savez qu'une nouvelle commission consultative des espaces verts et de l'environnement a été mise en place il y a quelques semaines, dans laquelle M^{me} Aubry Conne, libérale, représente l'Entente et l'Union démocratique du centre, et M^{me} Duarte Rizzolio, socialiste, représente l'Alternative. Cette commission est présidée par un excellent fonctionnaire du département de Patrice Mugny, M. Alexandre Breda, qui travaille au Jardin botanique et qui est un grand spécialiste. L'objectif de cette commission, qui a l'air de bien fonctionner, sera aussi de prendre connaissance de tous les projets du SEVE et de faire en sorte qu'il y ait peut-être une meilleure communication en direction du public sur les actions menées par le SEVE, sur la politique du Conseil administratif. Je pense que vous en verrez les effets prochainement.

En matière de communication, Madame Spielmann, il est vrai que nous avons l'exemple d'autres villes. Le chef du SEVE, M. Oertli, qui a dirigé le Service des espaces verts de la Ville de Bâle et qui a travaillé au Service des parcs et promenades de la Ville de Lausanne il y a quelques années, me disait que le site internet de ces deux villes publie régulièrement les photos des arbres à élaguer ou à abattre dans les semaines à venir. C'est là un plus en termes de communication. Cela dit, vous savez que le site internet de la Ville est en révision. Ce dossier est dans les tiroirs de M. Maudet et il va vraisemblablement ressurgir au début de l'année prochaine. J'espère bien que nous pourrons intégrer le minisite d'information du SEVE sur l'abattage et l'élagage dans le site général de la Ville. Ce sera là une avancée en matière d'information.

S'agissant du hêtre pourpre de la promenade de l'Observatoire, je ne vais pas répéter ce que j'ai dit hier, lors de la séance de 17 h. C'était un arbre centenaire qui présentait vraiment des signes de faiblesse, qui était atteint de pourriture, de champignons lignivores. Ce hêtre avait été planté au siècle passé, à l'époque

de l'édification du Musée d'art et d'histoire, et il représentait manifestement un danger. Mais il est vrai que l'abattage a eu lieu avant les vacances scolaires d'octobre et qu'il y a eu une mauvaise information. J'assume et j'ai d'ailleurs présenté mes excuses à la fois aux habitants — M^{me} Soutter, qui écrit dans le bulletin de la Vieille-Ville, pourra le confirmer — et au Conseil municipal. Le fait est que nous essaierons de faire mieux à l'avenir.

En ce qui concerne les micocouliers de la rue de la Croix-Rouge, contrairement à ce que j'ai lu dans un courrier de lecteur d'un quotidien de la place, ce n'est pas M. Cramer, avec tout le respect que j'ai pour lui, qui a empêché l'abattage de tous ces arbres. Plusieurs intervenants l'ont relevé tout à l'heure: nous ne procédons pas aux abattages de gaieté de cœur et ils sont toujours validés par l'instance supérieure, c'est-à-dire le département de M. Cramer, respectivement les responsables des forêts. Je ne peux donner que des préavis, et je peux vous dire que les décisions de l'Etat sont parfois beaucoup plus draconiennes que celles de la Ville. J'ai déjà donné l'exemple de l'île Rousseau: les élagages et abattages décidés par le Canton étaient beaucoup plus destructeurs que ceux que j'avais proposés.

Reste qu'à un moment donné il faut raison garder. Quand il y a danger pour les habitants, pour les passants, pour les cyclistes, voire pour les automobilistes – à part la carrosserie, il faut aussi penser au conducteur ou aux passagers – on est obligé d'abattre certains arbres. Mais on ne les abat jamais de gaieté de cœur. Comme le rappelait tout à l'heure Jacques Hämmerli en aparté, les arbres, à l'instar des personnes, sont mortels, même si on les croit solides comme le chêne du proverbe et même si certains vivent très longtemps, comme les cèdres du Liban ou les oliviers. Le fait est qu'en milieu urbain les arbres sont de plus en plus confrontés à la pollution de l'air et qu'ils respirent, comme nous, des cochonneries, pour parler français. Ce n'est bon ni pour eux ni pour nous! De plus, en sous-sol, il y a tout un monde souterrain de fils et de canalisations qui contribuent à réduire l'approvisionnement en eau.

Nous essayons de pallier ces difficultés en installant l'arrosage automatique, mais cela coûte très cher, et vous le savez, Mesdames et Messieurs. Nous avons fêté l'autre jour la fin des travaux au cimetière des Rois. Nul n'est prophète en son pays, puisque c'est la *Neue Zürcher Zeitung* qui a fait une belle page sur les travaux qui y ont été entrepris... Dorénavant, l'arrosage des arbres est automatique au cimetière des Rois. Je précise que nous avons fait ces travaux à l'interne; c'est le Service des pompes funèbres qui les a organisés, afin que cela coûte moins cher au contribuable et que l'addition que vous aviez votée soit moindre.

Cela dit, Madame Spielmann, s'il faut commencer à arroser en période de sécheresse, en été mais aussi en automne, tous les arbres de la ville qui ont un certain intérêt, ce ne sont pas des milliers de francs qui seront nécessaires, mais

des millions! Et puis, cet arrosage est-il vraiment très écologique? Demandez aux spécialistes de l'écologie dans cette enceinte: ils vous répondront que l'eau doit être utilisée à meilleur escient. Pendant des siècles et des siècles, on n'a pas arrosé les arbres. Aujourd'hui, il faut s'attaquer à la pollution et à la dégradation du paysage dans nos villes, plutôt que pallier ces difficultés avec un arrosage, à mon avis superfétatoire.

Mesdames et Messieurs, je vous promets, et j'en prends l'engagement ici, que nous améliorerons la communication. Encore une fois, quand nous abattons certains arbres, nous ne le faisons pas de gaieté de cœur. D'ailleurs, il y a eu parfois des campagnes d'information qui ont été de grands succès. J'ai souvent cité l'exemple des platanes au marché de Rive. Mes services avaient envoyé une information dans toutes les boîtes aux lettres, nous étions allés voir tous les marchands du marché de Rive pour les convaincre de la nécessité d'abattre ces arbres, qui étaient dangereux pour eux et leurs clients. A l'époque, tout le monde a compris le message et il n'y a pas eu de remue-ménage. Nous avons remplacé les arbres abattus par une nouvelle génération de platanes résistant au cancer des platanes, c'est-à-dire au chancre coloré, qui remonte du sud de l'Europe depuis la dernière guerre. Cette maladie a été importée dans les caisses en bois contenant les fusils de l'armée américaine pour le débarquement en Provence. Depuis 1945, elle a envahi tout le sud de l'Europe et, avec le réchauffement climatique, elle remonte vers le nord. Cette nouvelle génération de platanes à Rive résistera donc au chancre coloré.

En conclusion, je tiens à remercier la commission, qui a décidé, à l'unanimité, de classer cette pétition. J'aimerais rassurer aussi les pétitionnaires: ce classement ne signifie pas que nous faisons fi de leur demande, que nous ne les écoutons pas. Ils ont agi en citoyens et nous les respectons, mais à un moment donné il faut aussi parler en connaissance de cause et se renseigner, parce que, dans ce domaine-là comme dans d'autres, l'ignorance est la pire des choses!

Deuxième débat

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité.

Proposition: bouclement d'un crédit pour la récupération des déchets

- Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 décembre 2005 en vue:
 - du bouclement d'un crédit de 770 000 francs destiné à la récupération des déchets compostables générés par six services de l'administration municipale et à l'acquisition d'un camion multibenne (OTP I470007101);
 - de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 115 098,31 francs (PR-448 A)¹.

Rapport de M. Alpha Dramé.

Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 17 janvier 2006. Il a été débattu lors de la séance de commission du 7 février 2006, sous la présidence de M. Pierre Maudet.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Coré Cathoud, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 7 février 2006

Audition de M^{me} Yveline Cottu, cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement

Pour justifier la demande de crédit supplémentaire, M^{me} Cottu invoque les points suivants:

- la multiplicité des bennes remplacées par les bennes vertes qui recueillent beaucoup de déchets valorisables;
- la sous-évaluation des travaux de terrassement liée à une estimation erronée de l'accession au site, conjointement à l'augmentation du prix de l'acier;
- la nécessité de changer le couvercle des bennes pour cause de dangerosité;
- l'absence de demande préalable de la cadastration des ouvrages (estimée à 19 000 francs).

Les commissaires s'étonnent de ces erreurs, que M^{me} Cottu impute au fait que les personnes chargées de ce travail n'étaient pas des professionnels.

^{1 «}Mémorial 163e année»: Proposition, 4533.

Proposition: bouclement d'un crédit pour la récupération des déchets

Vote

Le président met aux voix la proposition PR-448. Elle est acceptée à l'unanimité des membres présents (1 AdG/SI, 1 AdG/TP, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC). (Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)

Premier débat

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Je voudrais souligner qu'il s'agit ici du bouclement d'un crédit destiné à la récupération des déchets compostables, sujet qui tient à cœur aux Verts. Ces derniers déplorent qu'il ait fallu plus de trois ans pour rendre un aussi petit rapport. Nous le déplorons, ce d'autant – et je le précise pour le *Mémorial* – qu'à une question posée à M^{me} Cottu, ancienne cheffe du Service des espaces verts et de l'environnement, celle-ci aurait répondu que «les personnes chargées de ce travail n'étaient pas des professionnels». Siégeant à la commission des finances à cette époque, je sais que M^{me} Cottu ne travaillait pas avec des dilettantes. Ce qu'elle a dit précisément, c'est que ces personnes n'étaient pas des ingénieurs. Voilà tout ce que les Verts avaient à dire sur ce rapport.

M. Rémy Burri (R). A priori, il n'y aurait effectivement pas grand-chose à dire sur ce rapport. Mais je ne peux m'empêcher de relever que ce dépassement, certes minime, concerne des choses tellement évidentes que cela fait peur d'imaginer qu'on ait pu les louper! Je lis: «Absence de demande préalable de la cadastration des ouvrages, sous-estimation des travaux de terrassement...» En voyant un tel dépassement sur un crédit somme toute modeste, on peut s'interroger sur la qualité des propositions qui nous sont soumises. Malgré tout, nous accepterons ce bouclement de crédit.

M. Alpha Dramé, rapporteur (Ve). Mesdames et Messieurs, un bouclement est une mort administrative d'un crédit qui a déjà été dépensé. Ici, au sein du Conseil municipal, nous avons l'habitude de boucler des crédits vieux de dix ans! Alors, je ne vois pas en quoi le fait que ce rapport soit rendu maintenant poserait un gros problème. Je le répète, le crédit a été dépensé. Je me suis chargé de ce rapport, ainsi que des rapports PR-480 A et PR-512 A à l'époque où je siégeais à la commission des finances, défendant ardemment la volonté des Verts d'être le parti de la transparence. Depuis un moment, je ne siège plus à la commission des finances, j'en ai été très frustré en tant que politicien, raison pour laquelle j'ai tardé à rédiger ces rapports. Mea culpa! Mais sachez que ces bouclements de crédits ne sont que des morts administratives!

Proposition: bouclement d'un crédit pour la récupération des déchets

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 115 098,31 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives à la récupération des déchets compostables générés par six services de l'administration municipale et à l'acquisition d'un camion multibenne.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2006, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

10. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 juin 2006 en vue du bouclement du crédit destiné au renouvellement de certains véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale, hors Service d'incendie et de secours et Voirie, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 305 834,20 francs (PR-480 A)¹.

Rapport de M. Alpha Dramé.

Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 26 juin 2006 et a été débattu lors des séances de commission des 6 et 13 décembre 2006, sous la présidence de M. Gérard Deshusses.

Les notes de séances ont été prises par M^{me} Magdalena Karpinski-Gigliotti, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 6 décembre 2006

Audition de M. Serge Pellaton, chef du Service des achats

M. Pellaton expose à la commission des finances la requête relative à la proposition de bouclement de crédit, avec une demande de crédit complémentaire de 305 834,20 francs.

Il a pris connaissance du débat de préconsultation qui a suivi le dépôt de cette demande lors de la séance du 14 juin 2006. Il ne sait pas vraiment qu'ajouter aux propos des commissaires. Cela étant, il désire tout de même faire une intervention sur l'un des commentaires liés au dépassement de crédit de 30% par rapport à sa valeur initiale. Il explique qu'il y a une différence entre le plan mathématique et le plan opérationnel. Il montre que ce qui provoque ce dépassement, ce sont trois décisions du Conseil administratif qui se basent sur l'article 48, lettre m), de la loi sur l'administration des communes. Ce dernier autorise à dépasser et prendre des décisions d'urgence pour assurer le fonctionnement de la commune. Il explique que ce dépassement de 30% est provoqué comme suit: lorsque l'article 48 est statué par le Conseil administratif, les chefs de service sont tenus d'allouer cette dépense, et cela avant de pouvoir se présenter devant le Conseil municipal. Ainsi,

^{1 «}Mémorial 164e année»: Proposition, 361.

il y a bien une dépense avant le vote budgétaire, mais ils doivent quand même l'attacher à un numéro de compte, un numéro de crédit déjà voté par le Conseil municipal. S'il n'y a pas de crédit ouvert, ils ne peuvent pas engager l'argent, même si le Conseil administratif décide de l'article 48.

Ce sont des procédures internes qui méritent sans aucun doute des améliorations, mais le principe veut que, lorsque l'article 48 est appliqué, ils le chargent sur le crédit le plus ancien (ouvert) afin qu'il soit l'un des premiers à venir devant la commission des finances dans le cadre du bouclement.

Dans le cas présent, c'est un crédit qui date de 1998, avec des dépenses complémentaires faites en 1999 et en 2000. M. Pellaton comprend la surprise des commissaires du fait que ce bouclement arrive devant eux seulement aujourd'hui, en 2006. Il conçoit que les remarques de la commission des finances sont tout à fait justifiées. Il rappelle que c'est l'affaire de la rue du Stand qui fait ressortir l'ensemble de ces crédits qui ne sont pas bouclés. Ces crédits sont connus de la Comptabilité, mais son service a reçu l'ordre, suite à la problématique de la rue du Stand, de boucler ces derniers. C'est pourquoi il commence par les crédits les plus anciens. Il annonce, d'ores et déjà, qu'il va devoir se représenter devant cette même commission avec d'autres crédits qui vont suivre. Le crédit de 1998 a été voté à l'époque de M. Rossetti. A ce moment-là, il n'était pas le chef du Service des achats. La motivation qui le pousse à venir devant cette commission est qu'il prend sa retraite dans dix mois et qu'il souhaite impérativement liquider ces fonds de tiroirs, qu'ils fassent partie du passé ou qu'ils soient actuels. Il ne veut pas laisser à son hypothétique successeur la nécessité de se justifier de crédits pour lesquels il ne porte pas de responsabilité. Pour ces trois crédits, il a les lettres de motivation des services qui ont invoqué l'article 48 (deux fois le Service des espaces verts et de l'environnement et une fois les Pompes funèbres). La commission a l'argumentation synthétisée dans la proposition PR-480. Il conclut en disant qu'il est à l'entière disposition de la commission pour d'éventuelles questions.

Un commissaire demande ce que deviennent les valeurs vénales de ces véhicules achetés.

M. Pellaton répond que, en règle générale, ces véhicules sont détruits auprès d'un déconstructeur automobile garantissant tous les critères environnementaux. Le solde financier que ce déconstructeur gagne est remboursé à la Ville de Genève, et c'est pourquoi cela vient en déduction de ce crédit. Il s'excuse de ne pas connaître les subtilités comptables.

Le commissaire rappelle que ces véhicules ont été achetés dans le cadre du processus que le Conseil municipal a mis en place dans le but d'avoir des véhicules écologiques. Il demande si les nouveaux véhicules ont été capitalisés.

M. Pellaton explique que la Commission de gestion des véhicules a été créée à la fin de l'année 2000, et c'est seulement à partir de ce moment qu'ils ont commencé à se soucier des problèmes environnementaux. Ils sont aujourd'hui dans le pipeline où ils pourraient faire le calcul environnemental de leur nuisance, mais lorsqu'ils ont été achetés, les critères de ce genre n'étaient pas encore pris en compte.

Une commissaire a bien compris le souci de M. Pellaton de régler les dossiers avant son départ. Elle aimerait savoir ce qui se serait passé s'il n'y avait pas eu l'affaire de la rue du Stand et ses nouvelles directives.

M. Pellaton répond que, par souci de transparence, ils recevront chaque année de la part de M. Mariaux la liste des crédits extraordinaires votés, avec la situation du jour ainsi que la date de la dernière dépense. La charge du chef de service responsable sera de boucler les crédits qui n'ont plus d'utilité. Il ajoute que ce n'est pas une obligation de boucler les crédits au plus vite. L'affaire de la rue du Stand est un détonateur, mais le bouclement de crédits n'est pas, pour eux, un souci prioritaire par rapport à la gestion de leur service.

La commissaire demande alors à quel moment cela devient impératif.

M. Pellaton rappelle que les conseillers municipaux reçoivent dans le plan financier d'investissement (PFI) la liste de tous ces crédits. Il a entendu dire que la commission des finances allait adopter une nouvelle position disant qu'elle n'accepterait plus de voter de nouveaux crédits s'il y avait plus de deux crédits ouverts dans la même famille de produits.

Le président note que cela n'a jamais été dit.

Un commissaire a une question de néophyte: les véhicules en question ont déjà été payés, il demande alors à quoi va servir cet argent.

M. Pellaton explique qu'il s'agit d'une opération comptable. La Ville de Genève tourne sur des fonds financiers qui ne sont pas forcément le reflet du budget annuel que la commission vote. Il s'agit aujourd'hui de régulariser, dans la comptabilité, des dépenses qui ont été faites et pour lesquelles il n'y a pas de budget de couvert. La loi les oblige à couvrir cette dépense et la couverture de cette dépense les oblige à demander à la commission des finances un crédit complémentaire pour boucler tous ces amortissements (qui vont démarrer en 2007), afin de couvrir officiellement les dépenses engagées sur l'année 1998-1999.

Le commissaire est complètement dépassé par ce qu'il vient d'entendre et ne comprend pas cette mécanique.

Un commissaire demande si le service qui s'occupe de la surveillance n'a pas un contrôle sur ces crédits qui devraient être bouclés. Il demande également s'il n'y a pas un rôle de l'Inspection cantonale des finances et, troisièmement, il

demande qui a décidé que ces crédits devaient rester ouverts. Il ne comprend pas ce que l'affaire de la rue du Stand a à voir dans l'objet qui les occupe, sinon de vouloir empêcher de mobiliser de l'argent.

M. Pellaton précise qu'il n'est pas le porte-parole du Conseil administratif, mais il peut proposer ses propres raisonnements. Le financement de la rue du Stand a été fait avec des queues de crédits. Le fait de boucler les crédits fera qu'il n'y aura plus de queues de crédits et donc plus de possibilités de renouveler une opération «rue du Stand». Le Conseil administratif en a tiré une leçon et, si le financement de la rue du Stand 25 a été fait par des queues de crédits, c'est que les fonctionnaires en ont reçu l'ordre.

Sans aller chercher des excuses au Conseil administratif, la problématique de l'article 48 est souvent provoquée par un rythme d'octroi des crédits extraordinaires qui n'est pas régulier. Il y a ainsi des changements d'affectation, car les besoins changent tout en restant dans la limite du crédit. Le Contrôle financier donne un préavis tant qu'il reste dans la même famille de matériel. Une solution pourrait être de voter en même temps, comme cela se fait à l'Etat, les crédits d'investissement et les crédits de fonctionnement. Cela permettrait de ne plus avoir de crédits ouverts pendant plusieurs années, et aussi d'éviter le problème des dépassements de crédit.

Un commissaire suppose que la commission refuse un crédit de bouclement.

M. Pellaton pense qu'ils ne peuvent pas vraiment refuser. Au niveau de la surveillance des communes, l'argent a été dépensé et le Conseil municipal va devoir couvrir cette dépense.

Le président ajoute que c'est une situation déjà connue notamment avec l'affaire de la rue du Stand.

M. Pellaton ajoute qu'il devra revenir devant cette commission dans quelques mois. Il y a encore 3 ou 4 objets à traiter et 5 ou 6 objets où il y a dépassement de crédit. Il insiste sur le fait que le dépassement de 30% sur l'objet qui les occupe ce soir est effectivement juste d'un point de vue mathématique, mais que les objets qui représentent ce dépassement n'étaient pas prévus dans le crédit initial. Ce sont de nouvelles dépenses, et faire de nouveau ratio sur ce qui a été voté et dépensé n'a aucun sens. Il faut à ce moment-là incriminer l'article 48.

Une commissaire résume que le Conseil administratif aurait dû faire une demande d'un crédit extraordinaire en urgence pour que ça se passe normalement.

M. Pellaton conclut que, dans les extraits du Conseil administratif, le magistrat en charge du dossier se doit d'informer la commission des finances.

Le président salue, au nom de la commission, le souci de M. Pellaton de boucler les dossiers avant son départ à la retraite. Il le remercie pour sa venue et le raccompagne.

Suite à plusieurs questions et interrogations des commissaires, la décision d'auditionner le directeur du Contrôle financier est acceptée à la majorité des membres présents.

Séance du 13 décembre 2006

Audition de M. André Lévrier-Ferrolliet, directeur du Contrôle financier

Le président remercie M. Lévrier-Ferrolliet de sa présence. Il lui demande pourquoi il y a tant de queues de crédits et pourquoi elles durent si longtemps. M. Lévrier-Ferrolliet ne connaît pas vraiment la raison de leur persistance, car le Contrôle financier demande chaque année le bouclement des crédits qui ont atteint leur but ou s'ils sont sans objet. Mais la procédure demande un peu de temps. Tout crédit qui ne présente pas de dépassement n'est plus soumis au bouclement au Conseil municipal, ce qui accélère le bouclement de crédit. Cependant, les crédits qui présentent des dépassements nécessitent des explications et demandent, par conséquent, plus de temps dans le bouclement du crédit. Concernant la proposition PR-480, il y a en effet un dépassement de 300 000 francs dû à l'acquisition de trois véhicules, à l'époque où le crédit était en activité. Le crédit a été totalement utilisé mais, plus tard, et c'est le retard de bouclement qui fait qu'il est présenté à la commission des finances seulement maintenant.

Un commissaire déclare que les queues de crédits dérangent la commission des finances. Les commissaires ne voulaient plus que les queues de crédits soient une trésorerie pour le Conseil administratif. Ici, ils ont affaire à des crédits très anciens et ils souhaitent en finir. Le commissaire demande à M. Lévrier-Ferrolliet, si la commission des finances décide de faire une motion pour dire qu'elle n'est plus prête à voter un crédit d'un département tant qu'il y a un bouclement de crédit de plus deux ans, ce qu'il pense de l'impact que cette motion pourrait avoir.

M. Lévrier-Ferrolliet confirme que cela peut provoquer une motivation pour faire avancer les choses. Il ne voit pas de contre-indication. Les queues de crédits sont un aspect encore différent, car c'est une part de crédit qui est disponible. En ce qui concerne le crédit de véhicule, il est individualisé par véhicule. Celui qui les concerne aujourd'hui a été l'objet de quelques problèmes parce qu'ils ont prélevé, sur ce crédit, l'achat de véhicules qui n'étaient pas prévus à l'origine. Ils ont donc été achetés en dépassement de crédit. Dans ce cas, ce n'est pas une queue de crédit, car une queue de crédit est une somme disponible.

Le commissaire demande s'il aurait dû passer devant cette commission pour ce dépassement de crédit.

M. Lévrier-Ferrolliet explique que l'article 48 de la LAC permet, dans des cas d'urgence, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour le bon fonctionnement des communes. Le Conseil administratif a décidé de racheter de nouveaux véhicules, car les anciens étaient tombés en panne et étaient irréparables. Le caractère d'urgence a justifié l'achat de ces véhicules. Par souci de transparence, les achats de ces véhicules sont imputés sur un crédit existant et, à la fin, ils vont motiver le dépassement. Dans ce cas précis, cela est totalement justifié.

En ce qui concerne les queues de crédits, il est clair qu'un crédit ouvert dans un but doit être bouclé une fois le but atteint. Mais des crédits ont été votés, notamment pour le mobilier, qui posent un certain nombre de problèmes car, tant qu'ils n'étaient pas épuisés, leur but n'était toujours pas rempli. Ainsi, pour le mobilier, il y avait des bouts de crédits qui traînaient depuis une éternité. Sur le mobilier, tant que tout n'est pas dépensé, le crédit reste toujours ouvert. Il propose qu'un crédit de ce style-là soit voté à un moment donné et le Conseil administratif aurait deux ans pour le dépenser. Si au bout de ces deux ans il n'est pas dépensé, il serait alors considéré comme bouclé. Pour M. Lévrier-Ferrolliet, c'est un moyen terme qui lui paraît juste. Il est vrai qu'il y a des mutations, des besoins qui changent, et qu'il faut néanmoins laisser une certaine liberté (deux ans).

Un commissaire souligne que, après l'audition de M. Pellaton, la commission s'est rendu compte que cette histoire n'était pas une priorité.

M. Lévrier-Ferrolliet confirme que c'est parce que ce n'était pas une priorité dans l'administration qu'il a dû mettre la pression pour le bouclement de ces crédits. C'est pourquoi il a mis en place ce délai de deux ans pour boucler ces crédits au plus vite, avec 2 crédits ouverts au maximum. Ce système permet une certaine souplesse dans les acquisitions, mais aussi une contrainte qui oblige à effectuer les achats sur deux ans.

Un commissaire a appris par M. Pellaton que, généralement, le Conseil administratif se devait d'informer la commission des finances. Mais les commissaires ont pu constater qu'ils n'ont pas eu d'informations de ce genre. M. Lévrier-Ferrolliet répond que l'information se fait lors du bouclement du crédit. Par contre, d'après lui, la commission des finances peut exiger que le Conseil administratif informe cette dernière des dépenses d'urgence.

Un commissaire demande l'état des queues de crédits depuis l'affaire de la rue du Stand.

M. Lévrier-Ferrolliet répond que les queues de crédits ont largement diminué. Concernant le mobilier, la solution est de garder les crédits deux ans, bien que la date d'acquisition puisse varier selon les besoins.

Un commissaire dit que M. Lévrier-Ferrolliet a lancé un principe qui lui paraît sain. Il demande s'il a un registre de tous ces crédits.

M. Lévrier-Ferrolliet répond que, effectivement, le Service de la comptabilité générale détient un registre de tous les crédits, de leur date, ainsi que de leur vote.

Le commissaire propose de leur établir la liste de tous les crédits non bouclés après deux ans et quarante jours à fin 2006.

- M. Lévrier-Ferrolliet demande s'ils peuvent se limiter au mobilier, matériel de bureau, informatique, mais en ce qui concerne les constructions ils ne peuvent pas se limiter à deux ans et les véhicules sont individualisés.
- M. Lévrier-Ferrolliet demande s'ils peuvent attendre que l'année 2006 passe pour avoir l'ensemble jusqu'au 31 décembre 2006.

Un commissaire demande s'il ne serait pas souhaitable que les membres de la commission aient ce document au rapport des comptes. M. Lévrier-Ferrolliet dit que la Direction des finances doit être en mesure de leur donner ce genre de document.

Un commissaire insiste sur le fait qu'ils veulent ce document le plus rapidement possible.

M. Lévrier-Ferrolliet demande si le terme de fin février (le 28 février 2007) peut leur convenir.

Une commissaire remarque que la liste qui va leur être fournie ne préjuge en rien de la continuité ou pas par les services de l'utilisation des fonds.

M. Lévrier-Ferrolliet ne sait pas encore de quelle manière ils vont traiter les anciens crédits. Les services annoncent boucler à la Comptabilité générale et, à partir de là, déclenchent le processus de justification de bouclement. Il va donc aussi fournir les crédits bouclés jusqu'au 31 décembre 2006.

Un commissaire affine sa demande et aimerait avoir dans cette liste: les crédits annoncés bouclés et les crédits dont les soldes ne sont pas bouclés.

M. Lévrier-Ferrolliet va faire la liste de tous les crédits de plus de deux ans à la date du vote et une deuxième liste où figureront les crédits bouclés ou non.

Une commissaire trouve qu'il serait très utile d'avoir cette liste, car il semble que, à partir du 1^{er} janvier 2006 ou 2007, les bouclements de crédit ne passeraient plus par la commission des finances.

M. Lévrier-Ferrolliet confirme qu'ils sont bouclés d'office puisqu'ils ont atteint leur but et qu'il n'y a pas de dépassement. Il n'y a donc pas lieu de voter un crédit complémentaire. Cela s'est fait dans une volonté de simplification. Mais il est vrai qu'il n'y a pas de contrôle parlementaire pour le dépassement ou pas, mais la commission des finances a un contrôle sur le contenu des crédits.

Une commissaire demande qui a pris cette décision.

M. Lévrier-Ferrolliet ne sait pas, mais il pense que c'est une bonne initiative.

Une commissaire constate alors que même s'il y a un dépassement de crédit ils ne seraient plus obligés de passer devant le Conseil municipal.

M. Lévrier-Ferrolliet reprend en disant que, normalement, s'il y a un dépassement de crédit, le Conseil municipal doit être averti avant les dépenses. Si ce n'est pas le cas, le caractère d'urgence doit être justifié.

Un commissaire a une question concernant la gaine technique des Rues-Basses. Il demande combien de temps cette histoire va encore durer. Il souligne que c'est un crédit qui remonte à vingt ans.

M. Lévrier-Ferrolliet précise qu'il demande chaque année que ce crédit soit bouclé.

Le président demande quels sont les moyens pour faire boucler ce crédit.

M. Lévrier-Ferrolliet ne sait pas trop. Il pense à une motion.

Un commissaire demande à quel montant se chiffre ce crédit.

M. Lévrier-Ferrolliet répond qu'il s'agit de plusieurs millions.

Un commissaire précise qu'il s'agit d'à peu près 20 millions de l'époque.

Le président demande si M. Lévrier-Ferrolliet a un outil pour faire avancer les choses.

M. Lévrier dit que ça peut être une décision parlementaire.

Vote

Le président soumet au vote la proposition PR-480. Elle est acceptée à l'unanimité des 14 membres présents.

Le rapporteur recommande au Conseil municipal de voter le projet d'arrêté tel qu'il a été accepté par la commission. (Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)

Premier débat

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Les Verts accepteront ce bouclement de crédit, qui a également été accepté à l'unanimité par la commission. Je ferai ici la même remarque que précédemment: le Conseil municipal et notamment sa commission des finances ont beaucoup critiqué, pour ne pas dire plus, le fait que le Conseil administratif mettait des années à présenter ces bouclements de crédits.

Le Conseil administratif s'est engagé à les présenter plus rapidement et je pense que les conseillers municipaux doivent aussi être cohérents et se montrer plus rapides dans la reddition des rapports. S'agissant de la proposition PR-480, on ne peut en dire grand-chose de plus. Dans l'intervalle, il y a eu des élections et le renouvellement du Conseil municipal. Ce que l'on retiendra de ce bouclement, c'est qu'il a été voté à l'unanimité.

M. Gérard Deshusses (S). Mesdames et Messieurs, si j'interviens, c'est pour préciser qu'avec ce bouclement nous sommes dans la foulée de ce qui s'était passé au 25, rue du Stand. La rue du Stand nous avait permis de découvrir des pratiques qui étaient plus ou moins légales: ici, il faut convenir que la pratique est légale. M. Lévrier-Ferroliet, que nous avons auditionné, s'est appuyé sur l'article 48 de la loi sur l'administration des communes, cité en page 5 du rapport de M. Dramé et qui dit qu'en cas d'urgence les exécutifs des communes peuvent utiliser les queues de crédit à d'autres choses que celles prévues initialement, pour autant qu'elles restent dans le même registre que l'attribution de départ.

Nous nous trouvons donc dans la queue de cette comète qu'a été le 25, rue du Stand, mais il faut aussi dire que, depuis, les choses ont changé. La nouvelle équipe du Conseil administratif est en train de faire de l'ordre et de nettoyer les fonds de tiroirs. Il nous a été dit, en commission des finances, qu'il restait encore plus de 300 bouclements de crédits à traiter. C'est dire que, lorsqu'on maltraite quelque peu notre ami Dramé – qui a effectivement pris du retard avec son rapport – on s'attaque au messager de la mauvaise nouvelle, puisque bien d'autres bouclements de crédits, certainement beaucoup plus anciens, vont nous parvenir dans les prochains mois. En effet, je suis convaincu que le Conseil administratif actuel est bien décidé à régler cette difficulté qui perdure depuis deux décennies au moins.

M. Alpha Dramé, rapporteur (Ve). Heureusement que le très honnête Gérard Deshusses vient de me disculper. Mesdames et Messieurs, que celui qui n'a jamais fauté jette la première pierre! (Exclamations.) Les retards sont fréquents: la preuve, c'est qu'au début de chaque année législative on fait la liste des rapports non rendus. Par ailleurs, je préfèrerais que le linge sale soit lavé en famille... Je fais de la politique, pas de la petite cuisine; j'ai envie de parler de sujets politiques, de discuter de ce pourquoi j'ai été élu, et non de m'occuper de petites querelles intestines! Je le répète, un bouclement de crédit ne péjore en aucune façon la politique municipale. Plus de 300 crédits attendent d'être bouclés, parfois depuis plus de dix ans. Alors, faire de moi le bouc émissaire... Mais quand on veut noyer son chien, on l'accuse de la rage!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL.

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984:

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 305 834,20 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires relatives au renouvellement de certains véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale, hors ceux du SIS et de la Voirie.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2007, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

Proposition: bouclement d'un crédit pour le Musée d'art et d'histoire

11. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2006 en vue du bouclement du crédit extraordinaire de 2150 000 francs destiné à la réalisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections du Musée d'art et d'histoire, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 95 915 francs (PR-512 A)¹.

Rapport de M. Alpha Dramé.

Préambule

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 29 novembre 2006. Il a été débattu lors de la séance de la commission du 30 janvier 2007, sous la présidence de M. Gérard Deshusses.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Paulina Castillo, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

Séance du 30 janvier 2007

Audition de M^{me} Martine Koelliker, codirectrice du département des affaires culturelles, de MM. Cäsar Menz et Luc Heimendinger, directeurs des Musées d'art et d'histoire, de MM. Robert Rapin, directeur de l'administration générale, et Eric Favre, directeur de la Direction des systèmes d'information

Le dépassement budgétaire de 95 000 francs, selon les explications de M. Menz, correspond au paiement des salaires des huit collaborateurs chargés de la saisie des données dans le système Musinfo. Ces personnes, engagées initialement sous contrat temporaire, se sont vu prolonger leur contrat compte tenu du caractère permanent du travail d'inventaire.

M. Menz invoque l'abondance des objets à traiter pour justifier cet engagement. A la question d'une commissaire concernant la confusion entre frais d'investissement et frais de fonctionnement, M. Favre y répondra ultérieurement car elle ressort de la Direction des systèmes d'information (DSI).

Une commissaire s'étonne du fait que le bouclement de crédit intervienne dix ans après la fin des travaux.

M^{me} Koelliker évoque une coordination déficiente entre le Conseil administratif et la commission des finances.

^{1 «}Mémorial 164e année»: Proposition, 3011.

Proposition: bouclement d'un crédit pour le Musée d'art et d'histoire

Un commissaire souligne que, a fortiori, l'inflation ne saurait expliquer le dépassement.

M^{me} Koelliker rétorque que le crédit a été utilisé jusqu'à la fin de 1999 et que, dès 2000, les frais de personnel ont été assurés par le budget de fonctionnement du Musée d'art et d'histoire (MAH). La question sur les investissements informatiques doit être posée à M. Rapin et M. Favre.

Une commissaire propose de réexaminer la formulation de la proposition PR-360 qui intégrait les deux demandes de crédit. Elle pense que tout est passé en investissement en 1987 et elle ne croit pas à l'assertion d'un commissaire qui dit que la différence provient des salaires des huit personnes, les demandes de crédit avaient peut-être été surévaluées. Elle précise toutefois qu'elle n'était pas en poste à cette date.

Un commissaire s'informe sur la méthode Musinfo et souhaite savoir où vont les données.

M. Menz explique que les données techniques et scientifiques d'un objet figurent sur une fiche informatique qui en facilite l'accès. En conséquence, après analyse, l'objet peut voir sa valeur intrinsèque augmenter.

Un commissaire pose une question sur la nécessité de la permanence du personnel mandaté pour l'inventaire, sur la visibilité de sa charge de travail et son éventuelle utilisation dans d'autres musées.

M. Menz cite l'exemple du Musée d'archéologie. La mise à jour de l'inventaire fait partie du cahier des charges de son personnel et représente une part importante du travail. M^{me} Koelliker ajoute qu'il y a plus d'un million d'objets au MAH.

A la demande d'un commissaire s'il s'agit de la première opération du genre en 1987, M. Menz indique que la nécessité de créer Musinfo s'est imposée vu l'absence de système préexistant et la quantité des objets à saisir, sujette à maints corrections et rattrapages.

M. Heimendinger insiste sur l'importance d'un inventaire, au titre du devoir de conservation du patrimoine et de la nécessité scientifique de l'accès à un savoir en constante évolution, notamment pour les sciences de la terre, sentiment partagé par un commissaire qui signale que ces réseaux d'information ont permis de retrouver certains sites archéologiques.

Un commissaire suggère que la classification soit intégrée dans un travail de recherche sur la connaissance, à l'Université par exemple, ce à quoi M. Menz répond que la recherche se situe ailleurs et qu'il n'est pas souhaitable que ces données soient perdues pour l'éternité.

Proposition: bouclement d'un crédit pour le Musée d'art et d'histoire

Un commissaire demande si la proposition PR-512 va être traitée, ce à quoi M. Rapin répond que la proposition a été dissociée administrativement: la DSI pour la partie informatique, le MAH pour les questions de personne.

Vote

Mise aux voix, la proposition PR-512 est adoptée à l'unanimité des 14 membres présents (2 AdG/SI, 1 AdG/TP, 2 Ve, 2 S, 1 DC, 1 R, 3 L, 2 UDC). (Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)

Premier débat

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Le groupe des Verts votera cette proposition de bouclement de crédit. Cependant, un terme à la page 1 du rapport nous a gênés et nous espérons que le rapporteur rectifiera. Comme actuelle présidente de la commission des finances, je trouve extrêmement délicat de faire dire à une codirectrice de département qu'il y avait une «coordination déficiente» entre le Conseil administratif et la commission des finances. En l'occurrence, ce n'était pas le cas et nous nous attendons à ce que ce point soit rectifié par le rapporteur, afin que notre *Mémorial* soit tout à fait exact.

M. Alpha Dramé, rapporteur (Ve). Je suis en effet le rapporteur sur ces propositions. Or le rapporteur ne dit rien: il rapporte ce qui a été dit. C'est exactement ce que j'ai fait, que cela soit inscrit au *Mémorial*!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Approuve le bouclement du compte relatif au crédit extraordinaire de 2 150 000 francs, voté le 23 juin 1987 (proposition PR-360), destiné à la réalisation et à l'informatisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections du Musée d'art et d'histoire, et décide du vote d'un crédit complémentaire de 95 915 francs.

Art. 2. – Les annuités d'amortissement du crédit concerné seront modifiées dès le budget de fonctionnement 2008, en fonction du crédit supplémentaire mentionné à l'article premier.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

12. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 février 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 96 116 francs destiné à subventionner la 3° étape des travaux de restauration de l'église Saint-Germain, rue des Granges/rue de Saint-Germain 2, parcelle N° 4928, feuille N° 26 du cadastre de la commune de Genève-Cité (PR-673 A)¹.

Rapport de M. Alexandre Chevalier.

La commission des finances, sous la présidence de M. Christian Zaugg, a étudié la proposition du Conseil administratif du 4 février 2009, en vue de l'ouverture d'un crédit de 96 116 francs destiné à subventionner la 3e étape des travaux de restauration de l'église Saint-Germain, lors de sa séance du 18 mars 2009.

Le rapporteur remercie chaleureusement M^{me} Paulina Castillo pour ses excellentes notes de séance.

^{1 «}Mémorial 166e année»: Proposition, 4720.

Séance du 18 mars 2009

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, et de M. Philippe Beuchat, conseiller en conservation du patrimoine

Avant le début des questions des commissaires, M. Pagani aimerait faire une déclaration concernant ce type de proposition.

Il lui apparaît que, pour chaque proposition concernant les biens cultuels, le Conseil municipal tombe dans des débats homériques. Pour le Conseil administratif, il s'agit d'une obligation morale de soutenir des privés qui tentent de préserver un patrimoine culturel qui fait partie de la richesse et de la culture de la communauté. C'est en ce sens que le Conseil administratif recommande de faire bon accueil à cette proposition.

Selon lui, il serait peut-être bon d'envisager d'inscrire cela au budget, plutôt que de revenir à chaque fois avec des demandes de subventions car, en fait, il s'agit de subventions au sens où la Ville aide des particuliers à investir.

Un commissaire dit que, contrairement à l'église du Sacré-Cœur, l'église Saint-Germain est classée, elle se trouve sous protection fédérale et la situation est parfaitement claire.

Il aimerait rappeler que, de 1798 à 1813, Genève a été annexée par la France par le biais du Traité de réunion. Genève est devenue la préfecture du Léman et il s'agit de la création de la commune de Genève, puisque c'est la première fois dans l'histoire qu'elle a vu l'élection d'un maire. Ce traité garantit que les anciens biens de la République sont administrés par la société économique. Il garantit les droits de l'Eglise protestante et que le collège et l'académie perdurent. C'est dès la signature du concordat entre Bonaparte et Pie VII que l'église est consacrée au culte catholique. Il est faux de dire qu'elle est mise à la disposition des catholiques français. On sait très bien que, sous Calvin, la messe a été interdite. Il rappelle que ce régime français n'était pas si noir qu'on veut le dépeindre, puisque les banques privées genevoises ont connu leur essor économique sous la France des 130 départements. Ensuite, il se réfère à l'arrivée des catholiques nationaux. Que s'est-il passé? Il y a eu des tensions au sein de l'Eglise catholique romaine, dues à la condamnation par le Saint-Siège de certains aspects du monde moderne, principalement de la liberté de conscience, et à la proclamation de l'infaillibilité du souverain pontife. Il termine avec la loi de la séparation entre l'Eglise et l'Etat. En fait, c'est la loi de suppression du financement des cultes. Il ne faut pas faire l'amalgame avec la loi de 1905 des Français.

Cela étant dit, son groupe est conscient de la valeur architecturale de cet édifice et cette proposition correspond parfaitement à l'esprit de la loi sur la conservation du patrimoine.

M. Beuchat confirme que cette église n'est plus propriété de la Ville depuis un certain temps. Le Service de la conservation du patrimoine n'a donc pas approfondi une étude historique sur le bâtiment et s'est basé sur un document existant, qui a été produit par les services du Canton et par l'Eglise, avec l'aide d'historiens. Il y a peut-être quelques erreurs dans ce texte, mais l'essentiel est d'avoir à disposition une sommaire histoire de cet édifice. Il relève que c'est un des sanctuaires les plus anciens de la Vieille-Ville. Il a connu toute sorte de vicissitudes et a été dévolu à de nombreux usages (poudrière, boucherie, etc.).

Durant le dernier siècle, il a subi passablement de travaux. On a eu une restauration assez importante au début du XX° siècle, juste avant que l'église ne soit cédée par la Ville à la paroisse. Ensuite, il y a eu une grande campagne de rénovation dans les années 1950 et 1960. L'enveloppe du bâtiment a été refaite et on a installé les vitraux d'un artiste de grande renommée. A la fin des années 1990, il y a eu un crédit de 78 500 francs voté par le Conseil municipal, qui visait à aider une campagne de travaux qui concernait essentiellement la réfection des murs intérieurs et une partie de la charpente. On est donc dans un processus de restauration continue du bâtiment. Il y a eu, plus récemment, des travaux sur le clocher. Il y a eu des travaux dans les soubassements des murs intérieurs, dans la sacristie, et des travaux restent à faire sur des boiseries acquises pendant le Premier Empire. Ces travaux constituent l'achèvement d'une campagne de rénovation assez importante. A ce terme, l'église sera en état de perdurer un certain nombre de décennies.

Le président de la commission demande depuis quand la communauté catholique chrétienne gère cet édifice.

Le commissaire répond que c'est depuis 1870. A la suite de Vatican I, certains croyants ne voulaient plus obéir au Vatican et sont sortis. La communauté catholique a été chassée, mais elle avait eu l'intelligence d'acheter, sous un prête-nom, le Sacré-Cœur et elle s'est transférée. La communauté catholique romaine n'a jamais été expulsée du Sacré-Cœur, contrairement aux autres églises catholiques du canton qui ont toutes été fermées par le Conseil d'Etat, ce qui a amené la création du parti indépendant qui, plus tard, est devenu le Parti démocrate-chrétien.

Un autre commissaire demande dans quel bilan figure cette église.

Le magistrat imagine qu'elle figure au bilan de l'Eglise catholique chrétienne.

Le même commissaire demande si, suite à cette rénovation, ce bien va être évalué et gagnera de la valeur. Il observe que, à la Roseraie, une valeur a été établie puisqu'on y construit du logement.

M. Pagani répond par un exemple, celui du Stade de Genève. Certains ont cru bon d'aller voir des banquiers pour l'hypothéquer. Ces derniers ont refusé,

car ils ont estimé que cela n'avait aucune valeur, c'est pourquoi l'Etat est passé à la caisse.

Concernant cette église. Les banquiers feraient la même réponse. La valeur d'une église est patrimoniale.

Le commissaire fait observer qu'une église pourrait servir de galerie d'art, par exemple.

M. Beuchat distingue la valeur *in abstracto* (valeur vénale en tant qu'ouvrage bâti) qui pourrait être définie, de la valeur patrimoniale. Le temple de la Roseraie était un bâtiment récent qui ne faisait pas l'objet d'une mesure de protection, ce qui n'est pas le cas de l'église Saint-Germain, qui a été classée en 1921. Cela confère à la Ville, et à l'Etat subsidiairement, un droit de préemption dans le cas un peu absurde où le bâtiment serait vendu. On imagine mal qu'il y ait une transaction visant à détruire cet édifice pour construire du logement. Il est vrai qu'il y a certains édifices de culte où l'office n'a lieu que rarement et pour lesquels on essaie de trouver d'autres affectations, mais ce sont généralement des affectations temporaires et liées à des activités culturelles.

Le commissaire imagine que cette église a au moins une valeur d'assurance. Cette valeur devrait augmenter suite à cette rénovation. Il demande pourquoi la Ville de Genève n'est pas copropriétaire à hauteur des montants qu'elle a engagés dans la rénovation de l'église, auquel cas, si le bâtiment est vendu à d'autres fins, la Ville pourrait récupérer la part d'actifs.

M. Pagani dit qu'il est vrai qu'il pourrait venir à l'idée de la communauté chrétienne de mettre une galerie d'art dans ce bâtiment, mais il répète qu'il est classé. Si cette église doit être vendue, il y a un droit de préemption. Il croit qu'on n'est pas dans le commerce pur et pense que, si on met le doigt dans la stratégie que propose le commissaire, cela implique que la Ville devra réparer ces biens cultuels et cela reviendra beaucoup plus cher. Il préfère que ces biens restent la propriété de ces communautés qui les entretiennent comme elles peuvent, plutôt que ces biens deviennent propriété de la Ville.

Sinon ce sera comme en France, où les églises appartiennent aux communes et c'est une charge financière très importante.

Un autre commissaire dit qu'il faut lire la Constitution qui dit que les Eglises reconnues sont l'Eglise protestante, l'Eglise catholique romaine et l'Eglise catholique chrétienne. Un autre article dit que tous les édifices religieux sont remis aux communautés et que l'entretien est à leur charge, à l'exception du temple de Saint-Pierre, où la République peut organiser ses manifestations. Il est aussi dit que, si l'on veut changer l'affectation d'une église, il doit y avoir l'autorisation de l'Etat.

Un commissaire a l'impression que l'interrogation soulevée est liée au fait que le traitement comptable de cette subvention n'est pas du tout satisfaisant. Quand on parle de subvention d'investissement activé au bilan de la Ville pendant cinq ans, en fait il s'agit d'une subvention à fonds perdus. Vu que c'est un décaissement pour un bâtiment qui n'appartient pas à la Ville, c'est du fonctionnement. Cela ne doit pas figurer à l'actif du bilan de la Ville durant cinq ans.

M. Pagani dit que c'est de l'investissement et, de ce fait, on doit l'amortir. Si l'on supprime cet article, on verse l'argent une fois et on l'amortit d'un coup.

M^{me} Charollais fait observer que cette proposition a été validée par les responsables du département des finances. Elle posera la question de savoir comment faire pour qu'elle soit conforme à ce qu'évoque le commissaire.

Une courte discussion s'ensuit concernant la qualité du bilan de la Ville et des termes utilisés pour décrire certains investissements ou subventionnements. Pour le magistrat, l'important est dans le fait que ces dépenses soient amorties.

Discussion et vote

Sans discussion particulière et annonce de la part des groupes parlementaires, la proposition PR-673 est approuvée par 14 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC, 3 S, 2 Ve, 2 AGT) contre 1 non (Ve). (Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)

Premier débat

M. Mathias Buschbeck (Ve). C'est maintenant le quatrième ou cinquième crédit que nous recevons, depuis le début de la législature, concernant des rénovations de monuments religieux. Une fois de plus, une partie du groupe municipal des Verts refusera ce crédit, pour la simple et bonne raison que nous sommes attachés au principe qui devrait rassembler les républicains de ce Conseil municipal et qui est la laïcité. Une fois de plus, nous voyons les pouvoirs publics participer, sans aucune contrepartie, à la rénovation d'une église et cela, nous ne pouvons tout simplement pas l'accepter. Pour cette raison, une partie du groupe des Verts refusera cet arrêté.

M^{me} Salika Wenger (AGT). Je ne pourrais mieux dire que mon préopinant. La laïcité, c'est tout un débat, mais elle consiste principalement à séparer les églises et les croyances et le fonctionnement de l'Etat. Cela signifie qu'en aucun cas l'Etat ne subventionne de lieu cultuel quel qu'il soit, ni ne rétribue les personnes en charge des cultes. C'est aussi clair et aussi simple que cela! Or, comme

vient de le dire M. Buschbeck, nous sommes dans une République laïque. La laïcité a été acquise de haute lutte, et ce n'est pas aux radicaux que je vais l'expliquer puisqu'ils en ont été les promoteurs.

Aujourd'hui, il semble qu'on ait tendance à l'oublier, à oublier que de la laïcité dépend la paix confessionnelle. Pour que chacun puisse pratiquer librement, pour que chaque confession, chaque croyance puisse se vivre, il est indispensable que l'Etat ne prenne parti pour aucune d'entre elles. Or, que voyons-nous depuis le début de la législature? Nous voyons que l'Etat, en l'occurrence notre collectivité publique, la Ville, entre en matière sur la rénovation de lieux cultuels, ce qui devrait être absolument du ressort de ceux qui croient. Qu'ils croient à ce que bon leur semble, ce n'est pas le propos ce soir. Le propos est de dire que les collectivités publiques, qui représentent l'Etat, la République, doivent rester neutres. Or, en finançant la rénovation de lieux cultuels, nous mettons à mal cette neutralité, et je ne crois pas que la paix confessionnelle ait à y gagner.

C'est pourquoi, une fois de plus – il est probable que, dans mon groupe, je serai la seule – je refuserai ce crédit. Et je vous invite, Mesdames et Messieurs, mais surtout j'invite le Parti radical à me suivre, parce que les radicaux ont été les meilleurs défenseurs et les promoteurs de la laïcité. Le Parti radical existe encore aujourd'hui grâce à cela... (Exclamations.) Je regrette que certains en rient, car le problème est bien plus grave qu'il n'y paraît. En effet, nous constatons, dans tous les pays du monde, que les conflits confessionnels se multiplient. Alors, de grâce, ne donnez aucune arme à ceux qui veulent opposer les croyances les unes aux autres! Préservez la neutralité de l'Etat en ne finançant, d'aucune manière, aucun culte qui soit!

M. Olivier Fiumelli (R). Je remercie M^{me} Wenger d'avoir rappelé que le Parti radical était à la base du combat pour la laïcité. Toutefois, la laïcité n'a rien à voir avec le sujet qui nous occupe aujourd'hui. Je rappelle que la laïcité, c'est la liberté de croire ou de ne pas croire, garantie par la Constitution radicale depuis 150 ans. La laïcité, c'est que l'Etat ne se mêle pas de ce qui se passe dans les lieux de culte, et que les gens qui s'occupent des cultes ne se mêlent pas des affaire de l'Etat. C'est cela, la laïcité et rien d'autre!

Aujourd'hui, nous parlons de vieilles pierres, de patrimoine. Une majorité de la commission des finances a estimé qu'il valait la peine de sauver cette magnifique église Saint-Germain, au nom de la protection de notre patrimoine, au nom de la beauté de notre Vieille-Ville. Certes, c'est une église, mais il n'est pas besoin d'y entrer pour l'apprécier. Pour ma part, je suis fier que notre collectivité contribue à maintenir en état ce magnifique patrimoine, qui nous a été transmis par nos prédécesseurs depuis des centaines d'années. Je rappelle que l'église Saint-Germain est classée, qu'elle est sous protection fédérale. Le Canton n'a vu

aucun problème à financer sa rénovation, et la Ville a décidé d'y participer. On pourrait évidemment débattre de la répartition des tâches Ville-Etat, mais ce n'est pas le moment de le faire.

Encore une fois, cette proposition n'a rien à voir avec la laïcité. Il s'agit de sauvegarder de vieilles pierres auxquelles la plupart d'entre nous sont attachés. Nous vous encourageons donc à voter ce crédit.

M. Alexandre Chevalier (L). En effet, il ne s'agit pas de débattre ce soir de la laïcité, puisque cette proposition concerne simplement des travaux de restauration que la Ville subventionne pour un immeuble, en l'occurrence une église qui a une valeur culturelle et architecturale. Je voudrais répéter que certaines églises sont des lieux cultuels, mais que ce sont aussi des lieux culturels. Et c'est bien dans ce sens que la Ville de Genève intervient, tout en respectant la laïcité – qui est, faut-il le rappeler, le respect des uns et des autres, le respect des diverses croyances, qui doivent pouvoir s'exprimer, contrairement à ce que laissait entendre la préopinante il y a quelques minutes.

En l'occurrence, il faut savoir que l'église Saint-Germain est un des plus anciens sanctuaires de la Vieille-Ville et que son usage a varié à travers le temps, comme cela nous a été rappelé en commission. Ce lieu a abrité plusieurs activités, allant d'une boucherie à une poudrière. C'est dire s'il y a eu désacralisation du bâtiment. Ce soir, nous parlons du patrimoine qu'il représente et c'est dans ce sens que nous soutenons ces travaux. Ce faisant, nous respectons les engagements que la Ville a pris à une époque, s'agissant du soutien à apporter aux privés pour maintenir en état les lieux cultuels et culturels.

D'ailleurs, le magistrat membre du parti de M^{me} Wenger nous disait en commission, je le cite: «Pour le Conseil administratif, il s'agit d'une obligation morale de soutenir des privés qui tentent de préserver un patrimoine qui fait partie de la richesse et de la culture de la communauté.» C'est précisément dans cet esprit que nous accepterons cette proposition, sans entamer un débat stérile sur qui a raison ou qui a tort dans la définition de la laïcité, puisque ce sont ces discours-là qui mènent à l'intolérance.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je suis très étonné de ce débat. Les travaux de commission se sont conclus sur 14 oui contre 1 non des Verts, et voilà qu'A gauche toute! se démarque! Tout à l'heure, vous vous en souvenez, Mesdames et Messieurs, A gauche toute! nous a fait un long discours sur la culture: il nous a enseigné ce qu'était la culture alternative, et toutes les nuances qui pouvaient exister... Et voilà que ce groupe se démarque complètement sur ce sujet. Pour-

tant, lorsqu'on parle de culture, on parle aussi du patrimoine; le patrimoine fait partie de notre culture. Je sais qu'il existe des pays où on fait des révolutions et où on abat les monuments, pour en construire d'autres... Mais il se trouve que nous sommes tous, ici, issus de la civilisation judéo-chrétienne... (Remarque de M^{me} Wenger.) Oui, toute notre histoire est empreinte de cette civilisation!

Mesdames et Messieurs, vous ne pouvez pas gommer le passé d'un trait de plume, par une attitude réactionnaire et dogmatique. Quand vous allez dans d'autres villes, vous êtes tous contents – les Verts et les membres d'A gauche toute! y compris – d'entrer dans de belles églises, de visiter de beaux monuments, qui sont financés entre autres par les collectivités, voire par le public. Aujourd'hui, vous proposez de faire fi de tout cela, mais j'espère que la raison l'emportera dans ce parlement et que la majorité refusera d'aller dans votre sens.

Enfin, je demande l'appel nominal pour le vote, afin que ceux qui prennent de telles décisions en soient responsables devant nos enfants et les générations à venir.

M^{me} **Hélène Ecuyer** (AGT). Tout d'abord, je voudrais remettre l'église au milieu du village... (*Exclamations*.) Je voudrais préciser que l'avis de M^{me} Salika Wenger ne représente pas celui d'A gauche toute! Pour moi et pour d'autres, la laïcité, c'est la tolérance...

M^{me} Salika Wenger (AGT). Non, c'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat!

M^{me} Hélène Ecuyer. Pour moi, c'est la tolérance, c'est peut-être autre chose pour d'autres... Toujours est-il que les églises font partie du patrimoine de notre pays et que le jour où il n'y aura plus d'églises, parce qu'on les aura rasées, ce sera bien triste. On doit conserver les églises, elles font partie de notre patrimoine et de notre histoire. Dans les pays ex-communistes comme la Pologne, pays très catholique, les églises qui n'étaient plus fréquentées sont devenues des lieux d'exposition, de concert. En France, certaines églises sont également des lieux d'expressions artistiques. Je sais que l'église Saint-Germain accueille des concerts en été. Ces lieux cultuels au départ deviennent donc des lieux culturels. Mesdames et Messieurs, la conservation du patrimoine, c'est le respect de notre histoire: le patrimoine nous rappelle notre passé, et c'est un bien précieux pour l'avenir! (Applaudissements.)

M. Gérard Deshusses (S). Je crois que nous illustrons ici l'art des faux débats et des mauvais procès. J'en appelle au respect des citoyennes et des citoyens, que

nous ne pouvons pas traiter de cette manière-là! La laïcité, Mesdames et Messieurs, c'est d'abord le respect de la personne et donc le respect de ses croyances. C'est aussi la séparation des pouvoirs. La laïcité s'imprime dans la démocratie; or M^{me} Wenger veut nous faire croire que certaines personnes envisagent de rétablir la théocratie, peut-être celle de Calvin... En l'occurrence, c'est se tromper d'église, puisque celle de Saint-Germain n'est pas calviniste.

En réalité, avec la proposition PR-673, nous sommes loin de tout cela. L'église Saint-Germain, certains l'ont dit avant moi, est d'abord un espace architectural et historique, un lieu où se déroulent des concerts donnés par des sociétés de musique que nous subventionnons. C'est un lieu qui est cher à notre ville et qui ajoute à sa valeur. Par conséquent, il est évident que nous devons restaurer ce bâtiment, de manière qu'il puisse perdurer et que nous puissions le transmettre aux générations futures.

Enfin, je suis las d'entendre parler de la paix confessionnelle: elle n'est pas en jeu et, en tout cas, ce n'est pas dans ce cénacle que nous l'avons mise en cause. J'ajouterai, pour la bonne bouche, que l'athéisme est aussi une croyance, en creux, et que ses prosélytes font parfois preuve d'un sale esprit de clocher! Ce soir, nous en avons eu quelques bons exemples... (Remarque de M^{me} Wenger.)

La présidente. Madame Wenger, si vous voulez vous exprimer, vous pouvez demander la parole... Je passe la parole à M. Breguet.

M. Georges Breguet (Ve). Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous donner une autre image des Verts en ce qui concerne ce sujet particulier. Comme il a été dit précédemment, dans notre parti, il est de tradition de laisser la liberté de vote dès que le sujet a un rapport direct avec les problèmes religieux.

En fait, il y a deux conceptions de la laïcité. Une conception, extrêmement fermée, républicaine, considère que la laïcité est presque une religion qui doit être défendue contre toutes les autres religions, à tous moments. Et puis, une conception plus moderne de la laïcité consiste à dire que l'Etat doit garantir le non-empiétement des religions dans l'espace public et que celui-ci doit rester neutre. Mais il est bien évident que cela constitue, a contrario, un encouragement à la liberté de religion dans les espaces privés.

S'agissant de subventionner un immeuble de type historique qui sert de lieu cultuel, une grande partie de notre groupe n'y voit aucune objection. Nous pensons que c'est même indispensable, puisque ce sont des lieux de notre histoire. Les différentes religions ont laissé des traces dans notre cité qui doivent rester. Nous aurons exactement la même position lorsqu'il s'agira de rénover d'autres

églises, la synagogue – je crois que cela a déjà été fait – ou la mosquée du Petit-Saconnex. A mon sens, c'est absolument indispensable. Après avoir entendu les différentes positions, j'espère que la grande majorité de ce Conseil acceptera cette subvention. (Applaudissements.)

M. Mathias Buschbeck (Ve). Je regrette que les débats sur les rénovations d'églises se terminent toujours par les applaudissements des dévots! (Rires.) On nous fait dire des choses que nous n'avons pas dites. Personne n'a prétendu que l'église Saint-Germain ne devait pas être rénovée. Tout le monde est d'accord pour préserver le patrimoine. La question est de savoir qui doit le faire. Les propriétaires? L'Etat? La Ville de Genève?

S'agissant des propriétaires, il semble normal qu'ils soient mis à contribution, puisque c'est leur bâtiment. L'Etat, lui, est tenu de participer par la loi sur le patrimoine. En revanche, la participation de la Ville ne repose sur aucune loi ni aucun règlement: la subvention est accordée à bien plaire et, je le répète, sans aucune forme de contrepartie. Aujourd'hui, nous finançons la rénovation de cette église uniquement parce que c'est un lieu cultuel. Un privé qui chercherait à rénover un objet patrimonial ne serait pas subventionné. C'est bien parce que c'est une église que nous subventionnons sa rénovation, et c'est ce qui nous gêne. Ne nous faites pas dire que nous sommes contre la rénovation de ce bâtiment, qui fait partie de notre histoire: nous demandons simplement que soit respectée la séparation entre l'Eglise et l'Etat.

M. Jacques Hämmerli (UDC). Mesdames et Messieurs, je reviens quelques mois en arrière, lorsque j'avais eu le front, si je puis dire, de déposer un rapport de minorité sur la réfection de l'église du Sacré-Cœur. Je me souviens des propos peu charitables que j'ai essuyés de la part de certains groupes, qui s'en sont pris à mes croyances intimes à cette occasion.

Tout à l'heure, le Parti démocrate-chrétien parlait de culture, par la voix de son chef de groupe. J'aimerais quand même lui rappeler que les dernières tensions que nous avons vécues dans cette République avaient pour nom le «Kulturkampf», soit «le combat pour la culture», en traduction littérale. Ces tensions faisaient suite à une décision unilatérale du Saint-Siège condamnant la liberté de conscience et certains aspects du modernisme. Tout cela figure dans le rapport PR-673 A, puisque ce qu'on peut y lire est à 90% du Jacques Hämmerli!

Ce soir, je suis attristé, car il n'y a rien de pire que les guerres civiles, si ce n'est les guerres de religion. Certains ne regardent vraiment que dans une seule direction. Quand j'entends vos définitions de la laïcité, Mesdames et Messieurs,

je me dis que vous regardez trop la télévision française, que vous lisez trop la presse française. Il n'y a jamais eu de cela chez nous, il n'y a pas de loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat telle qu'elle existe depuis 1905 en France, en aucune façon. En 1907, le peuple genevois, à une très courte, pour ne pas dire une infime majorité, a simplement décidé de ne plus subventionner les cultes. Je vous donne donc ma définition de la laïcité: c'est l'autonomie de la sphère civile et politique par rapport à la sphère religieuse.

Je pourrais vous parler pendant des heures de la séparation du trône et de l'autel consacrée par la Révolution française, et de toute l'évolution au XIX° siècle. En l'occurrence, il y a des conservateurs, qui avaient autrefois le front de s'appeler les conservateurs catholiques. Ils ont depuis changé d'étiquette, mais c'est toujours le même produit et la même inspiration. Alors, de grâce, ne mêlons pas tout: dans cette affaire, il s'agit de subventionner un bâtiment qui est classé. Certains ne voient pas pourquoi la Ville devrait participer. Eh bien, elle participe parce que la Confédération et le Canton paient. C'est l'usage qui le veut ainsi.

Pour le reste, je vous donne rendez-vous, avec intérêt, dans quelques mois, lorsque je pourrai enfin parler des événements scandaleux qui se sont déroulés ce printemps à la sortie de la prière du vendredi, à la mosquée du Petit-Saconnex... (*Protestations.*) Ah, cela vous gêne! Mais quand on dit que le religieux n'a rien à faire dans l'espace public, il faut alors tout prendre, Mesdames et Messieurs! Et il faut surtout savoir de quoi on parle, car cela évite de raconter un certain nombre d'imbécillités. Pour notre groupe, nous voterons, s'agissant d'un monument classé, la conservation de l'église Saint-Germain. Pour le reste, comme disent les Arabes, c'est du vent dans du vent!

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, tout à l'heure, mon collègue Pagani s'était absenté et j'avais donc appuyé sur le bouton pour répondre. Il est maintenant présent et, avant de lui céder la parole, j'aimerais quand même dire deux ou trois choses. Tout d'abord, je dois lui rendre hommage, parce qu'au sein du Conseil administratif il a toujours soutenu, depuis deux ans et demi, les subventions pour les objets cultuels.

Je rappelle ici que nous subventionnons la matière, la pierre, et non les croyances. Il y a là quand même une différence. Quand une église, un temple, une synagogue, une mosquée, ont une valeur patrimoniale, ils atteignent une valeur universelle et ils sont sous la responsabilité de toutes et de tous, qu'on soit d'ici ou d'ailleurs. Je suis allé à Venise pendant les vacances d'octobre. La basilique Saint-Marc appartient autant au patrimoine universel qu'aux Italiens, et je trouve normal que l'argent de l'Unesco, par exemple, contribue à la restauration de cette magnifique basilique byzantine. C'est normal!

Madame Wenger, quelle est la différence entre le retable de Konrad Witz, «La pêche miraculeuse» – qui est la plus belle pièce du Musée d'art et d'histoire – et l'église Saint-Germain? Nous avons aussi donné de l'argent pour restaurer cette peinture, qui est une œuvre religieuse.

M. Buschbeck a parlé des propriétaires. Quand on nous a demandé de subventionner la rénovation de la Maison de verre du Corbusier, nous avons refusé. Et cela non pour embêter l'Etat ou la Confédération, qui avaient accordé une subvention, mais parce que nous avons estimé que ce bâtiment abritait des millionnaires, des gens qui avaient les moyens de restaurer l'immeuble. Nous avons estimé qu'il y avait mieux à faire avec l'argent des contribuables, et que les propriétaires pouvaient rénover l'immeuble par leurs propres moyens. En revanche, dans les églises et dans les temples, il n'y a plus beaucoup de monde; les églises ne sont pas richissimes et elles ne peuvent assumer seules ces travaux, comme mon collègue Rémy Pagani le dira.

Ces objets patrimoniaux font partie de nos racines, nous en sommes fiers. L'église Saint-Germain est une des deux églises catholiques-chrétiennes du Canton, l'autre étant au Grand-Lancy. Les catholiques-chrétiens sont une dissidence des catholiques romains, après le Concile de Vatican I. Ils ne sont que 100 000 en Europe et n'ont pas forcément les moyens de restaurer leurs églises. Il est donc très important que nous participions, et cela également pour le tourisme.

Enfin, Mesdames et Messieurs, et vous, Salika Wenger, qui avez aussi la nationalité française, savez-vous quel est le ministre français de la culture qui a restauré le plus d'églises, de temples, de synagogues, y compris la grande mosquée de Paris? C'est un gaulliste athée qui s'appelait André Malraux!

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, comme l'a précisé mon collègue Manuel Tornare, j'ai effectivement, dès mon entrée en fonction, relayé et défendu toutes les propositions de soutien aux biens cultuels. Je l'ai fait non seulement en raison de l'histoire, mais surtout en raison de ce qui se passe aujourd'hui dans le monde. Récemment, je suis allé soutenir des personnes qui défendent les Conventions de Genève, à Sarajevo et à Srebrenica. Combien de gens a-t-on tué là-bas, il y a douze ans, au nom d'une confession? En Irak aujourd'hui, cela me fend le cœur chaque fois que des sunnites se font exploser dans les marchés chiites, et vice versa. Voilà pourquoi cette discussion, si elle fait appel au passé, est aussi d'actualité.

Lorsque James Fazy, athée, radical de gauche et révolutionnaire, a démoli les fortifications de notre ville, il a offert des terrains à toutes les communautés religieuses: la communauté israélite a construit la synagogue, la communauté orthodoxe l'église russe, les francs-maçons l'actuel Sacré-Cœur, les catholiques

la basilique de Notre-Dame... James Fazy était un radical de gauche dont l'esprit devrait nous inspirer pour favoriser la paix religieuse, pour faire en sorte que les religions se pratiquent là où elles doivent se pratiquer, et que l'espace public reste celui de l'ensemble de la collectivité. C'est un devoir aujourd'hui de montrer le chemin, dans l'espoir que les gens ne se tuent plus au nom de leur Dieu – même s'il y a toujours, évidemment, d'autres intérêts derrière ces conflits.

Du point de vue historique comme du point de vue des idées que nous défendons et de ce qui fait «l'esprit de Genève», il est essentiel d'aider ces communautés à exister. Je rappelle que, dans certains pays, elles sont martyrisées, expulsées, excommuniées... Il s'agit de montrer qu'elles peuvent exister et qu'elles sont les bienvenues dans notre cité.

Deuxième débat

La présidente. Nous passons au vote. L'appel nominal a été demandé par M. Lathion. Cette demande est-elle soutenue par quatre personnes au moins? (*Plus de quatre conseillers lèvent la main.*) Il en sera fait ainsi.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'arrêté est accepté par 50 oui contre 8 non (4 abstentions).

Ont voté oui (50):

M. Edgar Bordier (R), M. Simon Brandt (R), M. Georges Breguet (Ve), M^{me} Isabelle Brunier (S), M. Christophe Buemi (S), M. Rémy Burri (R), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron-Cescato (DC), M^{me} Maria Casares (AGT), M^{me} Marie Chappuis (DC), M. Alexandre Chevalier (L), M. Sylvain Clavel (UDC), Mme Renate Cornu (L), Mme Linda de Coulon (L), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Gérard Deshusses (S), M. Guy Dossan (R), M. Alpha Dramé (Ve), M^{me} Hélène Ecuyer (AGT), M. Olivier Fiumelli (R), M. Endri Gega (S), M. Adrien Genecand (R), M^{me} Corinne Goehner-Da Cruz (S), M^{me} Sandra Golay (DC), M^{me} Nelly Hartlieb (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Danièle Magnin (L), M^{me} Charlotte Meierhofer (AGT), M. Roger Michel (S), M^{me} Anne Moratti Jung (Ve), M^{me} Véronique Paris (S), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), Mme Chantal Perret-Gentil (R), M. Thierry Piguet (S), M. Georges Queloz (L), M^{me} Patricia Richard (R), M. Pierre Rumo (AGT), M^{me} Odette Saez (DC), M. Armand Schweingruber (L), M^{me} Andrienne Soutter (S), M^{me} Marie-France Spielmann (AGT), M^{me} Martine Sumi (S), M. Olivier Tauxe (UDC), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Miltos Thomaides (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Salvatore Vitanza (R), M. Alexandre Wisard (Ve), M. Christian Zaugg (AGT).

Ont voté non (8):

M^{me} Valérie Bourquin (Ve), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Marc Dalphin (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Maria Pérez (AGT), M. Fabien Sartoretti (Ve), M^{me} Salika Wenger (AGT).

Se sont abstenus (4):

M. Bayram Bozkurt (Ve), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Claudia Heberlein Simonett (Ve), M^{me} Christiane Olivier (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (17):

M^{me} Ariane Arlotti (AGT), M^{me} Fabienne Aubry Conne (L), M. Alexis Barbey (L), M. Jacques Baud (UDC), M^{me} Catherine Buchet-Harder (UDC), M. Roland Crot (UDC), M. Jean-Marc Froidevaux (L), M. Jacques Hämmerli (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (L), M^{me} Sophie Kuster (UDC), M. Christian Lopez Quirland (S), M^{me} Silvia Machado (S), M^{me} Annina Pfund (S), M. Pascal Rubeli (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Jean Sanchez (L), M. Gilbert Schreyer (UDC).

Présidence:

M^{me} Vera Figurek (AGT), présidente, n'a pas voté.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 30, alinéa 2, lettre c), du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 96 116 francs destiné à subventionner la 3° étape des travaux de restauration de l'église Saint-Germain.

Question: une journée portes ouvertes au 25, rue du Stand

- *Art.* 2. Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 96 116 francs.
- *Art. 3.* La dépense prévue à l'article premier sera amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2014.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Mesdames et Messieurs, durant les cinq minutes qui nous restent et puisque vous avez bien travaillé, vous avez droit aux réponses du Conseil administratif!

 Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 mars 2006 de M. Roman Juon, intitulée: «Une journée portes ouvertes pour visiter le 25, rue du Stand» (QE-222)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Je suis étonné par le fait que la grande majorité de notre Conseil municipal n'a jamais visité l'immeuble du 25, rue du Stand.

Pratiquement personne – ni la presse ni la population – ne sait que les six étages de cet immeuble sont occupés par deux services importants: la Direction des systèmes d'information et le Domaine des constructions.

Des visites publiques de cet établissement devraient permettre aux citoyenne-s de se rendre compte de son utilité et de donner confiance aux fonctionnaires qui y travaillent.

Le Conseil administratif pourrait-il organiser de telles visites?

^{1 «}Mémorial 163e année»: Annoncée, 5939.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'immeuble du 25, rue du Stand est occupé par des services de l'administration municipale, notamment par la Direction des systèmes d'information et de communication. Pour des questions évidentes de confidentialité, ce bâtiment ne se prête donc pas à des visites publiques. En revanche, si des membres du Conseil municipal sont intéressés par une visite de ces locaux, le Conseil administratif se montre disposé à l'organiser.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret Le maire: *Manuel Tornare*

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 novembre 2008 de MM. Jean-Louis Fazio, Grégoire Carasso et M^{me} Diana Duarte Rizzolio, intitulée: «C'est où l'Institut et Musée Voltaire?» (QE-299)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Serait-il possible d'installer, dans le secteur des Délices, des Charmilles et depuis la gare, des panneaux d'information indiquant la direction à suivre pour se rendre à l'Institut et Musée Voltaire, comme cela se fait pour les autres musées de la Ville de Genève?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans son catalogue d'éléments urbains développé en conformité avec son concept directeur du mobilier urbain, la Ville de Genève dispose d'un modèle de balises d'information et d'orientation piétonnières. Ces balises sont déjà utilisées notamment par le département de la culture pour le balisage du Bâtiment d'art contemporain, du Musée d'ethnographie, du Théâtre Le Poche et, en partenariat avec l'Etat de Genève, pour celui de la Fondation Zoubov.

A terme, ce modèle de balises modulaires vise à unifier tous les types hétéroclites de supports signalétiques culturels ou touristiques en ville de Genève. Le balisage des bibliothèques municipales va se faire prochainement avec ce

^{1 «}Mémorial 166e année»: Annoncée, 2664.

modèle, dont deux variantes ont été utilisées pour la signalisation temporaire des zones wi-fi publiques et gratuites, et pour la sécurisation des traversées piétonnes aux abords des écoles.

Le double objectif visé par la municipalité est de renforcer la visibilité des nombreuses institutions culturelles et des sites touristiques, tout en minimisant le nombre d'objets disposés sur le domaine public municipal. Ce modèle de balise répond ainsi à ces deux objectifs, en permettant de rationaliser et d'unifier la signalétique en ville.

En parallèle à l'installation progressive et coordonnée d'un balisage par secteur ou par type d'institutions, les Services de la promotion culturelle et de l'aménagement urbain et de la mobilité ont participé à un projet, en partenariat avec Genève Tourisme, visant à optimiser l'orientation des visiteurs, touristes ou voyageurs, vers les principaux sites touristiques et lieux culturels. Le projet consiste à installer des déclinaisons des balises de la Ville de Genève, permettant de signaler les principaux sites touristiques et de situer, sur un plan du centre-ville, l'ensemble des lieux culturels et, sur un plan de proximité, les lieux aux alentours de chaque balise. Le financement d'un tronçon pilote sera assuré par la Fondation pour le tourisme. Le dossier est en attente des autorisations de pose. Le tronçon pilote part de la gare de Cornavin jusqu'au pied de la Vieille-Ville.

Finalement, un projet est à l'étude pour installer de telles balises en Vieille-Ville, en partenariat avec la Fondation des clefs de Saint-Pierre et avec l'accord de principe du Service des monuments et des sites préconsulté récemment sur cette option.

L'Institut et Musée Voltaire est rattaché à la Bibliothèque de Genève, institution ne disposant pas actuellement de moyens financiers pour réaliser des actions de promotion. Ainsi, selon la direction du département de la culture, l'institution ne prévoit pas d'installer des supports signalétiques extérieurs dans ses priorités actuelles, contrairement au Musée d'ethnographie qui dispose d'un budget de promotion ou encore au Bâtiment d'art contemporain ou aux bibliothèques municipales.

Cependant, le balisage sur plan de l'Institut et Musée Voltaire pourra être intégré, au même titre que tous les autres lieux culturels et touristiques du secteur, sur des balises générales. Ce secteur pourra être équipé, suite à l'expérience pilote menée avec Genève Tourisme, de la gare de Cornavin au centre-ville, dès cet été. Il conviendra dans cette optique de procéder à l'identification des sites de pose et des lieux à signaler et de préciser le financement pour l'équipement du secteur dans son ensemble.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret Le conseiller administratif: *Rémy Pagani* Question: économies d'eau

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 21 janvier 2009 de M^{me} Isabelle Brunier: «Economies d'eau à vau-l'eau?» (QE-303)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Il y a quelques années, une quinzaine environ, tous les réservoirs d'eau des toilettes des immeubles appartenant à la Ville avaient été munis d'un sac plastique qui permettait de diminuer la quantité d'eau utilisée par la chasse d'eau. Il semblerait que ces sacs sont maintenant abîmés et que le système est obsolète.

Qu'est-il prévu pour le remplacer prochainement?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'opération ECO WC s'est déroulée au cours des années 1996-1997. Environ 2000 sacs ont été installés dans le parc locatif de la Ville, ce qui a engendré une diminution de ses consommations d'eau d'environ 10%. Ainsi, ce système s'est révélé tout à fait efficace, et cette première action, ponctuelle et d'envergure, sur le patrimoine locatif a permis de développer ensuite d'autres modes d'actions visant à en diminuer encore les consommations.

Ces sacs ont plus de 10 ans et il est vraisemblable qu'ils sont aujourd'hui abîmés ou devenus inefficaces. Il n'existe pas de statistique à ce sujet. Toutefois, ces sacs ne sont pas remplacés par de nouveaux:

- tout d'abord, parce que ce type d'équipement ne se trouve pas à l'achat dans le commerce, ni chez les spécialistes en matériel sanitaire;
- ensuite, parce que ce système a été relayé par l'évolution des systèmes de chasse, munis à présent d'une double commande.

Ainsi, ce système de sac est effectivement rendu obsolète.

Par ailleurs, une action généralisée consistant à remplacer l'ensemble des chasses de 9 litres de contenance par des systèmes à double commande serait d'un coût disproportionné. Ce d'autant que ce remplacement est effectif au gré des rénovations ou de remise à niveau des appartements.

En raison de ce qui précède, et en remplacement à l'action ECO WC, le Service de l'énergie, souvent en collaboration avec le Service des bâtiments, agit finalement non plus sur les seuls 20% des consommations imputables aux W.-C.

^{1 «}Mémorial 166e année»: Annoncée, 4281.

Question: économies d'eau

mais également sur les 80% des consommations liées aux autres usages, par exemple:

- en optimisant la pression de distribution générale;
- en appliquant les directives internes qui, lors de chaque transformation, imposent la mise en œuvre de systèmes de double chasse et de robinetteries économes (label ECO Total);
- en posant systématiquement des compteurs individuels d'eau chaude dans les bâtiments rénovés

Les consommations sont restées stables jusqu'en 2000 puis, suite aux différentes actions décrites ci-dessus, on constate une baisse régulière avec une consommation, en 2008, de 20% inférieure à la consommation de l'année de référence 1996.

Pour illustrer ce qui précède, le complexe locatif du Seujet, soit environ 260 appartements, est exemplaire:

- l'opération ECO WC, en 1997, a permis une diminution de l'ordre de 8%, par rapport à l'année de référence 1996;
- la rénovation du système de distribution et d'adaptation des pressions, effectuée lors de la transformation de la chaufferie en 2004, a permis une diminution de l'ordre de 20%, par rapport à l'année de référence 1996;
- sur cette même installation, un assainissement financier par optimisation du compteur permet une économie sur les frais fixes de 6800 francs/an;
- ces différentes actions, entreprises depuis 1997 pour ce bâtiment, permettent aujourd'hui une économie annuelle de l'ordre de 7900 m³ d'eau et de plus de 21 600 francs.

Enfin, à titre d'information, depuis 1996, les diverses actions entreprises par la Ville sur son patrimoine bâti et non bâti ont permis une baisse de 32%, soit environ 1 000 000 de m³, ce qui représente une économie cumulée sur ces douze années d'environ 22 000 000 de francs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

Question: borne au chemin des Ouches

16. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 mars 2009 de MM. Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M^{mes} Claudia Heberlein Simonett et Sarah Klopmann: «Borne du chemin des Ouches: en panne... pour toujours?» (QE-305)¹.

TEXTE DE LA OUESTION

Voilà maintenant cinq mois, soit depuis le mois de novembre 2008, que la borne assurant la «piétonnité» du chemin des Ouches est en panne. Cette «rue», située devant l'école, est une véritable zone de jeu pour les enfants du quartier. Peu à peu les voitures ont envahi cet espace, représentant un réel danger.

En effet, la largeur de la rue favorise la vitesse, et le mobilier, constitué de pots, empêche de voir les enfants qui jouent.

- 1. Pourquoi cette borne est-elle toujours en panne aujourd'hui?
- 2. Pourquoi aucune mesure provisoire n'a-t-elle été prise (pose de vauban, etc.)?
- 3. La responsabilité de la Ville de Genève serait-elle engagée en cas d'accident?
- 4. Quelles informations ont été données aux habitants sur cette situation?
- 5. Quelle collaboration y a-t-il eu avec les agents de sécurité municipaux afin de verbaliser les véhicules qui circulent et stationnent dans cette rue?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La borne du chemin des Ouches a été réparée dans le courant du mois d'avril 2009.

La panne découlait d'un problème de drainage. Lors de pluie ou de neige, le coffrage prenait l'eau qui ne s'évacuait pas. Cela engendrait des problèmes électriques et mécaniques, le système n'étant pas conçu pour être immergé en permanence.

Les services municipaux ont recherché activement une solution pour remédier à ce problème. Plusieurs manières de procéder ont été envisagées et aucune n'a pu être appliquée immédiatement.

Entre-temps, des barrières avaient été posées afin de sécuriser le lieu, cependant celles-ci ont été rapidement déplacées par des utilisateurs. De plus, dès que

^{1 «}Mémorial 166e année»: Annoncée, 5594.

Question: borne au chemin des Ouches

les services techniques ont constaté qu'ils ne pourraient réparer la borne dans des délais raisonnables, ils ont demandé au Service de la sécurité et de l'espace publics d'augmenter les contrôles des véhicules circulant dans cette zone.

S'agissant de la responsabilité de la Ville de Genève, elle ne pouvait être engagée en aucune manière vu qu'il est clairement indiqué à l'entrée du chemin que celui-ci est réservé aux seuls ayants droit et que les personnes empruntant le chemin sont tenues de respecter la loi sur la circulation routière.

Le Conseil administratif est toutefois conscient des désagréments que les usagers subissent et les services mettent tout en œuvre afin de les limiter.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Le conseiller administratif: Jacques Moret Le conseiller administratif: Rémy Pagani

M. Mathias Buschbeck (Ve). Cette question concernait la borne rétractable qui assure la piétonisation du chemin des Ouches... (*Brouhaha.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, la séance n'est pas levée! Si vous voulez discuter, vous êtes priés de le faire ailleurs. Je vous remercie de laisser les intervenants s'exprimer.

M. Mathias Buschbeck. Cette borne a donc été en panne pendant de très nombreux mois, mettant en danger les enfants, qui utilisent ce chemin comme une extension du préau, comme une place de jeu. Les voitures ont en effet rapidement envahi cet espace et nous avons dû attendre de nombreux mois avant que la Ville de Genève daigne faire quoi que ce soit pour éviter un accident, qui n'est heureusement pas arrivé.

Aujourd'hui, cette borne est réparée, mais notre question comprenait plusieurs aspects, notamment ceux de l'information aux habitants et de l'intervention des agents de sécurité municipaux (ASM). En l'occurrence, du jour au lendemain, la borne a été inutilisable, sans qu'aucune explication ni aucun délai ne soient donnés, sans qu'aucun contrôle ne soit effectué par les ASM. Or ces deux questions n'ont toujours pas trouvé de réponse. Dans le document, on nous indique que la borne est réparée, et c'est une bonne chose. Mais on ne nous dit rien sur l'information faite aux habitants pour les mettre au courant de cette situation. On ne nous dit pas non plus si on a verbalisé les voitures qui stationnaient de façon totalement indue dans ce chemin des Ouches.

Question: borne au chemin des Ouches

Nous le regrettons et nous aimerions que le Conseil administratif puisse nous répondre: y a-t-il eu une information auprès des habitants, et les passages des ASM ont-ils permis de verbaliser les voitures qui stationnaient dans cette zone piétonne?

M. Jean-Charles Lathion (DC). Madame la présidente, je voudrais intervenir sur la méthode. Nous pensons, au Parti démocrate-chrétien, que les réponses aux questions sont importantes et nous déplorons qu'elles soient traitées à la vavite, en fin de séance, comme une sorte de récompense parce que nous aurions bien travaillé, d'après ce que vous avez dit tout à l'heure...

Je souhaiterais que le bureau puisse réfléchir à une méthode différente. Cela s'est fait par le passé: on a vu des présidents intégrer les réponses en cours de séance, ce qui permettait des pauses dans les débats. En tout cas, traiter ces réponses durant les cinq dernières minutes d'une séance, ce n'est pas très sérieux. J'aimerais que le bureau se penche sur cette suggestion.

La présidente. Monsieur Lathion, les conseillers peuvent prendre leur temps pour traiter les réponses du Conseil administratif, il n'y a aucun problème. Simplement, vu le nombre de propositions et de rapports inscrits à notre ordre du jour, nous ne savons plus quand aborder ces réponses. Mais, puisque vous semblez avoir d'excellentes idées, je pense que le bureau vous demandera conseil...

M. Jacques Hämmerli (UDC). Madame la présidente, je ne sais pas si mon idée sera jugée excellente, mais je comprends tout à fait la réaction du chef du groupe démocrate-chrétien. Je vous suggère très respectueusement, Madame la présidente, Mesdames du bureau, de faire comme pour les questions orales. Le mardi, nous consacrons trente minutes aux questions orales: nous pourrions consacrer trente minutes, le mercredi en début de séance, aux réponses du Conseil administratif. Ceux qui veulent réagir pourront le faire et ce sera mieux qu'en fin de séance, au moment où les gens commencent à partir. Car, ce soir, si on procédait à l'appel, on constaterait que moins de la moitié des conseillers sont encore présents.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs, je répondrai très concrètement à l'intervention de M. Buschbeck. Nous avons eu des problèmes avec ces bornes rétractables, qui se sont accumulés. D'abord, l'entreprise que nous avions mandatée n'était pas très efficace au niveau de l'entretien. En plus, à Genève il

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

pleut souvent et l'eau a provoqué des faux contacts qui ont fait qu'une fois réparée cette borne est immédiatement retombée en panne. Il a fallu du temps pour trouver une solution permettant que cette borne fonctionne efficacement, comme toutes celles que nous avons installées ailleurs, notamment sur les quais où le gel pose encore des problèmes. Maintenant, comme vous l'avez constaté, cette borne fonctionne et j'espère que cela continuera, je touche du bois...

En ce qui concerne les bûches qui auraient été distribuées aux automobilistes, je suis incapable de vous répondre. Mais j'en parlerai demain matin à mon collègue Pierre Maudet, qui vous transmettra la réponse. Enfin, s'agissant de l'information à la population, je suis désolé et je vous prie de m'excuser, car cette information n'a pas été faite. Dans un premier temps, nous pensions que la borne serait réparée très rapidement et que tout allait rentrer dans l'ordre. Mais, finalement, les choses ont traîné et, malheureusement, aucune information n'a été faite. Croyez bien que je le regrette.

17. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. La motion suivante a été déposée:

 M-887, de M^{mes} Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, Maria Casares, Sarah Klopmann, MM. Christophe Buemi, Thierry Piguet, Grégoire Carasso et Jean-Louis Fazio: «PET récup à Genève».

18. Interpellations.

Néant.

19. Questions écrites.

La présidente. Les questions écrites suivantes ont été déposées:

 QE-313, de M^{me} Ariane Arlotti: «Rénovation dans l'école Carl-Vogt: avezvous prévu un sas pour la porte d'entrée?» - QE-314, de M. Grégoire Carasso: «Ave VAE (vélo à assistance électrique)!»

Mesdames et Messieurs, nous nous retrouvons lundi 16 novembre. Je vous souhaite une bonne soirée et une bonne fin de semaine.

Séance levée à 23 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	2554
2. Communications du bureau du Conseil municipal	2554
3. Pétitions	2554
4. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport d'activité 2007 et le budget de fonctionnement 2008 de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32 A)	2554
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 21 janvier 2008 de MM. Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Robert Pattaroni, M ^{mes} Odette Saez, Anne Carron-Cescato, Marie Chappuis et Alexandra Rys, renvoyée en commission le 17 mars 2008, intitulée: «Des places pour garer les vélos à la place de la Navigation» (M-765 A)	2587
6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner le projet d'arrêté du 20 mai 2008 de M. Christian Zaugg, M ^{me} Vera Figurek, M. Simon Brandt, M ^{me} Anne-Marie Gisler, MM. Pascal Rubeli, Alexis Barbey, M ^{mes} Danièle Magnin, Alexandra Rys et M. Jean-Charles Lathion, renvoyé en commission le 20 mai 2008, intitulé: «Réalisation d'un tunnel de liaison entre la station CEVA Champel-Hôpital et l'Hôpital» (PA-83 A)	2592
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Des bureaux ou des logements et non une zone industrielle dans le périmètre entre le chemin Frank-Thomas et le chemin de Grange-Canal» (P-61 A)	2612
8. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Contre l'abattage d'arbres» (P-223 A)	2616
 9. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 décembre 2005 en vue: du bouclement d'un crédit de 770 000 francs destiné à la récupération des déchets compostables générés par six services de 	

l'administration municipale et à l'acquisition d'un camion multi- benne (OTP I470007101);	
- de l'ouverture d'un crédit complémentaire de 115 098,31 francs (PR-448 A)	2629
Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 juin 2006 en vue du bouclement du crédit destiné au renouvellement de certains véhicules et engins spécifiques de l'administration municipale, hors Service d'incendie et de secours et Voirie, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 305 834,20 francs (PR-480 A)	2632
Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 18 octobre 2006 en vue du bouclement du crédit extraordinaire de 2 150 000 francs destiné à la réalisation d'un inventaire général de l'ensemble des collections du Musée d'art et d'histoire, avec l'ouverture d'un crédit complémentaire de 95 915 francs (PR-512 A)	2642
Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 4 février 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 96 116 francs destiné à subventionner la 3° étape des travaux de restauration de l'église Saint-Germain, rue des Granges/ rue de Saint-Germain 2, parcelle N° 4928, feuille N° 26 du cadastre de la commune de Genève-Cité (PR-673 A)	2645
Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 mars 2006 de M. Roman Juon, intitulée: «Une journée portes ouvertes pour visiter le 25, rue du Stand» (QE-222)	2659
Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 novembre 2008 de MM. Jean-Louis Fazio, Grégoire Carasso et M ^{me} Diana Duarte Rizzolio, intitulée: «C'est où l'Institut et Musée Voltaire?» (QE-299)	2660
Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 21 janvier 2009 de M ^{me} Isabelle Brunier: «Economies d'eau à vau-l'eau?» (QE-303)	2662
Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 16 mars 2009 de MM. Mathias Buschbeck, Miguel Limpo, M ^{mes} Claudia Heberlein Simonett et Sarah Klopmann: «Borne du chemin des Ouches: en panne pour toujours?» (QE-305)	2664

SEANCE DU 11 NOVEMBRE 2009 (soir)	2671
17. Propositions des conseillers municipaux	2667
18. Interpellations	2667
19. Questions écrites	2667

La mémorialiste: *Marguerite Conus*